



HAL
open science

Interpréter les textes politiques

Alain Laquière, Lucien Jaume

► **To cite this version:**

Alain Laquière, Lucien Jaume. Interpréter les textes politiques. Les Cahiers du CEVIPOF, 39, pp.74, 2005. hal-03462219

HAL Id: hal-03462219

<https://sciencespo.hal.science/hal-03462219>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

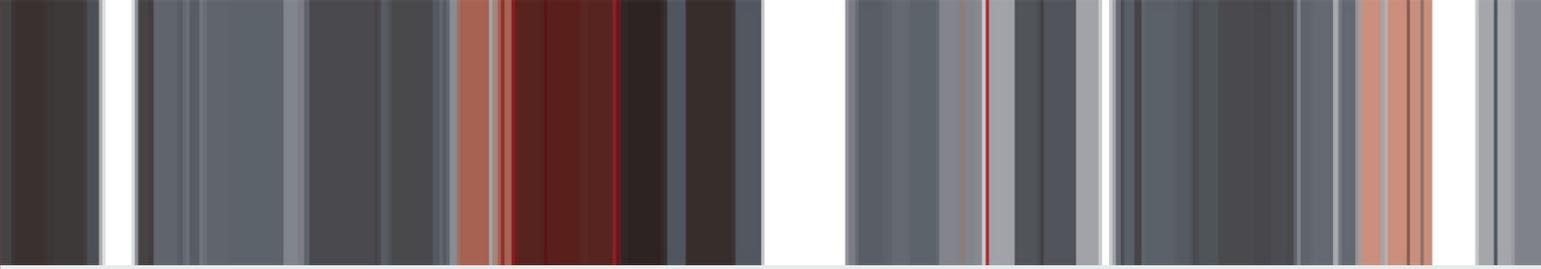


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

LES CAHIERS DU
CEVIPOF

Avril 2005 / 39

CENTRE DE RECHERCHES POLITIQUES DE SCIENCES PO



INTERPRETER LES TEXTES POLITIQUES

Dossier réuni et présenté par

Lucien Jaume & Alain Laquièze



SOMMAIRE :

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION : LUCIEN JAUME ET ALAIN LAQUIÈZE _____ | 3 |
| LE GROUPE « CONTROVERSES » : _____ | 5 |
| | |
| I. 1 - MACHIAVEL : <i>DISCOURS SUR LES CHOSES DE FLORENCE APRÈS LA MORT DE LAURENT DE MÉDICIS LE JEUNE</i> _____ | 6 |
| I. 2 - THIERRY MÉNISSIER : « <i>LE DISCOURS SUR LES CHOSES DE FLORENCE DE MACHIAVEL : LOGIQUE ET PRAGMATIQUE DE L'ACTION POLITIQUE</i> » _____ | 12 |
| | |
| II. 1 - LE CHAPELIER : DISCOURS DU 29 SEPTEMBRE 1791 _____ | 23 |
| II. 2 - LUCIEN JAUME : « LE CITOYEN SANS LES CORPS INTERMÉDIAIRES : DISCOURS DE LE CHAPELIER » _____ | 28 |
| I - QUELQUES CONSIDÉRATIONS DE MÉTHODE _____ | 28 |
| III - L'AUTODÉFINITION COMME PROLOGUE À LA VOIX DES PRINCIPES ET DE LA LOI _____ | 30 |
| IV - L'EFFET DE SENS DU TEXTE : UN MOT D'ORDRE _____ | 32 |
| V - DEUX STRATÉGIES AU SERVICE DE L'EFFET DE SENS _____ | 34 |
| VI - UN LANGAGE À PRENDRE AU SÉRIEUX ? _____ | 35 |
| VII - UN PROFIL POLITICO-IDÉOLOGIQUE _____ | 37 |
| CONCLUSION _____ | 38 |
| | |
| III. 1 - CASIMIR PÉRIER : DISCOURS D'INVESTITURE DU 18 MARS 1831 _____ | 39 |
| III. 2 - ALAIN LAQUIÈZE : « UNE PREMIÈRE, LE DISCOURS D'INVESTITURE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL CASIMIR PÉRIER » _____ | 45 |
| I – NIVEAU DE LECTURE CONTEXTUEL _____ | 46 |
| II – NIVEAU DE LECTURE FORMEL OU TEXTUEL _____ | 48 |
| III - NIVEAU DE LECTURE INSTITUTIONNEL OU JURIDIQUE _____ | 52 |
| IV – NIVEAU DE LECTURE POLITIQUE _____ | 54 |
| | |
| IV. 1 - MUSSOLINI : DISCOURS À UDINE DU 20 SEPTEMBRE 1922 ¹ _____ | 57 |
| IV. 2 - JOËL HAUTBERT : « VERS LA MARCHÉ SUR ROME : DISCOURS DE MUSSOLINI À UDINE » _____ | 65 |
| ANNONCE VOILÉE DE LA MARCHÉ SUR ROME ET DE LA STRATÉGIE POLITIQUE _____ | 66 |
| LES ACTEURS DU DISCOURS _____ | 68 |
| LA CONSTRUCTION DU DISCOURS _____ | 70 |

INTRODUCTION :

LUCIEN JAUME ET ALAIN LAQUIÈZE

Les quatre contributions qui sont présentées ici ont pour point commun de se référer à un texte 1) relativement bref, 2) riche en pensée ou en concepts politiques, 3) intervenant dans une conjoncture historique déterminée : le pouvoir des Médicis à Florence dans une période cruciale, la fin de la Constituante sous la Révolution française, un moment important de la monarchie de Juillet, la période qui précède la marche sur Rome de Mussolini. Dans ces quatre cas, il s'agit d'un exercice d'*interprétation* conduit sur un texte que l'on peut caractériser comme « texte d'intervention politique ». Soit les propos à analyser sont prononcés par un orateur et transcrits ensuite (Le Chapelier en 1791, Casimir Périer en 1831, Mussolini en septembre 1922)¹, soit ils ont été écrits posément par un auteur, pour influencer un lecteur jugé de grande importance (Machiavel écrit au pape Léon X, à l'intention du cardinal Jules de Médicis).

Les quatre auteurs de ces analyses ont considéré que le sens du texte n'était pas immédiatement clair ni simple, qu'il fallait restituer, pour une compréhension complète, la stratégie déployée par l'intervenant, le contexte historique, mais aussi prêter attention à l'écriture, la sémantique, les formes de rhétorique.

Pourquoi une telle façon d'aborder le politique, ou l'histoire du politique ? Ces quatre contributions font partie d'un travail collectif mené au CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po) en 2003-2004 et 2004-2005, au sein du groupe de recherches intitulé « Les controverses politiques et institutionnelles : questions de méthodes ».

Par « controverses » nous entendions non pas les débats autour d'une doctrine ou sur une philosophie politique, mais la façon dont s'exprime une pensée *au sein de la société concernée*, à un moment donné, par le prisme de ses porte parole (institutionnels ou non). Notre propos est donc de saisir la pensée politique dans sa vitalité même, en train de se créer, dans le dialogue, la réplique ou la polémique.

Ce séminaire concerne donc l'histoire des idées politiques et tente d'en renouveler le contenu ainsi que l'approche. Il ne s'agit en effet ni de l'histoire des courants de pensée (du type « Le libéralisme de la Réforme à nos jours »), ni d'une histoire des grandes œuvres qui ont marqué leur temps (comme le *Contrat social* ou le *Manifeste communiste*) ; ni non plus d'une histoire de la philosophie politique ou des problèmes traités par la philosophie politique (la démocratie, la souveraineté, les théories de la justice). Notre projet a consisté à partir de *questions de méthode* éprouvées de façon concrète², c'est-à-dire sur des textes ayant une teneur à la fois théorique et pratique. Ces questions de méthode ouvraient à une discussion riche (qui se poursuit actuellement) car le séminaire est composé de personnes appartenant à des disciplines différentes : juristes, littéraires, historiens, philosophes, politistes. Chaque membre du séminaire est tour à tour invité à choisir un « texte d'intervention politique », à le présenter à la communauté, à expliquer l'axe d'interprétation choisi, à justifier les raisons de ce choix. L'expérience a montré que, dans la forme et dans le fond, dans les méthodes ainsi confrontées et dans les extraits analysés, le choix de ce qui est « restreint » (peu de pages étudiées, un moment historique très ponctuel) conduit à s'élever à des enseignements plus généraux et plus théoriques.

1. Généralement le discours a d'abord été écrit ; c'était l'usage sous la Révolution et durant la monarchie de Juillet. La différence est donc relative, mais le type de *public* envisagé est une contrainte d'expression, directe, pour le rédacteur.

2. On pourra voir que chacune des contributions de ce dossier présente des questions et des propositions dans l'approche du texte choisi.

Bref, lorsqu'il est judicieusement choisi, un texte bref et dense, un texte « de circonstance », peut agir comme une véritable loupe grossissante pour la culture politique, les catégories majeures et les clivages essentiels dans une société donnée. Or, c'est là aussi que prend corps la pensée politique, et pas seulement chez les théoriciens spéculatifs (dont il ne s'agit pas, par ailleurs, de nier l'intérêt).

Les contributions que nous avons retenues ici témoignent, nous semble-t-il, de la possibilité d'un renouvellement dans l'Histoire de la pensée politique, si l'on fonde cette dernière sur le *document*, sur un certain type de matériau historique. Analyser la controverse en train de se dérouler (ce que R. Koselleck a appelé « le combat sémantique »), c'est, d'une part, observer les rapports entre la pensée et l'action, et, d'autre part, saisir le politique dans son mouvement et sa vie. Cette expérience, que nous espérons poursuivre au-delà de cette année, est issue de la coopération entre disciplines différentes³ et de la richesse, ainsi que de la liberté de propos qui ont nourri nos débats : à tous ces titres, nous devons, en tant qu'animateurs du séminaire, remercier tous les participants. Nous accueillerons avec plaisir les suggestions à venir qui pourront nous être faites.

3. Pour les quatre contributions ici présentes : un historien du droit, un juriste de droit public, un philosophe, un politiste de formation philosophique.

LE GROUPE « CONTROVERSES » :

Se réunissant une fois par mois au CEVIPOF, le groupe sur « Les controverses politiques et institutionnelles : questions de méthodes » a deux ans d'existence. Il mène une comparaison et une discussion sur les méthodes d'analyse applicables à des textes qui unissent pensée politique et action, dans la perspective d'une *histoire de la pensée politique* qui ne se limiterait pas aux textes de théorie et aux grands auteurs. Animé par Lucien Jaume et Alain Laquièze, il forme un lieu d'échange entre disciplines différentes : philosophie, droit, histoire, science politique, histoire de la littérature.

Ce cahier a été préparé par Gina Sandanassamy

I. 1 - MACHIAVEL : DISCOURS SUR LES CHOSSES DE FLORENCE APRÈS LA MORT DE LAURENT DE MÉDICIS LE JEUNE

I. La raison pour laquelle Florence a souvent changé de gouvernement est qu'il ne s'y est jamais trouvé ni république ni principauté ayant eu les qualités nécessaires. On ne peut, en effet, appeler principauté stable, celle où les affaires sont faites en fonction de ce que désire un seul homme, et sont délibérées avec l'accord d'un grand nombre. Et l'on ne peut croire que doit durer une république où l'on ne satisfait pas aux humeurs, qui, n'étant pas satisfaites, sont la ruine des républiques. Que cela soit vrai, on peut le vérifier au vu des régimes qu'a connus cette cité depuis 1393 jusqu'à aujourd'hui. Commencant par la réforme faite à cette époque par messire Maso degli Albizzi, on voit comment on voulut alors lui donner la forme d'une république gouvernée par des optimates, et comment elle eut tant de défauts qu'elle ne dépassa pas quarante années. Elle aurait duré moins encore si les guerres avec les Visconti n'étaient pas intervenues, qui en faisaient l'unité. Ses défauts furent, entre autres, qu'elle faisait des scrutins à long terme, où l'on pouvait aisément frauder et où le choix pouvait ne pas être bon. Parce que comme les hommes changent aisément et deviennent mauvais, de bon qu'ils étaient, et que d'autre part, comme on donnait les charges aux citoyens pour un long laps de temps, il arrivait que le choix ait été bon, et mauvais le tirage au sort. En outre, on n'avait pas institué de magistrature qui fasse peur aux grands, afin qu'ils ne puissent créer ces factions qui sont la ruine d'un Etat. La Seigneurie avait également peu de réputation et trop d'autorité, car elle pouvait disposer sans appel de la vie et des biens des citoyens et appeler le peuple en parlement. De sorte qu'elle en venait à être non pas le défenseur de l'Etat, mais un instrument de sa perte, chaque fois qu'un citoyen réputé pouvait la gouverner ou la circonvenir. Elle avait d'autre part peu de réputation, comme on l'a dit, parce qu'y siégeaient souvent des hommes de peu et jeunes, et pour un court laps de temps ; et parce qu'elle ne faisait pas de grandes affaires, elle ne pouvait avoir de réputation.

II. Il y avait encore dans ce régime un désordre qui n'était pas de peu d'importance : les particuliers participaient aux conseils des affaires publiques, ce qui maintenait la réputation des particuliers, mais ôtait celle des hommes publics et finissait par ôter autorité et réputation aux magistrats : chose qui est contraire à toute institution civile. A ces désordres s'en ajoutait un autre, qui importait grandement, c'est que le peuple n'y avait aucun rôle. Toutes ces choses réunies entraînaient d'infinis désordres. Si, comme je l'ai dit, les guerres étrangères ne l'avaient pas maintenu debout, ce régime se serait écroulé plus tôt qu'il ne l'a fait. Après celui-ci fut édifié le régime de Cosme, qui pencha davantage du côté de la principauté que de la république. S'il dura plus longtemps que le précédent, deux choses en furent la cause : l'une qu'il fut créé avec la faveur du peuple, l'autre qu'il fut gouverné par deux hommes habiles, tels que le furent Cosme et son petit-fils Laurent. Néanmoins il était fort affaibli par le fait qu'était soumis à la délibération d'un grand nombre ce que Cosme voulait réaliser, de sorte qu'il courut plusieurs fois le risque de perdre le pouvoir. D'où découlèrent de fréquents parlements et de fréquents exils, qui eurent lieu sous ce régime. Enfin, du fait du passage du roi Charles, il sombra. Après quoi, la cité voulut prendre la forme d'une république et ne réussit pas à en choisir une qui fût durable, parce que les institutions ne donnaient pas satisfaction à toutes les humeurs des citoyens ; et elle n'avait pas les moyens de sévir contre eux. Ce régime était si défectueux et si éloigné d'une véritable république, qu'un gonfalonier à vie, s'il était habile et méchant, pouvait aisément se faire prince ; s'il était bon et faible, il pouvait aisément être chassé, entraînant avec lui la chute du régime tout entier.

III. Comme se serait un long propos que d'en donner toutes les raisons, je n'en dirai qu'une : c'est que le gonfalonier n'avait autour de lui personne pour le défendre, s'il était bon ; et s'il était méchant, personne pour le réfréner ou le corriger. La raison pour laquelle tous ces gouvernements ont été défectueux est que les réformes successives ont été faites non pas pour la satisfaction du bien commun, mais pour le renforcement et la sécurité d'un parti : cette sécurité n'a pas encore été obtenue, parce qu'il y a toujours eu un parti mécontent, qui a toujours été un puissant instrument pour ceux qui ont désiré changer le régime.

IV. Il nous reste maintenant à dire ce qu'a été le régime de 1512 à aujourd'hui, quelles ont été ses faiblesses ou ses points forts ; mais, comme c'est une chose récente et que chacun connaît, je n'en parlerai pas. Il est vrai que, les choses étant parvenues, comme elles le sont, à la situation présente du fait de la mort du duc, l'on doit débattre de nouvelles formes de gouvernement. Aussi me semble-t-il que, pour montrer mon dévouement à Votre Sainteté, je ne puis me tromper en disant ce qu'il faut selon moi. Je dirai d'abord l'opinion de beaucoup d'autres, selon ce qu'il me semble avoir entendu exposer ; ajoutant ensuite ma propre opinion, dont, si je me trompe, Votre Sainteté voudra bien m'excuser, comme étant poussé davantage par l'attachement que par la sagesse.

V. Je dirai donc que certains estiment que l'on ne peut créer de gouvernement plus sûr que celui qui exista à l'époque de Cosme et de Laurent ; d'autres le souhaiteraient plus large. Ceux qui voudraient un gouvernement semblable à celui de Cosme disent donc que les choses reviennent aisément à leur première nature. Aussi, comme il est naturel pour les citoyens florentins d'honorer votre maison, de jouir des bienfaits qui en provenaient, d'aimer les choses qu'elle aimait, et comme ils s'y sont accoutumés durant soixante ans, il n'est pas possible que, au vu des mêmes formes de gouvernement, ils ne retrouvent pas les mêmes sentiments ; ils croient aussi que rares sont les citoyens de sentiments contraires, et qu'il est aisé qu'ils disparaissent sous l'effet d'une accoutumance contraire. Ils ajoutent à ces raisons celle de la nécessité, en montrant comment Florence ne peut rester longuement sans chef. Devant en avoir un, il est bien préférable qu'il appartienne à la maison que l'on a coutume d'adorer, plutôt que, n'ayant pas de chef, de vivre dans le désordre, ou, en en ayant un, d'aller le chercher ailleurs, où il y aurait moins de réputation et de satisfaction pour tous.

VI. On répond à cette opinion qu'un tel régime est dangereux, ne fût-ce que parce qu'il est faible. En effet, si le régime de Cosme avait en ce temps-là tous les points faibles que l'on a cités ci-dessus, en ces temps-ci un régime semblable en aurait le double, parce que la cité, les citoyens, les temps sont différents, de sorte qu'il est impossible de créer à Florence un régime qui puisse tenir et soit semblable à celui-ci.

VII. Tout d'abord, ce régime-là avait la masse du peuple pour ami ; le présent régime l'a pour ennemi. Les citoyens d'alors n'avaient jamais connu à Florence un régime qui parût plus populaire que celui-là ; les citoyens d'aujourd'hui en ont connu un qui leur paraît plus civil et où ils ont plus de contentement. En Italie, il n'y avait alors ni armée ni puissance auxquelles les Florentins n'eussent été capables de résister avec leurs propres armes, même en restant isolés. Maintenant, comme il y a l'Espagne et la France, il leur faut être alliés de l'une des deux ; s'il arrive que l'une perde, aussitôt ils sont la proie du vainqueur ; chose qui ne se produisait pas alors. Les citoyens étaient accoutumés à payer beaucoup d'impôts ; aujourd'hui, par incapacité ou manque d'habitude, ils s'en sont désaccoutumés ; vouloir les y réaccoutumer est chose odieuse et périlleuse. Les Médicis qui gouvernaient alors, parce qu'ils étaient éduqués et élevés avec leurs concitoyens, se comportaient avec une telle familiarité qu'elle leur valait de la sympathie ; aujourd'hui ils sont devenus si grands que, franchissant toute civilité, il ne peut y avoir cette familiarité et, par conséquent, cette sympathie. De la sorte, considérant la différence des époques et des hommes, il ne peut y avoir de plus grande erreur que de croire qu'en une matière si différente on puisse imprimer une forme identique.

Si alors, comme on l'a dit ci-dessus, ils ont couru tous les dix ans le risque de perdre le pouvoir, aujourd'hui ils le perdraient à coup sûr. On ne doit pas croire que les hommes reviennent aisément à leur ancienne et habituelle manière de vivre, car cela se vérifie lorsque l'ancienne manière plaît davantage que la nouvelle ; mais, quand elle plaît moins, on n'y revient que contraint et forcé ; et l'on n'y vit que tant que dure cette contrainte.

VIII. En outre, bien qu'il soit vrai que Florence ne peut rester sans chef, et que, au cas où il faudrait choisir un chef entre un particulier et un autre, elle aimerait mieux un chef issu de la maison des Médicis que de toute autre maison, néanmoins, si l'on doit juger entre un chef public et un autre, le chef public plaira toujours davantage que le particulier, de quelque lieu qu'il vienne.

IX. Certains estiment que l'on ne peut perdre le pouvoir sans une attaque provenant de l'extérieur, et croient que l'on peut toujours avoir le temps de faire amitié avec l'assaillant éventuel. En quoi ils se trompent lourdement. Car le plus souvent on ne fait pas amitié avec plus puissant que soi, mais avec celui que l'esprit ou l'imagination vous porte à aimer. Il peut aisément arriver que votre ami soit vaincu et que, vaincu, il soit à la discrétion du vainqueur ; et que celui-ci ne veuille pas d'accord avec vous, soit pour ne pas avoir le temps de le demander, soit du fait de la haine qu'il a nourrie contre vous, en raison de l'amitié que vous aviez avec ses ennemis. [...]

X. Quant à ceux qui voudraient un gouvernement plus large que celui-ci, je dirai que, si on ne l'élargit pas de façon qu'il devienne une république bien ordonnée, alors un tel élargissement aura pour effet de le faire s'effondrer plus tôt. S'ils disaient en détail comment ils voudraient qu'il soit fait, je leur répondrai en détail ; si l'on s'en tient aux généralités, je ne puis répondre que par généralités. Je désire seulement me borner à cette réponse. Quant à présenter des objections au régime de Cosme et à celui-ci, on ne peut fonder de régime qui soit stable, s'il n'est une véritable principauté ou une véritable république, car tous les régimes qui se situent entre ces deux-là sont défectueux. La raison en est très évidente : car la principauté n'a qu'une issue à sa fin, qui est de descendre à l'état de république, et de même la république n'a qu'une issue à sa fin, qui est de s'élever à l'état de principauté. Les régimes intermédiaires ont deux issues, car ils peuvent s'élever à l'état de principauté ou descendre à celui de république : d'où naît leur instabilité.

XI. Si elle désire créer à Florence un régime stable pour sa gloire et le salut de ses amis, Votre Sainteté ne peut donc y établir qu'une vraie principauté ou une république dotée de tous ses organes. Toutes les autres choses sont vaines et de très courte durée. Quant à la principauté, je n'en débattrai pas en détail, tant à cause des difficultés qu'il y aurait à le faire qu'à cause de la disparition de l'instrument pour le faire. Votre Sainteté doit comprendre que, dans toutes les cités où il y a une grande égalité entre citoyens, on ne peut fonder de principauté qu'avec de très grandes difficultés, et que, dans les cités où il y a une grande inégalité entre citoyens, on ne peut fonder de république. En effet, à vouloir créer une république à Milan, où il y a une grande inégalité entre citoyens, il faudrait détruire toute la noblesse et la réduire à égalité avec les autres habitants, parce qu'il y en a tant parmi eux qui sont hors du commun, que les lois sont insuffisantes à les réprimer et qu'il faut une grande autorité et une puissance royale pour les réprimer. Au contraire, à vouloir une principauté à Florence, où il y a une très grande égalité, il serait d'abord nécessaire d'y introduire l'inégalité et d'y créer un grand nombre de seigneurs de châteaux et de villages, qui, en accord avec le prince, puissent étouffer avec leurs armes et leurs clientèles la ville et l'ensemble de la province. Un prince seul, privé de l'appui d'une noblesse, ne peut en effet supporter le poids de la principauté : aussi est-il nécessaire qu'il y ait entre lui et la masse du peuple un moyen pour l'aider à le supporter. On voit cela dans tous les Etats appartenant à un prince, et surtout dans le royaume de France, où les gentilshommes dominent la population ; les princes, les gentilshommes ; et le roi, les princes. Mais, parce que créer une principauté là où conviendrait une république et une république là où devrait être une principauté est chose difficile, inhumaine et indigne de quiconque désire être réputé pitoyable et bon, je cesserai de parler davantage de la principauté et parlerai

de la république ; autant parce que Florence est très apte à adopter cette forme de gouvernement, que parce que l'on sait que Votre Sainteté y est très disposée. Et l'on pense que vous différerez à le faire, parce que vous souhaiteriez trouver des institutions grâce auxquelles votre autorité resterait grande à Florence et où vos amis vivraient en sécurité. Croyant les avoir conçues, j'ai voulu que Votre Sainteté connaisse mes conceptions, afin que, s'il s'y trouve quelque chose de bon, vous vous en serviez et que vous puissiez ainsi connaître mon dévouement à votre égard. Vous verrez comment dans mon projet de république votre autorité non seulement se maintient, mais s'accroît ; vos amis y demeurent honorés et en sécurité ; le reste de la masse des citoyens a d'évidentes raisons d'être satisfait.

XII. Je prie ardemment et respectueusement Votre Sainteté de ne blâmer ni de louer mon discours avant de l'avoir lu tout entier ; je vous prie également de ne pas vous effrayer des quelques modifications que j'apporte aux magistratures. Car, là où les choses ne sont pas bien ordonnées, moins il reste d'ancien, moins il reste de mauvais.

XIII. Ceux qui ordonnent une république doivent faire place à trois catégories différentes d'hommes, qui existent dans toutes les cités, c'est-à-dire les premiers, les moyens et les derniers. Bien qu'il y ait à Florence l'égalité que l'on a dite plus haut, néanmoins il s'y trouve quelques citoyens d'esprit élevé, qui pensent mériter la préséance sur les autres. Il est nécessaire de les satisfaire en ordonnant la république : le régime précédent s'est effondré pour ne pas avoir satisfait à cette humeur.

XIV. A de tels hommes, il n'est pas possible de donner satisfaction si l'on ne confère pas de la majesté aux premiers rangs de la république : une majesté qui soit soutenue par leurs personnes.

XV. Il n'est pas possible de conférer cette majesté aux premiers rangs de l'Etat de Florence, si l'on maintient la Seigneurie et les Collèges dans les termes où ils étaient auparavant. Comme, en raison de la façon dont ils sont élus, dans ces organismes ne peuvent siéger que rarement des hommes sages et réputés, il faut que cette majesté de l'Etat soit placée plus bas et dans des positions latérales, ou qu'elle soit dévolue à des particuliers : chose qui est contraire à tout ordre politique. Aussi est-il nécessaire de modifier ces dispositions et de satisfaire en même temps par cette modification aux plus hautes ambitions qui se trouvent dans la cité. En voici la manière : [...]

XVI. Je crois qu'il est nécessaire que, de même qu'il y a trois catégories d'hommes, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, il y ait trois rangs dans une république, et pas plus. C'est pourquoi je crois qu'il est bon de supprimer cette confusion des conseils qui ont existé autrefois dans votre cité. Ceux-ci ont été créés, non parce qu'ils étaient nécessaires à la vie civile, mais pour repaître davantage de citoyens ; pour les repaître de choses qui, en fait, n'importaient en rien au bien de la cité ; car tous pouvaient être corrompus par des factions. [...]

XVII. En outre, pour une plus grande sécurité du régime et des amis de Votre Sainteté, que l'on divise l'ordonnance de l'infanterie en deux compagnies, auprès desquelles Votre Sainteté nommerait de sa propre autorité deux commissaires chaque année : un par compagnie.

XVIII. On voit aux choses susdites comment l'on a donné satisfaction à deux catégories d'hommes ; comment l'on a renforcé votre sécurité et celle de vos amis dans cette cité ; puisque vous tenez en main les armées et la justice criminelle, que vous inspirez les lois et que les chefs de l'Etat sont tout à vous.

XIX. Il reste maintenant à satisfaire la troisième et dernière catégorie d'hommes, qui est composée de la masse des citoyens : à qui l'on ne donnera jamais satisfaction (qui pense différemment est dépourvu de sagesse), si l'on ne rend ou ne promet de leur rendre leur autorité. Parce que, à la rendre tout d'un coup, il n'y aurait pas de sécurité pour vos amis ni de maintien de l'autorité de Votre Sainteté, il est nécessaire de la rendre en partie, en partie de promettre de la rendre, de sorte qu'ils soient tout à fait certains d'avoir à la recouvrer. J'estime donc qu'il est nécessaire de rouvrir la salle du

Conseil des Mille ou au moins des Six-Cents, qui distribuent, de la manière qu'ils le faisaient autrefois, tous les offices et magistratures, à l'exception des susnommés Soixante-Cinq, Deux-Cents et Huit de Balìa : ceux-ci devant être nommés par vous de votre vivant et du vivant du Cardinal. Afin que vos amis soient certains ; en se présentant au vote du Conseil, d'être portés sur les listes, que Votre Sainteté désigne huit scrutateurs qui, en secret, puissent donner leurs voix à qui ils veulent et ne les refuser à aucun. Pour que la masse croie que sont mis sur les listes ceux qu'elle a élus, que l'on permette que le Conseil envoie de droit deux citoyens élus par lui, pour être témoins de la confection des listes.

XX. Si l'on n'a pas donné satisfaction à la masse, on n'a jamais fait de république stable. On ne donnera jamais satisfaction à la masse des citoyens florentins, si l'on ne rouvre pas la salle. Aussi convient-il, si l'on veut faire une république à Florence, de rouvrir cette salle et de restituer cette distribution à la masse. Que Votre Sainteté sache bien que quiconque pensera à lui ôter le pouvoir pensera avant toute chose à la rouvrir. Aussi est-ce un meilleur parti que vous l'ouvriez en des termes et de façon assurés et d'ôter à qui serait votre ennemi l'occasion de la rouvrir à votre grand déplaisir, pour la destruction et la ruine de vos amis.[...]

XXI. Il nous semble, considérant ces institutions, qu'en tant que république, sans votre autorité, il ne leur manque rien, en fonction de ce que l'on a largement débattu et exposé ci-dessus. Si on les considère du vivant de Votre Sainteté et de Monseigneur Révérendissime, c'est une monarchie. Car vous commandez les armées, vous commandez les juges criminels, vous inspirez les lois ; et je ne vois rien que l'on puisse désirer de plus dans une cité. On ne voit pas non plus ce que vos amis, bons et désireux de vivre de leurs revenus, pourraient craindre, puisque Votre Sainteté conserve une très grande autorité et qu'ils siègent dans les premiers rangs du gouvernement. Nous ne voyons pas non plus comment la masse des citoyens ne devrait pas être satisfaite, puisqu'elle se voit rendre une partie de la distribution des magistratures et qu'elle voit l'autre partie échoir peu à peu entre ses mains. [...]

Je suis certain qu'en peu de temps, grâce à son autorité, Votre Sainteté dirigerait tout ; que le régime actuel prendrait à ce point la forme de l'ancien, et celui-ci la forme du nouveau, qu'ils deviendraient une seule et même chose et un corps tout entier, pour la paix de la cité et la gloire perpétuelle de Votre Sainteté, car votre autorité pourrait toujours remédier aux défauts qui surgiraient.

XXII. Je crois que le plus grand honneur que peuvent obtenir les hommes est celui que leur patrie leur confère de son plein gré : je crois que le plus grand bien que l'on puisse faire, et le plus agréable à Dieu, est celui que l'on fait à sa patrie. En outre, aucun homme n'est autant célébré, quoi qu'il fasse, que ceux qui ont réformé par des lois et des institutions les républiques et les royaumes. Après les dieux, ce sont là ceux qui sont les premiers loués. Comme rares ont été ceux qui ont eu l'occasion de le faire et très rares ceux qui ont su le faire, peu nombreux sont ceux qui l'ont fait. Cette gloire a été si appréciée des hommes qui ne se sont souciés que de gloire que, n'ayant pu faire une république dans les faits, ils l'ont faite par écrit : tels Aristote, Platon et bien d'autres. Ils ont voulu montrer au monde que, s'ils n'ont pu, comme Solon et Lycurgue, fonder une société civile, cela n'est pas arrivé du fait de leur ignorance, mais de l'impuissance où ils se trouvaient de la réaliser.

XXIII. Le ciel ne fait donc pas de plus grand don à un homme et ne peut lui montrer de voie plus glorieuse que celle-là. Parmi toutes les félicités que Dieu a accordées à votre maison et à Votre Sainteté en personne, c'est là la plus haute, car il vous donne la puissance et l'occasion de vous rendre immortel et de dépasser largement par cette voie la gloire de votre père et de vos aïeux. [...]

XXIV. Afin de vouloir donc échapper à ces soucis, il n'y a que deux manières : ou bien cesser de donner audience à ces gens-là et ne les encourager ni à réclamer, même ordinairement, ni à prendre la parole s'ils ne sont pas questionnés, comme le faisait feu le duc d'illustre mémoire ; ou bien ordonner l'Etat de telle façon qu'il s'administre de lui-même et qu'il suffise à Votre Sainteté de le surveiller d'un œil seulement. Quant à ces moyens, le dernier vous libère des dangers et des soucis ; le premier, des soucis seulement. Mais pour revenir aux dangers auxquels on s'expose en demeurant ainsi, je ferai

un pronostic. Qu'il survienne un incident et que la cité ne soit pas réordonnée d'une autre façon, il adviendra l'une ou l'autre des choses suivantes, ou les deux à la fois. Ou bien apparaîtra un chef issu tout à coup des désordres, pour défendre l'Etat par les armes et la violence ; ou bien un parti courra ouvrir la salle du Conseil et donnera l'autre parti en proie. Quelle que soit celle de ces deux choses qui advienne (Dieu nous en garde !), que Votre Sainteté pense combien de meurtres, combien de bannissements, combien d'extorsions il en résulterait, de quoi faire mourir de douleur le plus cruel des hommes, pour ne pas parler de Votre Sainteté, qui est très miséricordieuse. Il n'est pas d'autre voie pour échapper à ces maux que de faire en sorte que les institutions de la cité puissent tenir debout d'elles-mêmes ; elles tiendront toujours debout lorsque chacun y mettra la main ; que chacun saura ce qu'il a à faire et en qui il peut avoir confiance ; et lorsqu' aucune catégorie de citoyens ne désirera de changement, soit par peur pour soi-même, soit par ambition.

I. 2 - THIERRY MÉNESSIER : « *LE DISCOURS SUR LES CHOSES DE FLORENCE DE MACHIAVEL : LOGIQUE ET PRAGMATIQUE DE L'ACTION POLITIQUE* »

Parmi les écrits politiques de Machiavel, le *Discursus florentinarum rerum post mortem iunioris Laurentii Medices*¹ met particulièrement bien en lumière le lien entre le texte et l'action, et par là la manière dont le Florentin excelle à entrelacer les deux niveaux fondamentaux de la pensée politique. En entreprenant de penser la réalité, le texte dispose à l'action : s'il élucide la situation politique grâce à certains instruments intellectuels, dans le même temps il incline subtilement le lecteur à une certaine forme d'action, ou même imprime à l'action future du lecteur une certaine orientation. Dans cet article, je me propose de restituer le travail que le texte machiavélien opère sur son lecteur tout à la fois en lui donnant des moyens de parvenir à l'intelligence de sa situation et en orientant son action dans un sens précis.

Le *Discursus* constitue un exemple privilégié de ce travail, ainsi qu'on va le comprendre en replaçant d'abord ce texte dans son contexte. Haut fonctionnaire de la république du Grand Conseil de 1498 à 1512, Machiavel a été limogé par le retour au pouvoir des Médicis ; rongé par la solitude, il compose de 1513 à 1520 *le Prince* et les *Discours sur la première décade de Tite-Live*. *Le Prince* s'ouvre par une importante épître dédicatoire au duc d'Urbino, Laurent de Médicis « le jeune », petit-fils de Laurent le Magnifique et héritier de la dynastie. La puissante famille comptait sur lui pour assurer la continuité de l'influence médicéenne sur la politique florentine. Or le duc d'Urbino meurt accidentellement en mai 1519 ; et avec la disparition de cet homme providentiel, c'est tout le système médicéen qui vacille. La famille consulte alors certains intellectuels florentins, afin de solliciter leur avis sur le régime qu'il est nécessaire d'adopter à Florence. Le *Discursus* est la réponse qu'en 1520 Machiavel adresse au pape Léon X à l'intention du cardinal Jules de Médicis, futur pape Clément VII.

Cette restitution du contexte permet de comprendre dans quel cadre de parole contraint se déploie l'argumentation machiavélienne. Or, de ce point de vue, le *Discursus* ne représente pas une exception dans l'œuvre de Machiavel ; en effet, ainsi que j'ai essayé de le montrer ailleurs, tous ses écrits politiques ont été engendrés dans des contextes spécifiques, et doivent se comprendre en fonction de qui est explicitement sollicité pour les lire. Les personnes à qui Machiavel adresse nominalement ses ouvrages jouent en effet un rôle actif dans le processus de compréhension plein et entier de ce que ces derniers entreprennent de signifier. L'intelligence de la situation historique qu'ils promettent est toujours pensée en fonction de la position de l'interlocuteur dans le jeu politique. L'insertion assumée du texte dans le contexte, redoublée par le fait qu'il est adressé à un lecteur privilégié, produisent de la sorte des conditions de lecture spécifiques pour chaque ouvrage, au premier rang desquelles leur distinction entre ce que j'ai nommé « dialogue avec des amis » (par exemple les *Discours*

1. *Discours sur les choses de Florence après la mort de Laurent de Médicis le jeune* ; nous citons désormais le texte en l'appelant *Discursus*, mention suivie du § correspondant au texte reproduit ; ce dernier ne reprend qu'une partie de l'écrit machiavélien. Nous suivons le texte établi et traduit par Christian Bec dans Machiavel, *Le Prince et les premiers écrits politiques* (Paris, Classiques Garnier, 1987, édition bilingue), en modifiant la traduction sur quelques points précis.

2. Cf. Thierry Ménessier, *Machiavel, la politique et l'histoire. Enjeux philosophiques*, Paris, P.U.F., 2001, en particulier, p.97-113 : « Historiographie et conseil ».

sur la première décade de *Tite-Live*) et « dialogue avec des adversaires » (comme *Le Prince*)². Ainsi, l'épître dédicatoire du *Prince* délivre les clefs d'une méthodologie de la parole vraie en politique, valable pour tous les écrits machiavéliens, en instaurant comme cadre d'appréhension du réel la tension indépassable entre les deux points de vue antagonistes du « prince » et du « peuple » :

« Je ne veux pas que cela passe pour de la présomption : qu'un homme de basse et infime condition ait l'audace de discourir des gouvernements des princes et d'en donner les règles ; en effet, de même que ceux qui dessinent des paysages se placent en bas dans les plaines pour considérer la nature des montagnes et des lieux élevés, et qu'ils se placent en haut sur les montagnes pour considérer celle des lieux bas, de même pour bien connaître la nature des peuples, il faut être prince, et pour bien connaître celle des princes, il faut être peuple »³.

Chaque participant au jeu politique n'a donc par ses seules forces accès qu'à la moitié de l'intelligence de sa propre situation ; par suite, il ne maîtrise qu'à *demi* les ressorts de sa propre action possible dans ce jeu. Que ce soit sur le plan logique ou sur le plan pragmatique, l'adversaire est le complément nécessaire de l'agent politique. Par suite, pour appréhender la pleine portée de la parole machiavélienne, le lecteur moderne doit à tout moment faire un effort de restitution des positions respectives de l'auteur et du destinataire de l'écrit.

Il me semble qu'à l'instar des œuvres majeures du Florentin, on gagne à considérer le *Discursus* comme un dialogue entre l'auteur et son destinataire-adversaire, et tout se passe comme si Machiavel jouait le rôle dévolu dans l'épître du *Prince* au « peuple » vis-à-vis du « prince » Médicis. Ces conditions particulières de composition, ainsi que la maîtrise par Machiavel des « modalités positionnelles » de l'intelligence politique contribuent même à faire du *Discursus* un texte exceptionnellement intéressant sur les rapports entre l'écrit politique et les conduites qu'il prescrit chez ses destinataires, entre la logique et la pragmatique de l'action politique.

Un examen littéral du texte le confirme. La première section de l'argumentation est précisément consacrée aux modalités d'énonciation du conseil que Machiavel entend délivrer (§ 1 à 11) ; ainsi qu'on va le constater, ce dernier est effectivement délivré dans un second temps (§ 12 à 25). Le point remarquable est que ce conseil est littéralement incompréhensible si le lecteur n'a pas pris garde aux précisions données par celui qui s'adresse à lui : mon hypothèse est que la première section du texte ne consiste pas en une simple *captatio benevolentiae*, ni en une rhétorique de la circonspection, bien que Machiavel se montre effectivement prudent dans ce qu'il avance. Cette première section énonce puis articule les éléments indispensables pour produire « la vérité de la situation politique », alors même que tout dément une telle possibilité : les points de vue antagonistes qui travaillent littéralement la situation ne peuvent en effet aucunement être dépassés en une synthèse qui satisferait tout le monde. Or, c'est précisément faute d'avoir assez pris en compte la première section que la critique a méconnu la valeur du *Discursus*. Souvent, on n'a pas identifié l'angle d'attaque propice à l'intelligence de son contenu : il s'agirait pour les uns d'un texte opportuniste favorable aux « princes » Médicis (il est exact que Machiavel donne aux Médicis quelques recettes destinées à cadencasser l'institution florentine), et pour les autres d'une déclaration républicaine conforme aux *Discours sur Tite-Live* (il est également exact que le Florentin articule certains thèmes républicains fondamentaux)⁴. Dans les pages qui suivent, je soutiendrai la double

3. *Le Prince*, épître dédicatoire à Laurent de Médicis ; pour toutes les citations extraites du *Prince*, je m'appuie sur ma propre traduction, parue chez Hatier en 1999.

4. Deux articles très intéressants échappent à ce reproche : Giorgio Inglese, « *Il Discursus florentinarum rerum* di Niccolò Machiavelli », revue *La Cultura*, 23, 1985, 1, p.203-228 ; et Gian Mario Anselmi, « Machiavelli, *pietas* della storia e *sagezza* repubblicana », soit le chapitre 2 de son ouvrage *La *sagezza* della letteratura*, Milan, Bruno Mondadori, 2000.

thèse (1) qu'il existe un angle d'attaque privilégié permettant de comprendre comment les deux interprétations peuvent être partiellement vraies ensemble, et (2) que cet angle d'attaque trouve ses conditions de possibilité dans un art de dire particulier.

Il s'agit donc, pour l'écrivain engagé du côté de la république, de dire aux « princes » Médicis quelle serait la meilleure constitution pour Florence. Dans le premier paragraphe, Machiavel débute en soulignant les causes de l'instabilité de différents régimes qui se sont succédé à Florence, république ou principauté. Immédiatement, on constate qu'il opère une schématisation des formes constitutionnelles, en ramenant toutes celles qui sont possibles à ces deux modèles, bien connus des lecteurs de ses œuvres politiques (les *Discours* traitent de la première, *le Prince* de la seconde). Mais ici l'habitude de lecture des œuvres « régulières » ne doit pas occulter la signification spéciale des deux termes, dont l'emploi donne à penser sur l'écriture comme sur le projet machiavéliens. Constructions intellectuelles ou encore formes synthétisées par l'analyse politique, ces deux types de régimes ne sont pas de purs et simples décalques empiriques de la réalité italienne : « *repubblica* » désigne toute forme d'institution dans laquelle le pouvoir est discuté et partagé, « *principato* » toutes les formes dans laquelle il ne l'est pas. Plus exactement, ce dernier terme désigne chez Machiavel d'abord les situations historiques, ensuite les formes institutionnelles que prend le pouvoir personnel de fait. Qualifié par l'adjectif « *nuovo* », il s'applique à la condition de l'homme talentueux qui conquiert le pouvoir et tente de s'y maintenir ; par extension, la position du « *principe nuovo* » en vient souvent à qualifier l'ensemble des formes de *principato*. D'où ceci que le *principato* ne s'oppose pas moins à la *repubblica* qu'à la *monarchia* : si du point de vue des effets les deux formes sont similaires, leurs conditions d'expression sont radicalement différentes. Certes, le *principato* partage avec la *monarchia* la concentration de la puissance et des moyens de décision, mais il s'en distingue totalement par le fait que le « prince » ne peut se prévaloir d'aucun antécédent dynastique assez fort pour lui permettre de prendre ou de se maintenir au pouvoir. « Principauté » désigne chez Machiavel la fonction politique ramenée à son principe actif : la vertu (*virtù*) ou art de gouverner afin de prendre et de conserver le pouvoir.

Une dernière remarque : appliquée à la réalité florentine dans un texte adressé à un Florentin (et plus encore à un Médicis), la dichotomie *repubblica/principato* est par elle-même éloquente d'un jeu de parole tout autre que neutre. En effet, d'un point de vue purement formel, disons du point de vue d'un observateur étranger, Florence a été régie par une forme républicaine depuis des temps très anciens, *sans discontinuité* : il n'y a jamais eu de prince légitime à Florence. En laissant entendre que Florence a connu les deux formes dans son histoire moderne et récente, l'auteur signale que la nuance ne lui échappe pas entre une forme de régime authentiquement républicaine, et une autre républicaine de nom et en apparence, mais en réalité « princière ». Tous les Florentins de l'époque savaient que le régime instauré par Côme de Médicis à partir de 1434 était une principauté de fait, et en dépit de sa forme globalement républicaine : les hommes de paille du clan Médicis occupaient les postes d'influence dans les différents conseils de l'Etat florentin, la Seigneurie. Tous savent pertinemment, à l'instant de composition du *Discursus*, que les Médicis de retour au pouvoir en 1512 ont entrepris la même manœuvre : concilier l'apparence de la république et la réalité d'une direction du pouvoir « personnalisée ».

L'instabilité des régimes qui se sont succédé à Florence signifie que la cité n'a pas encore trouvé le type constitutionnel qui correspond à sa nature profonde. Machiavel entend l'établir par un examen critique de l'histoire, qui consiste en un passage en revue des différents régimes récents de Florence. Remontant 150 ans en arrière, il procède en quatre « époques » : (1) le gouvernement de Maso degli Albizzi (1382-1393), examiné aux § 1 et 2 ; (2) le gouvernement institué par Cosme de Médicis en 1434, dans la continuité duquel son petit fils Laurent le Magnifique s'est inscrit jusqu'à sa mort (1492), et qui a duré jusqu'à la fuite de la famille lors de la révolution populaire de 1494, § 2 ; (3) le gouvernement du Grand Conseil (1494-1512), celui même qu'a servi Machiavel lorsqu'il était haut fonctionnaire, § 3 ; (4) de 1512 à 1520, à savoir le gouvernement actuel des Médicis, § 4. Itinéraire délicat, puisqu'il s'agit

d'aligner chronologiquement des régimes rivaux, dont les principaux acteurs, pour les deux sinon pour les trois derniers, sont encore aux prises dans la vie politique florentine.

Plusieurs remarques s'imposent à propos de cette manière de faire. Premièrement, il est intéressant de constater qu'aucun régime ne trouve grâce aux yeux du Florentin, pas même celui pour la survie duquel il s'est activement battu. Tandis que les gouvernements plutôt « princiers » présentent le défaut de mettre en avant des individus socialement puissants qui, intervenant dans les affaires d'Etat en tant que particuliers, mécontentent le peuple, ce dernier était victime du défaut inverse : à trop écouter les différentes « humeurs » qui composent le corps social agité, il n'en satisfait aucune, et n'a pas à sa tête d'homme fort pour imposer une ligne de conduite cohérente. On voit comment Machiavel prend ses distances avec le gonfalonier Piero Soderini, de manière cohérente avec la critique qu'il a développée dans les *Discours*.

Deuxièmement, la méthode employée par Machiavel interroge les relations entre la politique et l'histoire. Plus exactement, ce n'est jamais en dehors d'un certain rapport à l'histoire qu'en politique une vérité est susceptible de se déterminer : prise dans un développement temporel précis, la situation particulière se laisse appréhender par la discipline historiographique, elle-même repensée en fonction de ce qu'on pourrait nommer une « analytique des situations de pouvoir ». La vérité de la situation ne peut naître des ordres constitutionnels pensés dans l'absolu (ainsi que le faisait la tradition classique dans sa recherche philosophique du meilleur régime), mais seulement dans un rapport qui s'établit entre les particularités de chaque dispositif, les aléas d'un devenir temporel instable et des tumultes propres à la cité divisée, et les hommes au pouvoir, plus ou moins capables de « stabiliser » leur régime (*mantenere lo stato*). Enfin, il faut bien constater que le résultat auquel parvient Machiavel, c'est qu'aucun régime du passé ne donne la clef de la réforme constitutionnelle nécessaire à Florence. Le constat que le passé ne délivre aucune solution à même de décider de l'imbroglie du présent dramatise la tentative machiavélienne de délivrer un conseil ; sur un plan plus large, elle doit également être entendue par rapport à ce qui, pour toute l'œuvre du Secrétaire, constitue la dimension tragique de la condition humaine en politique.

Troisièmement, le traitement du régime contemporain de la prise de parole machiavélienne atteste de la prudence de l'auteur, et laisse apercevoir les modes de « l'écriture de position ». Par là, je veux moins parler de sa circonspection évidente (§ 4 : « ...comme c'est une chose récente et que chacun connaît, je n'en parlerai pas »), que de la construction même de son propos aux §§ 5 à 10. « Prudence », donc, au sens philosophique d'intelligence de la logique politique, ce qui comprend un art d'en parler. L'argumentation machiavélienne est subtilement construite autour d'un étonnant jeu de positions entre « certains » (*alcuni*), les tenants d'un retour à un gouvernement semblable à celui de Cosme – et qui sont-ils, sinon les Médicis eux-mêmes, à qui le *Discursus* est adressé ? –, et « d'autres » (*alcuni altri*) qui aspirent à un gouvernement « large », ce qui évoque le *governo largo* des républicains et de certains oligarques adversaires des Médicis. Le point remarquable est que Machiavel reconstitue dans son texte la tension réelle qui divise Florence. Les conditions de la parole experte sont données dans l'opposition des deux « humeurs » qui non seulement déchire, mais *structure* l'espace civique florentin⁵. Fidèle à une méthode de reconstitution des positions qui trouve sa clef dans ce que j'ai nommé ailleurs « le dispositif des personnages »⁶, l'auteur prête littéralement sa plume à ses adversaires : le § 5, en particulier, fait argumenter les adversaires, et tout se passe comme si le lecteur les entendait exposer leurs raisons (« ...ils croient, ...ils ajoutent... »). Dans cette manière de faire, le rapport entre l'auteur et son propos paraît fortement distancié, au point que l'objection faite au § 6 est exprimée sur le mode

5. Cf. le texte de *Discours*, I, 4, qui fait de l'opposition entre les « humeurs » le principe de maintien de la liberté civique.

6. Cf. mon ouvrage cité plus haut, *Machiavel, la politique et l'histoire*, p. 129-163.

impersonnel : « on répond à cette opinion qu'un tel régime est dangereux... » (« *Contro a questa opinione, si risponde come uno stato così fatto è pericoloso...* »).

Ce qui rend intenable la position des premiers, c'est le fait que le régime qu'ils préconisent pour Florence appartient à une autre époque. La situation interne de la cité, aussi bien que le contexte international, ne permettent pas d'espérer un retour au gouvernement de Cosme. Les Médicis n'ont plus la familiarité avec leurs concitoyens qui est nécessaire à ce type de régime ; ils incarnent ouvertement une faction privée, tandis que les Florentins ont connu des régimes plus favorables au peuple et au bien public. A son époque, le gouvernement de Cosme semblait populaire. Il semblerait à présent clairement oligarchique ; la « différence des temps et des hommes » interdit d'imprimer à une matière identique une forme passée. Du moins, elle interdit d'imprimer aisément une telle forme : Machiavel met son lecteur en garde contre les conséquences d'un « forçage ». L'option d'une aide extérieure – ce qui est exactement la situation des Médicis, dont la restauration de 1512 a été réussie avec l'aide des Espagnols – doit elle aussi être écartée, car elle déstabilise tout pouvoir cherchant à s'établir. En l'invitant à prendre du recul sur le jeu florentin dans lequel ils sont l'un et l'autre aux prises, Machiavel donne donc à son interlocuteur le moyen d'apercevoir la contradiction propre à sa situation.

L'examen des positions se poursuit par celui de la thèse de « ceux qui voudraient un gouvernement plus large que celui-ci » (§ 10-11). Une nouvelle fois circonspect, Machiavel entend ne répondre que par généralités. Mais on peut constater combien ces généralités sont fondamentales : il s'agit d'énoncer les thèses qui déterminent quelle « forme » peut correspondre à quelle « matière », quel régime est adéquat ou inadéquat à la vie florentine. Il n'y a que deux régimes, explique Machiavel, la principauté ou la république, en reconduisant la dichotomie évoquée plus haut, et en l'incarnant dans les deux régimes antithétiques de Florence et de Milan – ce qui revient, soit dit en passant, à reconstituer la dualité typiquement issue du républicanisme entre le régime de la liberté (la *florentina libertas*) et celui de l'arbitraire ; et partant à suggérer qu'un principat médicéen serait perçu par les Florentins à l'aune de la tyrannie du duc de Milan, ni plus ni moins que comme la figure honnie de l'arbitraire anticivique.

Il est impossible d'imposer à Florence un tel régime pour des raisons circonstanciennes aussi bien que pour des raisons de fond. Raisons circonstanciennes : l'instrument de la principauté, à savoir Laurent de Médicis, duc d'Urbino, a récemment disparu. Raisons de fond : la voie de la république est légitimée par l'organisation sociale sous-jacente à ce régime politique. A Florence, en effet, l'égalité (*equalità*) règne naturellement, et seule une refonte totale de la « matière » – autant dire un geste véritablement prométhéen – pourrait rendre compatible la forme inégalitaire de la principauté avec la réalité florentine. Cette thématique de l'*equalità* ne doit pas être comprise dans l'optique d'un égalitarisme social (que Machiavel réfute implicitement dans les *Histoires florentines*⁷) ni en fonction de la théorie moderne de l'égalité des individus du point de vue de leurs droits naturels, civils et civiques. Dans un passage des *Discours* (I, 55), et dans le cadre d'une même opposition entre régime de l'égalité et régime de l'inégalité, Machiavel fournit certaines indications plus précises ; il s'agit avec cette idée de donner à penser l'esprit du système corporatiste qui régissait les relations entre « métiers » au sein de la cité florentine. Sans placer tous les acteurs sociaux sur le même plan, et sans leur accorder les mêmes prérogatives, ce système offrait à la plupart d'entre eux les conditions d'une expression publique, sinon politique. Machiavel forge en quelque sorte une représentation idéal-typique de ce système, qui serait pertinente pour déterminer le meilleur régime pour sa cité. Il me semble que l'on peut se risquer à donner une idée plus précise du contenu de sa théorie de l'égalité en la référant, *mutatis mutandis*, à la manière dont Aristote qualifie dans *l'Ethique à Nicomaque* (livre VIII) la relation de parité que peuvent entretenir des participants à l'échange social qui sont pourtant susceptibles d'être (très) inégaux dans leur statut

7. Voir le passage où il traite de l'émeute des ouvriers de la laine révoltés, les *Ciampi*, et de leurs revendications « égalitaristes » : *Histoires florentines*, livre III, chapitres 12-21.

naturel comme dans leurs prérogatives socio-politiques. Si la relation qu'entretiennent le mari et la femme, ou le maître et le serviteur, est malgré tout basée sur une sorte d'égalité, c'est qu'elle est comprise dans un cadre qui leur accorde les prérogatives correspondant à leur position effective. Le rapprochement avec la théorie aristotélicienne force quelque peu le trait, mais elle fournit une image approchée de la notion d'« *égalité* ». Dans le système politique de l'égalité, chacun occupe la place publique que sa situation sociale lui fait espérer : il existe donc une parité politique entre tous, sans nier les différences de condition, de fortune et de statut.

Enfin, les « généralités » qu'évoque Machiavel ne reviennent pas du tout à placer sur le même plan les deux seuls modèles possibles de régime pour Florence. Le rapport des forces en présence : le prince, les nobles et « la masse » (*l'universale*), y est tel qu'il implique une conséquence très importante en faveur de la république. L'*autorité* qu'on peut avoir sur une cité comme Florence est fonction de la *sécurité* dans laquelle on y vit (§ 11, voir également §§ 18, 19 et 21). Le raccourci institué entre ces deux termes est saisissant, et sa portée est vertigineuse, dans une manière de dire typique de Machiavel. Il signifie en effet que pour qui exerce le gouvernement, la distance est infime entre le fait que les commandements donnés soient suivis d'effets observables dans le comportement des citoyens et le fait d'être renversé à cause du mécontentement de ces derniers. Par ce raccourci, l'auteur se montre sans illusion sur l'existence d'un quelconque fondement de l'autorité, tels le charisme du gouvernant, ou encore l'efficacité de la puissance réelle ou imaginaire de l'Etat : l'effectivité de la direction politique (qui voit le citoyen accepter l'obligation civique) n'a d'autre source qu'une adhésion fragile, laquelle se comprend toujours sur le fond d'une réalité tumultueuse et potentiellement dangereuse pour qui est exposé à la tête de l'Etat. Cette « généralité » est le genre de choses que savent parfaitement ceux qui ont l'habitude de l'exercice du pouvoir. Le texte machiavélien s'adresse à un lecteur qu'un énoncé de ce type ne peut surprendre, et pour lequel il s'agit bien d'une généralité. Avec ce raccourci, il s'agit donc moins d'un appel au registre passionnel de la peur, qu'un rappel de l'inquiétude salutaire propre à l'exercice conscient de la direction politique. Mais, s'il ne fonctionne pas comme une stratégie d'intimidation (ce qui pourrait être le cas s'il s'adressait à un lecteur moins averti), le texte s'appuie bien sur un *contexte passionnel* précis, celui de la possibilité toujours ouverte du surgissement d'une conspiration dans une cité comme Florence⁸. Le but d'une telle stratégie d'écriture est, à tout le moins, de disposer le lecteur à un certain type de comportement : qui veut avoir une autorité effective ne peut pas faire comme si la cité allait spontanément suivre les directives énoncées. Si le destinataire du *Discursus* et ses amis désirent vivre à Florence en sûreté, écrit Machiavel, il leur est donc nécessaire d'écouter ce qu'ont à dire les tenants du gouvernement « large », sinon de recourir à de semblables institutions, car elles sont capables de canaliser les tensions propres à leur cité en offrant à chacun une voie d'expression de ses humeurs. On voit nettement ici comment la thèse « générale » énoncée par l'expert impartial (selon la posture adoptée par l'ex-Secrétaire) est comprise dans le mouvement particulier du « dialogue avec l'adversaire » et comment elle incline le comportement de l'acteur politique dans une direction plutôt que dans une autre. Tout en étant une « logique de la situation politique », le petit écrit machiavélien inclut donc également une « pragmatique » de cette situation.

Une fois ces « généralités » rappelées et méditées, les conditions du dialogue peuvent évoluer : à partir de la fin du § 11, il ne s'agit plus de faire dialoguer « certains » et « d'autres » à propos du meilleur régime pour Florence, mais d'entrer directement en contact avec l'adversaire. Machiavel recourt à la première personne du singulier et s'adresse personnellement à son interlocuteur : « ...j'ai voulu que Votre Sainteté connaisse mes conceptions, afin que, s'il s'y trouve quelque chose de

8. Logique dont Machiavel a longuement exposé les ressorts dans le plus long chapitre de toute son œuvre, le chapitre 6 du livre III des *Discours*, véritable petit « traité des conjurations et du tyrannicide » à destination des adversaires des « princes ».

bon, vous vous en serviez, etc. ». Le travail qui visait la restitution des positions antagonistes en présence a dominé toute la première partie du *Discursus* (jusqu'au § 10) ; lui succède une argumentation en nom propre qui donne désormais toute sa place à la parole machiavélienne (du § 11 à la fin). Si ce travail n'a pas pour objet d'abolir purement et simplement la différence qui existe entre Machiavel et les Médicis, il permet cependant d'instituer une certaine connivence entre les adversaires, un espace temporaire commun sous la condition duquel une parole vraie est possible. L'opposition frontale entre « certains » et « d'autres » laisse donc la place à une nouvelle forme de discours et de rapport à la situation - nouvelle forme qu'on pourrait nommer une tension raisonnée entre « je » et « vous ».

Fort logiquement, le § 12 débute donc par une véritable *captatio benevolentiae*, qui fait office de préface au conseil machiavélien (« Je prie ardemment et respectueusement Votre Sainteté de ne blâmer ni de louer mon discours avant de l'avoir lu tout entier, etc. »). Elle est notamment destinée à faire accepter le principe d'une manière de procéder qui va reprendre les choses depuis le début. L'affirmation radicale : « là où les choses ne sont pas bien ordonnées, moins il reste d'ancien, moins il reste de mauvais », ne doit pourtant pas faire illusion – comme on va le voir, le Machiavel des *Discours*, qui préconisait de « tout refaire à neuf »⁹ s'efface devant un auteur désireux de déterminer une solution pragmatique, pensée en fonction des forces de la cité susceptibles de se composer en un ordre dynamique. Ainsi s'agit-il explicitement de composer « une république stable » (voir au § 20 l'idée de *republica stabile*)

Définir un tel ordre repose initialement sur le repérage des trois catégories qui constituent le corps social : « les premiers, les moyens et les derniers » – les grands, les classes moyennes, et la masse du peuple. La solution machiavélienne consiste à réordonner le système constitutionnel florentin en fonction de la reconnaissance de ces forces sociales, en leur accordant une voie d'expression (ou : une voix) dans un processus de participation politique. Ainsi que l'explique le § 16 : « il est bon de supprimer [la] confusion des conseils qui ont existé autrefois dans [la] cité », et de les réorganiser en vue du bien de cette dernière, c'est-à-dire dans le but que les forces sociales qui la composent ne se déchirent pas, mais cohabitent en dépit de leurs irréductibles différences. Il est remarquable que le principe de cette simplification constitutionnelle doive quelque chose à la solution traditionnelle du « régime mixte », telle que la Renaissance l'avait héritée de Polybe et de Cicéron. Il s'agit, en vertu d'un mode de différenciation entre les « compétences » politiques propres aux différents groupes sociaux, d'accorder à chacun une partie différente de la souveraineté. Aux hommes excellents revient une action constitutionnelle pensée d'après le pouvoir monarchique (telle était selon Cicéron la réalité de l'*imperium* des consuls sous la République), aux nobles le rôle de sénateurs patriciens, au peuple la puissance sans laquelle la cité n'a pas de force civique armée.

Mais la solution machiavélienne ne reprend de cet ancien système qu'un esprit général, et, parce qu'elle apparaît profondément équivoque, la solution constitutionnelle préconisée par le *Discursus* divise la critique. Pour les uns, Machiavel renie son parti pris républicain au profit d'un « conseil au prince » donnant à ce dernier les moyens d'un habile détournement de la vie civique ; pour les autres, le conseil qu'il donne est subtilement mais fermement républicain, et conduit le Médicis à adopter une position favorable à la tradition civique florentine. Et il est effectivement bien difficile de trancher entre ces deux thèses.

D'une part, Machiavel fournit incontestablement à son adversaire certains moyens pour régner en monarque, en donnant aux forces qui lui sont réellement ou potentiellement antagonistes l'impression qu'elles exercent une action sur l'Etat. Le § 21 est sur ce point tout à fait éloquent : « Il nous semble, considérant ces institutions, qu'en tant que république, sans votre autorité, il

9. cf. *Discours*, I, 26 : la thématique du *fare ogni cosa nuova* ; cf. également III, 1.

ne leur manque rien [...]. Si on les considère du vivant de Votre Sainteté [...], c'est une monarchie (*ella è una monarchia*) ». En fonction de la distinction que j'ai rappelée plus haut entre *principato* et *monarchia*, ce dernier mot désigne une réalité très forte : si l'on en croit Machiavel, au terme de la réforme constitutionnelle qu'il propose, la république florentine est susceptible de se transformer en un ordre dynastique dans lequel le « clan » Médicis pourra couler son propre destin par-delà la disparition de ses membres actuels.

D'autre part, l'ex-Secrétaire met en avant la nécessité de donner satisfaction à « la masse », c'est-à-dire aux citoyens issus des familles les moins dotées. Or le moyen d'y parvenir est de « rouvrir la salle » (*riaprire la sala*), ainsi que le texte le répète aux §§ 19 et 20, à savoir remettre en marche le système politique de la République du Grand Conseil en rouvrant la grande salle dans laquelle les citoyens venaient exprimer leurs opinions en vue de décider collectivement des affaires. Et parce qu'elle concerne un véritable symbole de l'ancienne république, cette réouverture serait un signe fort en direction des opposants aux Médicis, qui signifierait leur volonté de partager une partie du pouvoir. La proposition machiavélienne est redoublée par un renvoi à la logique du contexte menaçant, déjà mentionné plus haut ; la fin du § 19 suggère que si le destinataire du texte ne prend pas cette décision, ses ennemis, désireux de lui nuire, le feront sans réticences. L'audace de Machiavel doit être appréciée à sa juste valeur : si la possibilité de la réouverture de la salle est une menace susceptible de peser sur tous les gouvernements florentins autocratiques, c'est que les anciennes thématiques du *vivere civile* ou du *vivere libero* sont encore bien vivantes dans le cœur des Florentins. Comme l'expliquait *Le Prince* quelques années auparavant : « dans les républiques, il y a plus de vie, plus de haine, un plus grand désir de vengeance ; le souvenir de leur ancienne liberté n'abandonne pas les habitants, il ne peut les laisser en paix... » (chapitre V). « Rouvrir la salle » n'est pas un fantasme républicain, c'est un moyen réel de remettre la cité dans le fil de sa tradition civile la plus ancienne.

L'équivoque entre les deux positions est profonde. Elle est renforcée par le fait que Machiavel évoque au § 19 des mesures susceptibles de donner au Médicis le moyen de donner l'impression que la réouverture de la salle correspondrait à une volonté effective de partager les prérogatives politiques, tout en concentrant entre ses mains la réalité d'un pouvoir monarchique. Comment interpréter le fait que l'Etat florentin ainsi repensé serait formellement une république et dans son principe une monarchie ?

Une voie de compréhension est peut-être fournie par la remarque de la fin du § 21, dans le passage où Machiavel explique que le système qu'il préconise permettrait de relier l'ancien, l'actuel et le nouveau, au point qu'« ils deviendraient une seule et même chose et un corps tout entier, pour la paix de la cité et la gloire perpétuelle de Votre Sainteté ». Il s'agit d'articuler les trois modalités du temps en une continuité qui, parce qu'elle réinstitue l'identité civique de la ville selon la longue durée, produirait la stabilité politique que l'opposition des régimes successifs proscribit. Ce passage débouche sur un autre, dont le style est très différent (§ 22-23). Il s'agit alors d'en appeler au ciel et à la mission sacrée de protéger et de favoriser la patrie, en héroïsant les grands législateurs et penseurs politiques. L'appel à la transcendance divine ne surprend pas puisqu'il est référé à la thématique du salut de la patrie, laquelle fournit à l'ethos civique machiavélien un de ses critères fondamentaux. Ce qui surprend davantage, c'est la rupture dans le ton de l'écrit. On peut référer le ton employé ici à celui du passage « providentialiste » qui conclut le *Prince* (chapitre XXVI), dans lequel l'appel à la famille Médicis – destiné à favoriser l'action du duc d'Urbino, dont le décès est la cause occasionnelle du *Discursus* – se clôt par l'évocation de l'Ancien Testament : les Florentins seraient les nouveaux Hébreux, qui attendent en Laurent de Médicis leur Moïse. Par son appel à un « grand Autre », le *Discursus* dit, de manière comparable, que la mission de la défense de la patrie est la plus haute dont on puisse charger un homme. Or, comment la réussir ? Il faut « ordonner l'Etat de telle façon qu'il s'administre lui-même » (*ordinare lo stato in modo, che per se medesimo si amministri*, début du § 24), ou faire en sorte que les institutions de la cité puissent « tenir debout d'elles-mêmes » (*fare in modo che gli ordini della città per loro medesimi possino stare fermi*, ce

même § 24, *in fine*). Il s'agit par conséquent de créer une forme qui stabilise la cité en équilibrant les ambitions de chacun dans des prérogatives différenciées qui s'incarneraient dans des institutions pérennes. D'où cet énoncé-limite d'une autoconservation de la cité, qui renvoie à une organisation du jeu civique entre les *ordini* et les *tumulti*, sans que se pose sans cesse la question de savoir qui la dirige. Cette thématique constitue d'ailleurs un des fils directeurs des *Histoires florentines*, le grand ouvrage inachevé que Machiavel livrera aux Médicis en 1525, ainsi que je l'ai montré dans une autre intervention¹⁰.

Par conséquent, sans s'annuler, la tension entre principauté (ou monarchie) et république, tend à se détendre au regard d'un autre modèle, basé sur l'équilibre dynamique des « humeurs », et au sein duquel la promotion des citoyens les plus aptes à défendre la cité (quelle que soit leur origine sociale) se présente comme un enjeu capital. C'est dans cet esprit que se comprend la mention, aux §§ 12 et 13 du *Discursus*, de la thématique de la « majesté » (*maestà*) avec laquelle il s'agirait de favoriser certaines élites florentines (ceux du « premier rang ») tout en semblant contenter chacune des trois classes.

Cette manière de vouloir accorder un surcroît de présence civique aux premières classes de la cité se rapproche de thèses avancées à la même époque par Francesco Guicciardini dans le *Dialogo del reggimento di Firenze*¹¹. Composé entre 1521 et 1525, cet ouvrage présente de nombreux thèmes communs avec le *Discursus*. Il est constitué de deux livres : le premier, en mettant aux prises plusieurs personnages importants de la vie publique florentine, confronte l'expérience du gouvernement républicain et celle du gouvernement des Médicis ; le second esquisse la forme d'un nouveau régime, capable de résoudre les violentes contradictions de la cité. Républicain modéré, ce régime accorde une place centrale à la notion d'*equalità*, tout en envisageant les manières d'instaurer une dynamique sociale favorable au bien commun. Cette dynamique reposerait sur la promotion d'une élite des meilleurs citoyens, à savoir les plus aptes aux offices et aux charges, de façon indépendante de leur richesse ou de leur lignage d'origine. Evidemment aux antipodes des positions républicaines extrêmes, cette proposition n'est pas non plus favorable aux Médicis, mais se montre propice aux grandes familles de l'oligarchie florentine, rompues à la pratique des affaires de l'Etat, et susceptibles d'être elles-mêmes opposées aux Médicis.

Dans un écrit contemporain du *Discursus* et intitulé *Sommaire des choses de la cité de Lucques*, Machiavel précise quelque peu sa pensée à propos du rôle qu'il est nécessaire de conférer aux élites : remarquant combien il est salutaire que les dirigeants d'une république n'aient pas directement autorité (*autorità*) sur leurs concitoyens, il estime également que « la tête d'une république se porte bien mal sans majesté » (*Sta ben male un capo di repubblica senza maestà*). La majesté, ou pouvoir du prestige (*reputazione*), se substitue dans les bonnes républiques au pouvoir de commander directement à autrui. Or, s'il est nécessaire d'entourer d'une telle « majesté » les décisions des citoyens qui dirigent les affaires publiques, c'est notamment que sans cela, les particuliers brillants seraient irrésistiblement attirés par la recherche d'une telle satisfaction dans la sphère privée, ce qui est susceptible d'entraîner des désordres pour tout l'Etat¹². Un point précis mérite ici d'être noté : tandis que la problématique de la majesté avait été pensée par Machiavel une dizaine d'années auparavant par référence à la monarchie française et à son organisation sociale hiérarchisée – le § 11 du *Discursus* en renvoie encore l'écho –, elle reçoit dans ces textes un traitement différent, tourné vers une réflexion sur les forces sociales à l'œuvre dans un idéal-type de société qui évoque à bien des égards nos démocraties

10. « *Ordini et tumulti* selon Machiavel : la république dans l'histoire », *Archives de Philosophie*, avril-juin 1999, tome 62-2, p. 221-239.

11. Cf. Francesco Guicciardini, *Dialogo sul reggimento di Firenze*, édition de Gian Mario Anselmi e Carlo Varotti, Turin, Bollati Boringhieri editore, 1994 ; trad. fr. *Dialogue sur la manière de régir Florence*, dans F. Guicciardini, *Ecrits politiques*, Paris, P.U.F., 1997.

12. *Sommaire des choses de la cité de Lucques* (*Sommario delle cose della città di Lucca*, 1520) dans Machiavel, *Le Prince et les premiers écrits politiques*, op. cit., p. 200-213, plus précisément p. 207-209.

modernes. Tout se passe même comme si la mutation de la problématique machiavélienne de la majesté annonçait l'essor politique de nouvelles élites vouées à contester la forme monarchique et à imposer en Europe une nouvelle organisation des pouvoirs¹³.

Pour résumer : le *Discursus* propose aux « princes » Médicis des solutions d'allure républicaine, ce qui relève d'une audace certaine de la part de l'auteur ; il envisage de donner à cette république une assise conforme aux forces traditionnellement vives de la cité, mais également de la structurer comme un principat, dans un souci de réalisme (visant à accorder à la plus puissante famille un leadership effectif), sinon comme une monarchie (en pensant la continuité temporelle de la cité réalisée par une dynastie à venir) ; il réaffirme le salut de la patrie comme raison d'être suprême de l'engagement civique, tout engagement partisan confondu.

Ces conclusions appellent plusieurs observations. D'abord, restitué dans le cadre général de la pensée machiavélienne, le *Discursus* se trouve en rupture avec l'idéal d'innovation typique du *Prince* et des *Discours*, ouvrages dans lesquels la thématique des bouleversements sociaux nécessaires pour qui veut prendre puis conserver le pouvoir est sous-tendue par la représentation du geste politique comme capacité à créer purement et simplement la réalité, ou comme faculté d'en modifier substantiellement les données. Ensuite, le petit écrit constitue une forme de transition vers le deuxième moment de l'œuvre, dans lequel le thème de la composition des humeurs est appelé à remplacer l'action personnelle d'un homme ou d'un groupe. De manière typique dans les *Histoires florentines*, l'investigation de Machiavel concerne désormais le rapport entre la fécondité de l'action individuelle et le plan de développement temporel de la cité, à savoir notamment la question de la corruption.

On peut se demander quelle est plus précisément la part active du *Discursus* dans la réorientation de l'œuvre. Il est tentant de faire l'hypothèse que la théorie socio-constitutionnelle des *Histoires florentines*, et par suite la nouvelle orientation de la pensée machiavélienne, ont été engendrées par la forme même du *Discursus*, c'est-à-dire par le fait qu'il « dialogue avec l'adversaire ». En effet, prendre réellement langue avec ce dernier, le transformer par là en partenaire de jeu, cela revient à faire bouger les positions communes, et à mettre à l'épreuve les convictions personnelles en les testant par un authentique échange interlocutoire. De par sa forme particulière, le *Discursus* a comme effet de faire évoluer l'auteur dans une direction surprenante pour l'orthodoxie du commentaire machiavélien, centré sur les thématiques républicaines qu'on retrouve dans les *Discours*, thématiques qui sont d'ailleurs trop souvent lues comme la reprise pure et simple des positions standards, et rarement aperçues en fonction du travail de déformation qu'elles subissent. La réorientation de l'œuvre signifie qu'il est désormais nécessaire d'abandonner les thèses « révolutionnaires », qu'il s'agisse de celles du *Prince* – un homme seul peut « casser en deux l'histoire du monde », s'il possède la vertu et est favorisé par la fortune – ou de celles des *Discours* – les classiques de la république peuvent être revivifiés par l'expérience florentine moyennant une redéfinition de la vertu civique.

On ne peut pas penser la réforme de l'Etat florentin sans accorder une place centrale aux ambitions des Médicis ; mais ceux-ci se tromperaient lourdement s'ils omettaient la puissance effective de la « masse » aussi bien que l'écho toujours important de la thématique républicaine du *vivere civile*, capable de donner une forme aux mécontentements populaires, bref s'ils estimaient pouvoir se débarrasser d'un seul coup de l'identité de Florence comme patrie de l'*égalité*. Ce que le texte révèle cruellement, c'est l'irréparable faiblesse d'une solution unilatérale, quelles que puissent être les convictions de chacun. Maintenant, s'il est nécessaire de trouver un équilibre entre gouvernants et

13. Pour la problématique de la majesté telle que Machiavel l'envisage en relation avec le modèle de la monarchie française, je renvoie à mon article « Principauté et souveraineté chez Machiavel », dans Gian Mario Cazzaniga et Yves Charles Zarka (dir.), *Penser la souveraineté à l'époque moderne et contemporaine*, Pise-Paris, Edizioni ETS/Vrin, 2001, volume I, p. 27-49.

gouvernés, la voie est encore longue pour faire coexister et peut-être collaborer les partis qui sont aux prises dans la vie politique florentine.

Une des voies de travail les plus intéressantes parmi celle qui sont ouvertes par le *Discursus* en vue de produire un tel équilibre, me paraît résider dans le lien établi entre l'autorité et la sécurité. S'il veut asseoir la première, le destinataire de l'écrit doit prendre garde à la seconde ; or, comment y réussir mieux qu'en donnant « confiance » aux adversaires, selon le thème qui apparaît à la fin du texte ?¹⁴ Mais comment, au terme d'un tel parcours, entendre ce terme de « confiance » ? Tout se passe comme si les deux partis antagonistes et leur mode respectif de gouvernance (la thématique républicaine de la participation populaire qui institue le lien civique de manière « horizontale », comme le commandement du prince à ses sujets qui le configure « verticalement ») étaient appelés à être tous les deux dépassés par une nouvelle posture : une confiance de raison les uns envers les autres dans le cadre (ou par le biais) de la nouvelle constitution, elle-même fruit du dialogue entre les antagonismes compris à partir de la longue durée de la cité. Ainsi évolue finalement le rapport entre le texte et l'action : en restituant la logique de la situation politique grâce à un travail d'accommodement progressif des antagonismes, et en inventant par ce travail une forme inouïe de constitution mixte, il se fait matrice pour *une pratique de la situation* qui serait la plus effective possible. Selon un thème récurrent dans l'ensemble de l'œuvre machiavélienne, les « bonnes mœurs » naissent des « bonnes lois » : la « confiance » évoquée ne correspond ni à une pacification définitive de la vie florentine (les adversaires d'hier œuvrant tout à coup ensemble en vue du bien commun), ni à la manipulation de la crédulité des masses par les talents du prince (le *Discursus* n'est pas *Le Prince*). Il s'agit d'envisager la possibilité d'un vivre ensemble qui repose sur le rapport à une loi commune assez dynamique pour donner à chacun l'impression que ses aspirations peuvent s'exprimer publiquement. Une telle confiance ne signifie pas que les citoyens ni que les factions qui les réunissent aient confiance *les uns dans les autres*. Elle signifie que *l'accord de tous avec la loi* est possible tant qu'existe une possibilité constitutionnelle de « publiciser » les différends.

Le *Discursus* constitue un *premier pas théorique* vers de telles dispositions – mais, en tant qu'il repose sur une prise de parole effective avec l'adversaire, il délivre également le *modèle pratique* de la nouvelle attitude civique qu'il est nécessaire d'adopter. Par conséquent, à qui accuserait Machiavel de pactiser avec l'ennemi et par suite de renier ses propres attachements civiques, il faut objecter qu'il ne voit que la moitié de la réalité : si, par le travail de dialogue instauré par le *Discursus*, l'ex-Secrétaire est devenu en quelque façon médicéen, il faut également faire l'hypothèse que son interlocuteur est devenu en quelque façon Machiavel lui-même.

Thierry Ménissier
Maître de conférences de philosophie politique
Université Pierre Mendès France/Grenoble 2

14. Cf. la fin du § 24 : les institutions de la cité « tiendront toujours debout lorsque chacun y mettra la main ; que chacun saura ce qu'il a à faire et en qui il peut avoir confiance (e quando ciascuno saperrà quello ch'egli abbi a fare, e in che gli abbi a confidare)... ».

II. 1 - LE CHAPELIER : DISCOURS DU 29 SEPTEMBRE 1791¹

Messieurs,

Il reste à votre ancien Comité de constitution un devoir à remplir. Il lui est imposé et par vous et par son amour pour la chose publique, et par son désir d'assurer et de propager tous les principes conservateurs de la Constitution, qu'après deux ans et demi de travaux et d'alarmes la France vient de recevoir.

Nous allons vous entretenir de ces sociétés que l'enthousiasme pour la liberté a formées, auxquelles elle doit son prompt établissement, et qui, dans des temps d'orages, ont produit l'heureux effet de rallier les esprits, de former des centres communs d'opinion et de faire connaître à la minorité opposante l'énorme majorité qui voulait et la destruction des abus et le renversement des préjugés et l'établissement d'une Constitution libre.

Mais, comme toutes les institutions spontanées que les motifs les plus purs concourent à former, et qui bientôt sont écartées de leur but et par un grand changement dans les circonstances et par d'autres causes diverses, ces sociétés populaires ont pris une espèce d'existence politique qu'elles ne doivent pas avoir.

Tandis que la Révolution a duré, cet ordre de choses a presque toujours été plus utile que nuisible. Quand une nation change la forme de son gouvernement, chaque citoyen est magistrat ; tous délibèrent et doivent délibérer sur la chose publique ; et tout ce qui presse, tout ce qui assure, tout ce qui accélère une révolution doit être mis en usage. C'est une fermentation momentanée qu'il faut soutenir et même accroître, pour que la révolution, ne laissant plus aucun doute à ceux qui s'y opposent, éprouve moins d'obstacles et parvienne plus promptement à sa fin.

Mais, lorsque la révolution est terminée, lorsque la constitution de l'empire² est fixée, lorsqu'elle a délégué tous les pouvoirs publics, appelé toutes les autorités, alors il faut, pour le salut de cette constitution, que tout rentre dans l'ordre le plus parfait, que rien n'entrave l'action des pouvoirs constitués, que la délibération et la puissance ne soient plus que là où la constitution les a placées, et que chacun respecte assez et ses droits de citoyen et les fonctions déléguées, pour ne pas excéder les uns et n'attenter jamais aux autres.

Trop de services ont été rendus à la chose publique par les sociétés des Amis de la Constitution, trop de patriotisme les anime, pour qu'il soit en général nécessaire de faire autre chose envers elles que d'avertir les citoyens qui les composent des dangers qu'elles peuvent faire courir à la chose publique et des contraventions auxquelles elles sont entraînées par des hommes qui ne les cultivent que pour les agiter, qui ne s'y font recevoir que pour acquérir une sorte d'existence, qui n'y parlent que pour préparer leurs intrigues et pour usurper une célébrité scandaleuse qui favorise leurs projets.

C'est à nous à nous charger de cette instruction si utile ; à nous qui allons confier le fruit de nos travaux à la fidélité du premier Corps législatif, et qui devons écarter de lui toute influence

1. *Archives parlementaires*, 1ère série, t. XXI, pp. 617-619. L'orthographe et la ponctuation ont été révisées.

2. Terme fréquent à l'époque, signifie l'ensemble territorial et politique (*imperium*), sans lien avec l'idée d'empereur soit antérieure (Rome) soit postérieure (Napoléon).
Note LJ.

étrangère, ne fût-elle de nature qu'à inquiéter un seul de ses membres ; à nous fondateurs de ces sociétés, qui, près de terminer l'ouvrage qu'elles ont si puissamment aidé, devons leur témoigner la reconnaissance de la nation, en leur disant ce qu'elles doivent être, et en leur désignant les limites que leur assignent les lois constitutionnelles.

C'est à votre Comité de constitution, qui, sans jamais s'inquiéter de la popularité d'un jour, a frondé tous les partis, bravé toutes les clameurs, méprisé toutes les injures pour essayer de se rendre utile ; c'est à lui qu'appartient l'honneur de fixer vos derniers regards et d'appeler l'attention des citoyens sur une partie importante de l'ordre public ; et il regardera comme des titres à la bienveillance future de la nation les calomnies mêmes qu'il pourra recevoir à cette occasion.

Il est permis à tous les citoyens de s'assembler paisiblement. Dans un pays libre, lorsqu'une Constitution fondée sur les droits de l'homme a créé une patrie, un sentiment cher et profond attache à la chose publique tous les habitants de l'empire : c'est un besoin de s'en occuper et d'en parler. Loin d'éteindre ou de comprimer ce feu sacré, il faut que toutes les institutions sociales contribuent à l'entretenir.

Mais, à côté de cet intérêt général, de cette vive affection que font naître l'existence d'une patrie et la libre jouissance des droits du citoyen, se placent les maximes de l'ordre public et les principes du gouvernement représentatif.

Il n'y a de pouvoir que ceux constitués par la volonté du peuple exprimée par les représentants ; il n'y a d'autorités que celles déléguées par lui ; il ne peut y avoir d'action que celle de ses mandataires revêtus de fonctions publiques.

C'est pour conserver ce principe dans toute sa pureté, que, d'un bout de l'empire à l'autre, la Constitution a fait disparaître toutes les corporations, et qu'elle n'a plus reconnu que le corps social et des individus.

C'est comme conséquence nécessaire de ce principe, qu'elle a interdit toute pétition, toute affiche sous un nom collectif ; décret bien calomnié par ceux qui voulaient renforcer leur factieuse voix de l'autorité d'une Société, mais décret dont la sagesse a été reconnue par tous les hommes qui ont voulu méditer un peu sur la nature du gouvernement que nous avons adopté.

Les sociétés, les réunions paisibles de citoyens, les clubs, sont inaperçus dans l'Etat. Sortent-ils de la situation privée où les place la Constitution, ils s'élèvent contre elle, ils la détruisent au lieu de la défendre ; et ce mot précieux de ralliement (*Amis de la Constitution*) ne paraît plus qu'un cri d'agitation destiné à troubler l'exercice des autorités légitimes.

Ces sociétés, composées en grande partie d'estimables citoyens, de véritables amis de la patrie, de défenseurs zélés de la Constitution, nous entendront aisément quand nous leur dirons, que, si la Révolution les a quelquefois conduites à des actes extérieurs, la Constitution établie les réproouve ;

Que, sans s'assimiler aux corporations détruites, sans en former une bien plus dangereuse que les anciennes, parce qu'elle étendrait ses rameaux dans tout l'empire, elles ne peuvent pas avoir des affiliations à une espèce de métropole ; que cette réunion, cette correspondance politique mènent nécessairement à deux résultats également funestes : à prendre une existence publique, et à entretenir ces divisions que tout bon citoyen doit chercher à éteindre et qui renaissent à chaque instant quand, à l'aide de bizarres et corporatives affiliations, il s'établit une espèce de privilège exclusif de patriotisme, qui produit des accusations contre les individus non sectaires, et des haines contre les sociétés non affiliées ;

Que des députations, des adresses sous un nom collectif, l'assistance à des cérémonies spécifiques publiques, des recommandations, des certificats donnés à quelques favoris, la

louange et le blâme distribués à des citoyens, sont autant d'infractions à la loi constitutionnelle ou des moyens de persécution dont les méchants s'emparent ;

Que des journaux de leurs débats, la publication de leurs arrêtés, des tribunes placées dans l'intérieur de leurs salles pour y recevoir des spectateurs, sont des actes contraires à la Constitution ;

Qu'elles commettent un délit très grave lorsqu'elles cherchent à prendre quelque influence sur les actes administratifs ou judiciaires ;

Que la Révolution même n'a pas pu excuser ces mandats donnés à des fonctionnaires publics pour venir rendre compte de leur conduite ; ces voies de fait commises pour détruire des procédures commencées contre de prétendus patriotes ; cette audace qui a forcé un tribunal à désigner, dans son auditoire, des places à des députés de club pour inspecter des instructions criminelles et des jugements ; ces envois de commissaires dans divers lieux, chargés de missions qui ne pouvaient être conférées que par des autorités constituées, et n'appartenir qu'à des hommes publics.

Sur tous ces faits il faut jeter un voile ; il faut même que nous répétions qu'ils ont souvent eu pour motif et pour but de préserver nos efforts et notre ouvrage des atteintes de la malveillance ; et qu'en déconcertant les manœuvres de celle-ci, ils hâtaient l'établissement de la liberté.

Mais, à présent, ce ne serait plus qu'une forfaiture coupable, une attaque criminelle aux autorités établies par la Constitution ; et ses amis, ceux qui ont juré sur leurs armes de la maintenir, ont contracté l'obligation de ne se faire connaître que par le respect le plus profond pour les pouvoirs constitués et l'éloignement le plus absolu de toute idée d'une existence politique proscrite par la Constitution.

Les sociétés qui se sont formées pour en apprendre, pour en soutenir les maximes, ne sont que des réunions, que des clubs d'amis, qui ne sont pas plus que tous les citoyens, les sentinelles de la Constitution. Ils peuvent s'instruire, dissenter, se communiquer leurs lumières ; mais leurs conférences, mais leurs actes intérieurs ne doivent jamais franchir l'enceinte de leurs assemblées ; aucun caractère public, aucune démarche collective ne doivent les signaler.

Ces principes constitutionnels ne peuvent être contestés par personne ; cependant nous les voyons encore violés : des pétitions sous un nom collectif sont interdites³ ; et on en adresse au Corps constituant lui-même, et on en placarde dans les rues, et on en fatigue les corps administratifs et les officiers municipaux. D'où viennent ces contraventions, qui ont pour auteurs les amis les plus fidèles de la Constitution ? Ne les imputons pas aux sociétés dont les intentions sont pures, mais à quelques hommes qui les égarent.

Il faut donc armer tous les citoyens honnêtes de ces vérités dont l'autorité peut devenir plus imposante encore quand elles sont publiées par le Corps constituant. La Constitution est confiée à la sollicitude et au courage de tous les Français. Ceux qui marchent sous son honorable bannière ne souffriront pas l'idée de pouvoir être accusés de la méconnaître et de la détruire.

Tout le monde a juré la Constitution, tout le monde appelle l'ordre et la paix publique, tout le monde veut que la Révolution soit terminée ; voilà, désormais, les signes non équivoques du patriotisme. Le temps des destructions est passé ; il ne reste plus d'abus à renverser, de préjugés à combattre : il faut désormais embellir cet édifice dont la liberté et l'égalité sont les pierres angulaires ; il faut faire chérir l'ordre nouveau à ceux-mêmes qui s'en sont montrés les ennemis, et regarder comme nos plus redoutables adversaires les hommes qui chercheraient à calomnier ou à dégrader les autorités

3. D'après la loi du 22 mai 1791, votée sur rapport de Le Chapelier. *Note LJ.*

établies, à s'emparer de quelques sociétés pour leur faire prendre un rôle actif dans l'administration publique, pour les rendre les censeurs arbitraires, les turbulents détracteurs, et peut-être les subjuguants despotes des fonctionnaires publics.

Nous avons annoncé, Messieurs, que nous désirions plutôt publier une instruction, que provoquer des lois répressives. Nous savons que des lois faites avec trop de détails sur cette matière pourraient donner quelques moyens de toucher à la liberté, qui doit être sacrée pour le législateur, et dont les actes doivent en assurer et non gêner l'exercice. Nous considérons d'ailleurs que notre ancien caractère, déjà sensiblement amélioré par les lois nouvelles, a fait des sociétés populaires une espèce de mode dans laquelle chacun a voulu renchérir les uns sur les autres ; et nous pensons qu'il faut laisser à la raison le soin de réformer une partie des abus. Nous croyons enfin qu'une des grandes causes de la consistance de ces sociétés a été d'avoir pour fondateurs et pour membres la majorité des représentants du peuple. Nous faisons une révolution, nous combattons une minorité ardente, nous attaquons des préjugés bien vieux, des habitudes bien puissantes, des abus bien lucratifs et par conséquent bien protégés ; nous avons besoin de nous réunir, de préparer nos armes, de nous environner de tous les citoyens qui chérissaient les droits du peuple, que nous étions chargés d'arracher des mains de leurs usurpateurs.

Ceux qui, revêtus après nous de la confiance publique, viennent exercer les pouvoirs que nous avons établis au nom de la nation française, n'ont qu'à conserver, qu'à entourer d'une législation sage, une Constitution libre ; ils croiront sans doute qu'ils ne doivent discuter les grands intérêts de l'empire que comme législateurs et non comme simples citoyens, et que, pour accomplir dignement leur mission plus paisible que la nôtre, ils doivent se garantir de toute influence extérieure.

La nation attend d'eux la paix et l'affermissement de l'ordre public ; leur honorable tâche est de faire jouir la France de la Constitution qu'elle a reçue et jurée : ils n'ont point besoin que l'opinion publique se manifeste par des mouvements ; elle est connue ; tous les Français veulent avoir promptement tous les avantages de la liberté et de l'égalité ; ils veulent, à l'abri de ces immortels droits de l'homme, rendre au commerce sa splendeur, à l'agriculture son activité, à l'industrie toutes ses ressources ; ils veulent que nos ennemis ne puissent bientôt apercevoir les traces de la Révolution que dans la prospérité de l'empire.

Après avoir parlé des maximes constitutionnelles et des actes qui les offensent, avons-nous besoin de dire que l'existence publique des sociétés, leurs affiliations, leurs journaux, leurs pétitions en nom collectif, leur influence illégale, sont propres à alarmer tous les citoyens paisibles et à éloigner tous ceux qui veulent vivre tranquillement sous la protection des lois ?

Il est dans la nature des choses que des sociétés délibérantes cherchent à acquérir quelque influence extérieure ; que des hommes pervers ou ambitieux tentent de s'en emparer et d'en faire des instruments utiles à leur ambition ou à leur vengeance. Si les actes de ces sociétés deviennent publics, si des affiliations les transmettent, si des journaux les font connaître, on peut rapidement avilir ou discréditer une autorité constituée, diffamer un citoyen ; et il n'y a pas d'homme qui puisse résister à cette calomnie. Il a été accusé, c'est par son ennemi ; on a donné, chose trop facile, on a donné à l'accusation un air de civisme ; elle a été applaudie dans la Société, quelquefois accueillie ; toutes les sociétés affiliées en sont instruites, et l'homme le plus honnête, le fonctionnaire public le plus intègre, peut être victime de la manœuvre habile d'un méchant. Sous l'aspect de la morale et des mœurs comme sous celui de la Constitution, il ne faut donc ni affiliations de sociétés ni journaux de leurs débats.

Croyez que c'est beaucoup à cela que tiennent l'ordre public, la confiance et la sécurité d'une foule de citoyens : nul ne veut avoir d'autre maître que la loi. Si les sociétés pouvaient avoir quelque empire ; si elles pouvaient disposer de la réputation d'un homme ; si, corporativement formées, elles avaient, d'un bout de la France à l'autre, des ramifications et des agents de leur puissance, les

sociétaires seraient les seuls hommes libres, ou plutôt, la licence de quelques affiliés détruirait la liberté publique. Il ne faut donc ni affiliation de sociétés ni journaux de leurs débats.

Nous ne vous proposons que trois articles de loi. Ils ne portent que sur ces actes qui usurperaient une partie de la puissance publique ou qui arrêteraient son action ; tout le reste est abandonné à l'influence de la raison et à la sollicitude du patriotisme.

Voici notre projet de décret :

« L'Assemblée nationale, considérant que nulle société, club, association de citoyens ne peuvent avoir, sous aucune forme, une existence politique, ni exercer aucune influence ni inspection sur les actes des pouvoirs constitués et des autorités légales ; que, sous aucun prétexte, ils ne peuvent paraître sous un nom collectif, soit pour former des pétitions ou des députations, pour assister à des cérémonies publiques, soit pour tout autre objet, décrète ce qui suit :

« Art. 1^{er}. S'il arrivait qu'une société, club ou association se permît de mander quelque fonctionnaire public ou de simples citoyens, ou d'apporter obstacle à l'exécution d'un acte de quelque autorité légale, ceux qui auront présidé aux délibérations, ou fait quelque acte tendant à leur exécution, seront, sur la poursuite du procureur général-syndic du département, condamnés par les tribunaux à être rayés, pendant deux ans, du tableau civique, et déclarés inhabiles à exercer pendant ce temps aucune fonction publique.

« Art. 2. En cas que lesdites sociétés, clubs ou associations fissent quelque pétition en nom collectif, quelque députation au nom de la société, et généralement tous actes où elles paraîtraient sous les formes de l'existence politique, ceux qui auront présidé aux délibérations, porté les pétitions, composé des députations ou pris une part active à l'exécution de ces actes, seront condamnés par la même voie à être rayés, pendant six mois, du tableau civique, et suspendus de toutes fonctions publiques, et déclarés inhabiles à être élus à aucune place pendant le même temps.

« Art. 3. A l'égard des membres qui, n'étant point inscrits sur le tableau des citoyens actifs, commettraient les délits mentionnés aux articles précédents, ils seront condamnés par corps à une amende de 12 livres s'ils sont Français, et de 3 000 livres s'ils sont étrangers. »

Le comité vous prie d'adopter ce projet de décret et d'ordonner que le rapport que je viens de faire soit imprimé et distribué comme instruction.

II. 2 - LUCIEN JAUME : « LE CITOYEN SANS LES CORPS INTERMÉDIAIRES : DISCOURS DE LE CHAPELIER »

Analyse de l'exposé des motifs précédant une proposition de loi sur les sociétés populaires : Le Chapelier, Assemblée Constituante, 29 septembre 1791 (*Archives parlementaires*, 1^{ère} série, t. XXXI, pp. 617-619).

« Comprendre par la lecture, ce n'est pas répéter quelque chose de passé, mais participer à un sens présent »
GADAMER (*Vérité et méthode*, Le Seuil, éd. 1976, p. 239).

« Celui qui peint se dépeint aussi »
SAVONAROLE

I - QUELQUES CONSIDÉRATIONS DE MÉTHODE

Le texte de Le Chapelier est considéré ici comme un « texte d'intervention politique », c'est-à-dire au service d'une stratégie à la fois d'explication de la réalité (telle qu'il s'agit de la faire percevoir aux destinataires, les députés de l'Assemblée de 1789) et d'invitation à l'action. Je considère en effet le texte d'intervention politique comme un « faire » qui, lui-même, vise à « faire faire »¹. La sémantique et la syntaxe du texte relèvent donc d'une stylistique de l'action et doivent, à ce titre, être prises au sérieux ; elles ne s'effacent pas derrière une réalité « plus importante » que l'historien de la Révolution française résumerait généralement ainsi : ce discours du 29 septembre 1791, l'avant-dernier jour de la Constituante, est un exposé des motifs qui vise à limiter par la loi les attributions des clubs et sociétés populaires (que ces derniers se sont données *de facto*) ; le texte exprime le point de vue d'un modéré effrayé par les progrès de la Société des Jacobins.

Cette caractérisation historique est exacte mais elle ne peut nous renseigner sur la stratégie discursive précise selon laquelle prend corps, c'est-à-dire se dit et s'écrit « le point de vue d'un modéré » ; or, cette stratégie est ici remarquable, dans la forme et dans le fond, le tout donnant une configuration propre à nous introduire au cœur des catégories majeures de la Révolution française, et de la *culture politique* qui va durablement s'installer. Le texte éclaire un débat qui dure jusqu'en 1901 et même jusqu'à une fameuse décision du Conseil constitutionnel de 1971 (liberté d'association). Texte

1. Sur ces définitions, voir L. Jaume, « La pensée en action : pour une autre histoire des idées politiques », colloque de Naples sur l'histoire des concepts (février 2003), à paraître en anglais dans *European Journal of Political Theory* (cf. note 19 ci-dessous).

parmi les plus importants de la Révolution française si on l'interroge dans la perspective ici proposée², il ouvre sur l'un des grands problèmes de la modernité, en France mais aussi parfois ailleurs : « Qu'est-ce qui constitue le citoyen dans un espace public où rien ne doit faire écran entre l'individu et l'Etat ? ».

Un texte d'intervention politique se comprend donc à la fois par la relation de l'« auteur » (intervenant, écrivain, orateur) aux destinataires (public, lecteurs, auditoire) et par la mise en discours de la culture politique du moment ; cette dernière est une condition générale de la communication, soit entre alliés soit entre adversaires, et elle peut donner lieu aussi bien à l'entente, l'accord, la méprise ou le désaccord. Pour éclairer un tel texte, l'attention doit se porter sur la question : « Comment dit-il ce qu'il fait ? »³.

La perspective stylistique cherche à saisir la visée proprement politique du texte à l'intérieur même de la façon dont le texte est écrit : le texte de Le Chapelier incarne, de part en part, une stratégie politique.

Son action proprement dite⁴ ne se réduit donc pas à *dire* quelque chose (sur les clubs, sur la situation, etc.) mais consiste, tout en le disant, à *exprimer* quelque chose, qui est une incitation à agir. Exprimer est donc plus que dire. J'appellerai « effet de sens » la *portée* expressive du discours et du texte, l'incitation que l'intervenant fait sentir à l'auditoire par ce qu'il dit.

La visée de stratégie politique trouve donc son expression et sa réalisation dans l'effet de sens, qui peut réussir ou échouer auprès des destinataires. Tel est probablement -mais cela reste à vérifier- ce qui marque la spécificité des textes politiques. Il faut bien préciser qu'il s'agit des textes d'intervention politique, appuis le plus souvent, de ce que j'ai appelé une « idéopraxie » (par différence avec idéologie), mais non des textes de philosophie politique ou de doctrine politique, qui ont un statut différent et que l'on ne peut examiner ici.

Les textes d'intervention politique tirent leur naissance de la conjoncture, dont ils dépassent souvent le cadre restreint ; d'autre part, ils unissent étroitement, au service de l'action, pensée et pratique.

Je présente donc le texte de Le Chapelier comme porteur d'un effet de sens dont on cherche ici les conditions de possibilité (rapport à l'auditoire, stylistique, culture politique). Pour reprendre la formule de Gadamer donnée en épigraphe, il faudrait, par l'interprétation, retrouver ce sens « au présent ». En effet, quoique délivré dans un contexte historique qui pour nous est daté (après la fuite du roi à Varennes, après la fusillade du Champ de Mars et la rédaction de la Constitution, dans les tensions croissantes entre les clubs et l'Assemblée, etc.), le message de Le Chapelier, lorsqu'il s'exprime, constitue un appel à l'action immédiate. Il nous faut donc réinstaurer en quelque sorte ce présent, avec la teneur exhortative et « conative »⁵ qu'il possédait. Pour jouer cette fois avec le titre d'un ouvrage de Koselleck (*Le futur passé*), c'est un présent du passé que nous tentons de retrouver en le recréant avec les instruments de l'analyse.

2. Il est brièvement analysé dans notre ouvrage *Le discours jacobin et la démocratie*, Paris, Fayard, 1989, pp. 59-65.

3. Cette question se prolonge en deux autres : « Qu'exprime-t-il dans ce qu'il dit ? », « Qui est-il celui qui dit cela ? ». La première interrogation désigne l'effet de sens, la deuxième le profil politique et idéologique de l'intervenant.

4. Ce que l'on peut appeler « l'agir politique », en suivant Hannah Arendt, dont beaucoup d'analyses sont proches de la démarche proposée ici.

5. Teneur conative (de *conor*, *conari*, entreprendre de, s'efforcer à) car le texte d'intervention politique traduit *dans sa stylistique même* qu'il est une invitation à agir et qu'il fait effort pour persuader quelqu'un d'agir dans telle et telle direction.

II - PLAN D'ENSEMBLE DU TEXTE : DE L'AUTODÉFINITION À LA FRAPPE D'UNE CIBLE

Un caractère original de ce discours réside dans le fait que l'orateur prend soin de définir qui il est, à partir de quelle légitimité il s'exprime : en tant que membre du Comité de constitution⁶ -, « ancien comité », dit-il, puisque l'Assemblée a déjà voté la Constitution, avant de céder la place à la Législative dont aucun constituant n'occupera les bancs étant donné que Robespierre a réussi à faire voter la non-rééligibilité. Dans un premier moment argumentatif, Le Chapelier fait entendre une réponse aux questions suivantes : qui suis-je, qui êtes-vous, que faisons-nous, envers qui ?

Précisons le plan d'ensemble du texte, qui se présente comme organisé en quatre moments :

Le premier moment (1), celui de l'autodéfinition, se termine à « Il est permis à tous les citoyens... ». Il est suivi (2) par un exposé des *principes* et de leurs conséquences - jusqu'à « Tout le monde a juré la Constitution ». Ensuite, jusqu'au passage se terminant par « sous la protection des lois » (3), le texte développe ce que j'appellerai un « glissement syncrétique » de sorte à modifier l'usage du « nous » et constituer par là une masse unifiée contre « eux », encore appelés « nos plus redoutables adversaires ». Où l'on remarquera que le danger principal n'est donc pas chez les privilégiés hostiles aux principes de 1789⁷, mais...chez les clubistes et Jacobins. Enfin, à partir de « Il est dans la nature des choses » (4), le texte cible l'opposition principale en soulignant un conflit déjà annoncé entre deux concepts, conflit qui constitue sa clef théorique : il y a d'un côté la *loi* comme « maître », et de l'autre les organisations « corporativement formées », les nouvelles *corporations*. Ainsi s'opposent le légitime et l'illégitime, opposition qui conduit, en quelque sorte de façon naturelle, aux trois articles du projet de loi délimitant ce qu'est une « existence politique » légitime ; légitime parce que constitutionnelle⁸.

III -L'AUTODÉFINITION COMME PROLOGUE À LA VOIX DES PRINCIPES ET DE LA LOI

« Nous allons vous entretenir... » : c'est donc le Comité de constitution qui parle, s'adressant aux députés représentants de la nation souveraine. Il parle pour faire un exposé, qui se veut descriptif, de ce qu'a été la Révolution ou, plus précisément, de ce que fut le rôle des clubs et sociétés populaires, mais aussi de ce qu'il est *toujours* durant une révolution : « Tandis que la Révolution a duré » [cas particulier], « Quand une nation change la forme de son gouvernement... » [cas général].

Il parle également pour tirer de cet exposé mi historique mi théorique une ligne de conduite, une prescription qui s'impose aux constituants à travers le Comité de constitution placé en

6. Il y en eut deux en fait, le premier a été dominé par les Monarchiens, battus avec le vote historique des 10-11 septembre 1789 (monocamérisme, veto suspensif et non absolu pour le roi). Le second a été élu par l'Assemblée le 12 septembre.

7. Désignés ainsi : « il faut faire chérir l'ordre nouveau à ceux-mêmes qui s'en sont montrés les ennemis ».

8. Il n'y a pas lieu ici d'opposer le légitime et le légal, puisque pour les hommes de 1789, la Déclaration et les grands principes sont un « retour » à l'ordre naturel et juste. Il est bon de se reporter au préambule de la Constitution de 1791, précédant le Titre premier, avec sa litanie de « il n'y a plus...il n'y a plus », où l'on voit que l'abolition des « corps » et « corporations » de tout genre est la grande fierté des constituants. Le Chapelier prétend donc que les Jacobins sont une corporation qui, par là, enfreint le légal et le juste.

première ligne : « C'est à *nous* [comité] à nous charger de cette instruction si utile ; à *nous* [députés] qui allons confier le fruit de nos travaux (...) et qui devons écarter de lui (...); à *nous* fondateurs de ces sociétés [Le Chapelier ancien jacobin comme d'autres de l'Assemblée] (...), [nous] devons leur témoigner la reconnaissance de la nation, en *leur* disant [aux sociétés] ce qu'elles doivent être (...) ». Ensuite, le discours réitère l'énoncé des prescriptions, mais en impliquant cette fois l'accord de l'auditoire par la formule « votre Comité de constitution » :

« C'est à *votre* Comité de constitution (...); c'est à *lui* qu'appartient l'honneur de fixer vos derniers regards et d'appeler (...); et il regardera comme (...) ».

Ces formes pronominales désignent les *personae dramatis* que sont le Comité, les députés législateurs, les clubs; mais il en est d'autres encore si l'on regarde l'ensemble du texte, dans les quatre moments argumentatifs qui ont été distingués :

1° - Prend la parole un « nous » autorisé à proposer/ à « vous » législateurs.

2° - La voix des « principes » est entendue /vs les « corporations » dangereuses.

3° - « Nous » c'est « tous », c'est les « principes » et c'est la « loi »/ vs « quelques hommes ».

4° - Que veut la Loi ? Elle parle et propose 3 articles.

Au total, la grande *Persona*⁹ dont le discours met en scène la prise de fonction, c'est la Loi, c'est-à-dire la Constitution (conçue comme loi constitutionnelle supérieure aux autres lois).

On voit donc que l'autodéfinition préalable n'est pas une simple référence juridique et institutionnelle - du type « Ceci est un rapport du Comité de constitution » ; en premier lieu, elle ouvre l'espace des discriminations et assimilations *politiques* et également *idéologiques*. En second lieu, elle fait place nette pour le discours de la Loi.

Si l'on reprend, en effet, les huit premiers paragraphes qui composent la première partie du texte, que voit-on, c'est-à-dire qu'est-ce que l'orateur désigne à l'auditoire ? Il y a là une double formulation ; d'une part, l'exposé sur ce que furent et sur ce que doivent être les sociétés populaires (avant la Révolution/après la Révolution), matière de la loi ; d'autre part, est indiqué aussi qui le dit : Nous-Je (le rapporteur et le Comité de constitution), lui-il (le Comité) ; et à qui : Nous-tous, ce sont les députés élus à la Constituante -, *nous* « qui allons confier le fruit de nos travaux » à la Législative - ce sont de nouveau les constituants -, *nous* encore, « fondateurs de ces sociétés » : les députés qui, en grand nombre, ont été membres des Jacobins¹⁰. Telles sont les *personae* à figure positive, campées dans leur conflit avec les acteurs désignés dans le paragraphe 8.

Voici maintenant les *personae* à figure négative : « des hommes » qui se font recevoir dans les sociétés populaires « pour acquérir une sorte d'existence », pour « usurper une célébrité scandaleuse ». Cette « existence politique » est précisément le corps du délit, ce que le texte de la

9. *Persona*, c'est à la fois l'acteur, le masque qu'il portait dans l'antiquité et le rôle qu'il interprète (cf. notre étude sur la *persona* chez Hobbes, dans *Hobbes et l'Etat représentatif moderne*, Paris, PUF, 1986). Ici, le protagoniste principal s'autodésigne (« nous »), désigne ses adversaires, arbore les emblèmes qui vivifient son autorité : les principes, la Loi.

10. Le Club breton (premier nom des Jacobins) a d'abord fonctionné comme une antichambre parlementaire et un lieu de préparation des stratégies à adopter en Assemblée de la part des « députés patriotes », selon l'appellation du moment, et vis-à-vis des nombreuses filiales de province. On faisait naître « l'opinion publique » : voir le texte de Grégoire que nous citons dans *le Discours jacobin et la démocratie*, p. 421.

proposition de loi va nommer pour le prohiber (cf. fin du texte)¹¹. L'autodéfinition préalable¹² sert donc ici d'outil pour figurer (dramatisation théâtrale) et discriminer l'ennemi, les amis. Dans cette stylistique, Loi et Constitution deviennent des alliées, les hérauts de l'intérêt général.

En forçant un peu les choses, je dirais que le texte tend presque à être une prosopopée de la loi¹³, se nourrissant en cela de l'un des axiomes majeurs de la culture politique de la Révolution : la liberté existe là où le gouvernement par la loi remplace le gouvernement des hommes par les hommes. Du coup, comme on va le voir, le conflit n'existe qu'entre la Loi et « des hommes », c'est-à-dire une infime minorité, ou, en termes anachroniques, « un groupuscule ». Le conflit n'est pas (entendons, n'est pas admis comme) *politique*, sectaire et partisan.

IV- L'EFFET DE SENS DU TEXTE : UN MOT D'ORDRE

Celui qui dit cela doit convaincre le maximum de députés (« Nous tous ») qu'il y a un nouvel ennemi en cette étape finale où « la Révolution est terminée » : ce sont « nos plus redoutables adversaires », comme dira la troisième partie du texte. Mais il faut convaincre l'auditoire de les « regarder comme nos plus redoutables adversaires » ; c'est là le difficile de la tâche, le rôle d'exhortation que doit remplir ce discours. Car ces adversaires pourraient apparaître respectables puisqu'ils ont rendu des services « tandis que la Révolution a duré ». De plus, ils sont présents dans l'Assemblée, revêtus de la dignité d'élus de la nation¹⁴ : Robespierre, Pétion, Grégoire, peut-être Buzot.

Comment convaincre ? En suggérant que cet ennemi ne l'est pas seulement de « nous tous » (députés), mais aussi de « l'ordre et la paix publique », de « l'ordre nouveau », et ennemis aussi de la Constitution : « Tout le monde a juré la Constitution »¹⁵, « nul ne veut avoir d'autre maître que la loi ». Cette dernière formule, écrite comme un axiome juridique, ou encore géométrique, est très révélatrice d'un effort de passage à l'impersonnel. L'exhortation s'exprime tout autant qu'elle se déguise dans ce recours à l'impersonnel, car le supposé axiome est en réalité un ordre donné à autrui.

Tel est donc l'effet de sens adressé aux auditeurs : Sus à quelques hommes « pervers et ambitieux », tous contre eux ! Car Tous = la Loi même.

L'effet de sens n'est donc pas ce que *dit* le texte de façon littérale, mais ce qu'il exprime, et, dans ce cas particulier, il est l'équivalent direct d'un mot d'ordre¹⁶ : « Il faut voter cette

11. Robespierre se félicitera du fait que l'expression employée a été « existence politique », et non « existence publique », on voit pourquoi (intervention au Club des Jacobins, le soir même).

12. Elle n'est pas toujours présente dans les textes d'intervention politique, mais assez fréquente dans les débats parlementaires, pour des raisons d'abord institutionnelles.

13. *Prosopôn* : masque de nouveau et personne, en grec. La prosopopée est la figure de rhétorique qui fait parler un être personnifié. La Loi est appelée, elle arrive, parle et dit : voilà ce que je veux. La Loi avec un grand I s'identifie avec la proposition de loi Le Chapelier. Double bénéfique pour l'orateur : 1) « Ce n'est pas moi qui le dis », 2) ce que je dis, c'est la Loi même.

14. N'oublions pas que tout député représente la nation entière, principe inscrit dans la Constitution de 1791 et qui va être adopté dans de multiples pays. La question de la « minorité opposante », comme on dit sous la Révolution, a toujours posé un problème délicat : la tentation est revenue maintes fois de poser la question « De quoi sont-ils représentatifs dans le pays ? ». La lutte antiprotestante sous l'Ancien Régime, le refus de la minorité confessionnelle (« Un roi, une loi, une foi », selon la devise de Louis XIV) a laissé des traces !

15. Le serment envers la Constitution, requis des fonctionnaires et militaires, était également un élément du serment civique (défini dans le texte constitutionnel : titre II, article 5).

16. Ce n'est pas toujours le cas dans les textes d'intervention politique. Mais l'incitation à faire reste l'horizon de sens de ces textes.

proposition de loi contre une infime minorité, l'ordre constitutionnel l'exige ». L'effet de sens est le résumé synthétique que l'esprit des auditeurs devrait garder ensuite, par-delà les différents éléments dispersés, que le texte apporte progressivement.

Le bénéfice attendu de l'effet de sens est de faire parler la Loi elle-même (l'ordre constitutionnel) ; dans l'esprit de Le Chapelier, tel que lui-même se voit, il n'est pas un modéré qui s'exprime contre un autre groupe politique rival¹⁷ ; pour lui, il ne fait que répéter ou traduire sur ce cas d'espèce (les associations) la conception du gouvernement représentatif où seuls des individus libres et égaux par la loi font face à l'Etat, qui lui-même est seul porteur de l'intérêt général. Nous reviendrons sur cet aspect de refus des groupes intermédiaires et de leurs intérêts particuliers.

En réalité, il s'agit bien d'un conflit entre certains groupes politiques, qui va se poursuivre sous la Législative et la Convention¹⁸ - l'une des sources de l'ascension jacobine étant dans la contestation du système purement représentatif. Cependant, si nous voulons comprendre comment *pense* un « modéré » de 1791, pourquoi le choc est si brutal et pourquoi l'onde de choc va se prolonger jusqu'à Bonaparte, il est bon de prendre en compte ce genre de discours-action, porteur d'un effet de sens qui n'est ni purement théorique (nous ne sommes pas devant un exposé spéculatif) ni purement pratique (il ne s'agit pas d'un « fait de vote », d'un « fait de majorité » pur et simple). L'analyse historique pourrait donc prendre en compte cette analyse des stratégies discursives, car « comprendre » permet aussi d'expliquer, pour reprendre un célèbre débat dans les sciences de la société¹⁹.

Il y a deux questions, au total, que l'on peut poser à ce type d'agent politique. L'une concerne l'effet de sens qu'il tente, de façon plus ou moins calculée, de faire saisir par les destinataires, l'autre le profil politique et idéologique de celui qui parle. La première question est donc : « *Qu'exprime-t-il à ceux à qui il le dit ?* » (effet de sens), la seconde : « *Qui est-il celui qui dit cela ?* » (profil politique et idéologique). En effet, le statut institutionnel de l'orateur (ici rapporteur d'un comité parlementaire) ne suffit nullement à épuiser ce qu'il est (paraît) : pour nous analystes mais aussi pour les auditeurs ou les lecteurs, l'agent se dépeint (politiquement) dans ce qu'il « peint », il produit un texte qui lui sert (volontairement ou non) de miroir. L'agent d'une praxis politique se présente à nous comme une subjectivité politique et idéologique qui se montre sous le regard de la communauté, avec une part de passivité non maîtrisée : c'est un aspect que Hannah Arendt a parfaitement souligné, notamment dans *Condition de l'homme moderne*. Dans ce qu'on appelle aujourd'hui le « message politique », et en relation avec ce que je dénomme ici l'effet de sens, cette subjectivité *fait partie de ce qui est perçu*, et même de façon envahissante. Car la politique contemporaine médiatique a voulu exploiter cette composante, en termes d'« image » du leader, elle a voulu calculer au maximum la part passive et la rendre active. Les effets sont plus ou moins heureux, car le citoyen est désormais mis en alerte par l'industrie de l'image politique. A trop calculer son image, à trop anticiper sur la question « Qui est-il celui qui dit cela ? », l'agent politique risque d'affaiblir sinon de tarir l'effet de sens et donc le contenu et la force du discours politique. Il se rapproche du publicitaire.

Ce que j'appelle un texte d'intervention politique n'est pas un message publicitaire mais, à la fois, une pensée, une action, la recherche d'un impact sur la communauté (telle que cette communauté est vue par l'intervenant) et la position d'un enjeu à résoudre.

17. Telle est en général, nous l'avons signalé, l'analyse de l'historien.

18. Le Chapelier va en faire les frais, puisque, inquiété sous la Terreur, il écrit à Robespierre, en se proposant comme espion en Angleterre, mais il n'échappe pas à l'arrestation et à la guillotine.

19. Les partages entre historiens du politique et historiens de la pensée pourraient être réexaminés. Voir par exemple le dossier à paraître dans *European Journal of Political Theory*, issu du colloque de septembre 2004, « Méthodes en histoire de la pensée politique » (colloque de l'Association française de science politique, sous la direction de Lucien Jaume).

Dans le cas du texte de Le Chapelier, il faudra donc examiner la question « Qui est-il celui qui dit cela ? ». Auparavant, étudions encore certaines stratégies stylistiques qui sont au service de l'effet de sens : stratégie d'usage des pronoms dans un cas, stratégie sémantique et conceptuelle dans l'autre cas.

V - DEUX STRATÉGIES AU SERVICE DE L'EFFET DE SENS

a) On considérera d'abord une stratégie très massive dans le moment argumentatif n° 3 qui commence par « Tout le monde a juré la Constitution ». Il s'agit là encore de l'usage des pronoms, spécialement le « nous », au service d'un glissement syncrétique très propre à créer des *identifications*. Autant la partie n° 2 était dépersonnalisée, car « les principes » prenaient eux-mêmes la parole, autant la partie suivante est un moment d'intense communion dans le « nous », mais un Nous en réalité très hétérogène : c'est la grande habileté de l'orateur que de jouer sur une telle confusion.

Retournons d'abord au moment n° 2 : « Il est permis à tous les citoyens... », « Il n'y a de pouvoir que (...), d'autorité que (...), d'action que (...). C'est pour conserver ce principe dans toute sa pureté que (...). C'est comme une conséquence nécessaire de ce principe que », etc., etc. Le discours se veut ici objectivant, impersonnel et quasi axiomatique. Du coup, lorsque le locuteur apparaît, il n'est plus que la *bouche des principes* : « Ces sociétés, (...) nous leur dirons que (...), que sans s'assimiler aux corporations détruites (...), que des députations, des adresses (...), que des journaux de leurs débats (...), que la Révolution même (...), etc. ».

De là découle enfin, au bout de cette longue dissertation, le choc frontal entre, d'une part, « Ces principes constitutionnels » et, d'autre part, « quelques hommes qui les égarent ». Il n'y a donc aucun doute, dans le deuxième moment argumentatif, ce sont les Principes qui mènent la guerre, ce n'est pas quelqu'un d'individualisé, ni un groupe défini ni Le Chapelier.

Considérons maintenant le moment n° 3 : le « nous » sert à assimiler des *personae* différentes : Le Chapelier (« Nous avons annoncé, nous pensons, nous croyons »), les citoyens français (« Nous faisons une révolution, nous avons besoin de nous réunir »), les députés de la Constituante, les futurs députés de la Législative (« Ceux qui revêtus, après nous de la confiance publique »). Or, quelle est la *persona* antithétique ? Elle est désignée à la fin du passage par la formule « nos ennemis ». En réalité, dans l'économie du texte, « nos ennemis » s'oppose et fait suite à : « tous les Français veulent, (...) ils veulent, (...) ils veulent ». Le processus rhétorique de *syncrétisme* est achevé : *nous = tous et donc tous = nous*. Du coup, « nos ennemis » sont devenus, par la magie du verbe, ceux des Français en général. Les voilà donc rejetés dans les ténèbres extérieures, étant donné la culture de l'unanimité nationale qui règne dans les Assemblées de la Révolution.

b) Une autre stratégie propre à fortifier l'effet de sens est d'ordre sémantique : le vocabulaire de la *corporation*. L'ingéniosité de l'orateur est de présenter la novation jacobine²⁰ comme un

20. La Société des Amis de la Constitution est l'un des noms des Jacobins ; par défi, Robespierre fit adopter l'épithète disqualifiante qui suggérait un ordre religieux (ordre, discipline, culte du dirigeant). Sur le développement du club jacobin, ses filiales, son réseau de correspondance, son journal interne, son usage des mots d'ordre pour mobiliser (circulaires) et sa préfiguration du parti politique (puis d'une avant-garde occupant l'Etat et contrôlant les sociétés populaires) voir notre étude

archaïsme, un retour à l'ancien, en deçà des principes de 1789. L'argument porte, dans la mesure où le discours des « modérés » de 1789 célèbre continuellement la rupture radicale avec l'ordre ancien, dont l'un des caractères est l'organisation en corps dotés de statuts distincts. L'assimilation de l'organisation jacobine à la logique corporatiste peut nous paraître hyperbolique, et donc peu crédible pour les contemporains. En fait, il n'en est rien, et si Le Chapelier n'est pas le créateur de la formule, il va devenir cependant, par ce discours de septembre 1791, l'une des références « autorisées », si l'on peut dire. Désormais, l'étiquette de la « corporation » appliquée aux Jacobins va être un *topos*, un lieu commun des adversaires.

Sous son aspect d'arme politique, l'argument consiste à dire qu'il faut combattre une prétention au « patriotisme avancé » qui est à la fois un retour à l'ancien et l'instauration d'un nouveau *privilège* : « une espèce de privilège exclusif de patriotisme ». Corporation, privilège, voilà des termes très lourds, le comble de l'illégitime, pour les membres de la Constituante ; là-dessus un consensus (intellectuel, juridique et idéologique) s'est créé, qui aura la vie longue, jusqu'à nos jours : la Révolution a aboli tous les privilèges. Moyennant quoi les Français seront durablement conduits à rechercher, derrière le discours de l'hostilité aux privilèges, les avantages, exceptions et distinctions qui marquent des différences²¹.

Le Chapelier développe une entreprise de requalification-disqualification, de sorte que les plus révolutionnaires (pour l'Assemblée) apparaissent comme de nouveaux conservateurs ; en effet, la « célébrité scandaleuse » obtenue dans les clubs, le « privilège de patriotisme » désignent une nouvelle *aristocratie*, l'aristocratie révolutionnaire qui risque de prendre le pouvoir si on ne la contient pas par la Loi. Vision et prévision finalement assez lucides.

VI- UN LANGAGE À PRENDRE AU SÉRIEUX ?

Peut-être faut-il mener ici une discussion : 1) jusqu'à quel point les Jacobins étaient-ils réellement comparables aux corporations ? 2) Le Chapelier croit-il à ce qu'il dit ? Généralement, le discours des acteurs politiques n'est pas analysé, parce que, dit-on, c'est « moins sérieux » que les faits historiques, ce sont des mots... Je voudrais montrer que c'est aussi un « fait », de première importance.

1 - En ce qui concerne le premier point, le vocabulaire de la corporation n'était pas inapproprié tout en restant, bien entendu, métaphorique. En effet, pour cet auditoire, corporation voulait dire un fonctionnement d'organisation, avec règlement interne, hiérarchie de commandement, échelle dans le prestige des dirigeants, obligation d'accepter un *credo* commun et effacement de l'individu au profit du collectif²². Or, à peu de choses près, ce sont ces traits, qui, dans le deuxième moment du discours de Le Chapelier, viennent à l'appui de l'entreprise requalifiante et disqualifiante : l'orateur énumère le journal intérieur, la publication d'arrêtés, les délibérations publiques²³ avec tribune pour les assistants non membres de la Société, les convocations adressées aux « fonctionnaires publics », l'envoi de commissaires jacobins qui doublent le personnel administratif, etc. Entrant dans une logique collective,

dans *Le discours jacobin et la démocratie* (première partie). Sur les controverses que suscite cette organisation, voir notre contribution : « Les Jacobins : une organisation dans le processus de la Révolution », in *Les révolutions françaises*, sous dir. F. Bluche et S. Rials. Paris, Fayard, 1989, pp.243-253 et 477-480.

21. Il suffit de songer aux innombrables niches fiscales, dont les gouvernements prétendent tour à tour faire justice.

22. Ce qui, comme le montre le journal du club des Jacobins, ne cesse d'engendrer des problèmes.

23. La question de la délibération constitue un problème névralgique : voir notre étude citée, « Les Jacobins : une organisation dans le processus de la Révolution ».

voire holiste, les Jacobins ont découvert les pratiques du parti de cadres et, à certains moments, de l'avant-garde révolutionnaire ; à sa façon, l'analyse donnée par Le Chapelier en témoigne.

Autre objection : ne serait-ce pas là une « pure ruse politique » ? Il faut remarquer que cette expression n'explique pas grand chose. Pour ruser et être suivi, il faut encore que l'intervenant fasse *accepter* le choix du vocabulaire de la corporation, ce qui signifie que ce dernier correspond bien à quelque chose dans la culture politique et dans la conscience des députés (qui votent la proposition de loi). Lorsqu'elle est bien conçue et efficace, la ruse en politique n'est pas sans intérêt pour l'historien car elle renseigne, elle délivre une vérité sur ceux qui l'emploient comme sur ceux qui lui font bon accueil.

Notons cependant que ce n'est pas sur ces qualifications que Robespierre va répondre, dans la même séance²⁴.

2 - Peut-être proposera-t-on une autre interprétation : les députés savent que cette qualification est fantaisiste, et il ne faut donc pas s'y attarder (comme je le fais actuellement), car ils ne font que dissimuler leur *peur* des Jacobins à travers cette désignation ; la tactique politique consiste parfois, on le sait, à ériger des fantômes. D'ailleurs, les députés avaient des raisons de crainte : la conséquence de la fuite à Varennes (juin 1791) et de la fusillade du Champ de Mars avait été une radicalisation du club jacobin ; aussi les plus modérés, avec Barnave et La Fayette, tentèrent, dans cette période, d'entraîner 45 filiales (contre 150 qui cherchèrent à maintenir l'unité). Ce fut la naissance du club des Feuillants, qui ne parvint jamais à égaler la puissance jacobine²⁵.

Mais cette conception *instrumentale* du langage (chacun cache sciemment sa peur derrière un langage qu'il sait faux) est peu vraisemblable. Il est plus fondé de penser que les modérés expriment leur peur - qui est effective - à travers un refus (sincère et puissant) de la société de corps, parce que ce refus organise toute la légalité révolutionnaire. Leur perception des Jacobins n'est pas manipulatrice, dès lors, mais tributaire de la nouvelle culture politique ; ils ont de même aboli les corporations professionnelles, les jurandes (loi Allarde), les syndicats d'ouvriers et de patrons, les pétitions en nom collectif ; d'ailleurs, dans ces deux derniers cas, l'action législative a été conduite par le même Le Chapelier.

Dans l'exposé des motifs de sa célèbre loi (14-17 juin 1791), Le Chapelier disait : « Il n'y a plus de corporations dans l'Etat [c'est-à-dire le système politique et social, la monarchie constitutionnelle], il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation »²⁶.

On remarquera dans ce dernier texte comment les ouvriers restent, dans leur travail, des « citoyens », comment la « chose publique » s'impose aussi dans cette sphère des relations privées que constitue l'économie²⁷. En septembre 1791, Le Chapelier continue à être fidèle au nouveau codage du social et du politique, du privé et du public, à savoir qu'un comportement montrant une logique collective trahit un « esprit de corporation ». La Nation est une grande corporation (et donc son

24. Mais, comme signalé précédemment, au club des Jacobins, Robespierre explique que si les sociétés populaires ne peuvent avoir « une existence politique » (termes du texte de loi), elles garderont « une existence morale et publique ». Le « combat sémantique » (comme dirait R. Koselleck) est lourd d'enjeux.

25. Voir l'article « Feuillants » par Ran Halévi, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, sous dir. F. Furet et M. Ozouf, Paris, Flammarion, 1988.

26. *Archives parlementaires*, 1ère série, t. XXVII, p. 210, 14 juin 1791.

27. Même chose pour le Code civil : voir notre communication « Terminer la Révolution par le Code civil », à paraître dans les actes du colloque *La genèse du Code civil des Français* (Sénat, novembre 2004).

Assemblée), mais...elle seule a ce droit ! On peut d'ailleurs observer que quand les Jacobins doivent répondre à la question « Qui sommes-nous ? », ils sont dans le plus grand embarras pour répondre.

Les questions sémantiques ne sont donc pas, en politique, des questions négligeables. D'ailleurs, comme contrecoup de ce nouveau dogme révolutionnaire, tout le XIXe siècle (spécialement chez les socialistes) va gloser interminablement sur le mot « association », sorte de remède miracle aux périls de l'individualisme. Il est de fait que la liberté d'association n'est pas un droit de l'homme et du citoyen dans la Déclaration de 1789 et n'apparaît pas non plus dans la Constitution de 1791 : effet de la crainte des congrégations religieuses, prolongement de l'acharnement contre la société d'ordres et de corps²⁸.

VII - UN PROFIL POLITICO-IDÉOLOGIQUE

Il est temps de répondre à la question « Qui est-il celui qui dit cela ? ». Pour interpréter le sens d'un texte d'intervention politique, il est bon de rassembler des informations *externes* sur l'intervenant, sur le contexte politique de son intervention, etc.²⁹. Mais, lorsque le texte est dense du point de vue des idées et efficace par rapport à ses destinataires, il contient également des éléments internes où se perçoit la « signature » de l'intervenant. Cette signature ou ce profil que l'on voit apparaître si l'on prend du recul, ne doit pas être compris comme le fait d'une psychologie individuelle, singulière (étude d'une œuvre littéraire), mais comme relevant d'un *habitus* politique et idéologique³⁰.

Ici, on peut dire que l'intervenant se donne à voir comme celui qui veut interdire deux types de pratiques aux sociétés populaires : enfreindre la délégation de pouvoirs, s'organiser en « corporations ». Dans le premier registre, il s'agit d'empêcher les formes *délibératives* pratiquées dans ces rencontres entre citoyens³¹ ; seule l'Assemblée délibère ou, comme l'on dit à l'époque, est « corps délibérant ». A partir du moment où la discussion, le vote, la prise de décision sont menés dans tels et tels clubs, ces derniers sortent « de la situation privée où les place la Constitution » (partie 2, § 6). Ils ne sont plus « inaperçus dans l'Etat », alors qu'ils devraient se rendre invisibles dans l'espace public (pour employer un concept en réalité anachronique). Qui est Le Chapelier ? Quelqu'un qui ne veut pas rencontrer de forme concurrente de la délibération car c'est le monopole des législateurs.

La deuxième pratique à travers laquelle il se dépeint, en la condamnant, est l'organisation en un tout collectif. Il s'agit à la fois de la règle de majorité (liée à la délibération) et de la capacité (holiste) d'être une Personne morale unifiée. Là encore, Le Chapelier est quelqu'un qui a la hantise de voir se dresser une *représentation concurrente* du peuple. L'Assemblée, ce corps mystique composé de membres où chacun représente toute la Nation, ne doit pas trouver en face d'elle d'autres prétentions à « représenter » le peuple, ou la volonté du peuple (mot clef de la rhétorique révolutionnaire). De fait, la conquête jacobine et montagnarde du pouvoir (10 août 1792, 31 mai-2 juin 1793, etc.) va jouer de ce levier. Les prises de pouvoir successives, jusqu'à Brumaire, se font « au nom de » la volonté du peuple.

28. Voir notre étude : « Une liberté en souffrance : l'association au XIXe siècle », in *Associations et champ politique*, sous dir. C. Andrieu, G. Le Béguec, D. Tartakowsky, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, pp. 77-100.

29. Voir ce que Alain Laquière appelle, dans sa contribution, « Niveau de lecture contextuel ».

30. Je reviendrai dans de prochains travaux sur la notion d'idéologie, que je conçois comme un lien entre l'individuel et le collectif et qui diffère de la culture politique.

31. Citoyens actifs ou passifs, hommes ou femmes, il y a divers types de clubs que je n'étudierai pas ici.

Il ne suffit donc pas de dire que Le Chapelier est un « modéré »³², il est bon de préciser comment il met en discours la culture politique révolutionnaire : pour lui, il ne doit plus y avoir une traduction légitime et une représentation d'*intérêts particuliers* en tant que tels, ce que l'Ancien Régime admettait dans le pluralisme corporatif qui était le sien (pluralité de juridictions, de chartes villageoises, de statuts dans la différence entre pays d'Etats, pays d'élection et pays de conquête, pluralité de corps professionnels, etc.)³³.

CONCLUSION

Je souhaiterais suggérer par cette brève analyse que l'étude d'un certain type de textes peut nourrir une autre approche de l'histoire de la pensée politique, tout en donnant des moyens de vérification consistants ; en d'autres termes, de sortir du « commentaire des grands auteurs », souvent sacralisé en droit et en science politique, mais qui, bien entendu, garde aussi son utilité.

En effet, la pensée politique n'est pas le propre des purs théoriciens ; elle vit aussi *dans la société*, dans les opinions qui circulent, dans les prises de parole que cette société exerce à travers des intervenants qui, en retour, tentent d'inciter à des choix, voire de conduire la réalisation de ces choix.

Un extrait comme ce discours de Le Chapelier, associé à quelques autres, permettrait de donner une analyse allant bien au-delà du conjoncturel : analyse d'une culture politique où *l'individu moderne*, se trouve aux prises, au sein des représentations collectives, avec ce qui soutient son ascension et son apparition d'une part, et de l'autre ce qui tend à l'empêcher. En fin de compte, ce sont les grandes catégories du politique à l'âge moderne (citoyenneté, société civile, représentation...) qui peuvent être réexaminées dans cette optique. Ce sont aussi les grands courants de pensée, pris à partir de leur enracinement social et tels qu'ils se divisent, en outre, sur des *enjeux* institutionnels. Par exemple, le jacobinisme ou le libéralisme, pensés et réfractés dans leur diversité conflictuelle³⁴ par les acteurs eux-mêmes. Dans cette perspective, je propose de les appeler des *idéopraxies*.

Lucien Jaume
Directeur de recherche au CNRS (CEVIPOF)
Chargé de cours à Sciences Po

32. On constate d'ailleurs de plus en plus que ce terme est discutable, puisque ces modérés sont très radicaux dans ce qu'ils refusent à la société française et dans ce qu'ils combattent sur leur gauche.

33. Une pluralité sociale et institutionnelle dont Tocqueville a exagéré la disparition, qu'il attribue à la puissance royale, à la veille de la Révolution. Voir la critique de l'analyse tocquevillienne par Sylvain Soleil : S. Soleil et L. Jaume, « Centralisation/Décentralisation. Retour sur quelques certitudes historiques », à paraître dans AJDA (*Actualité juridique de droit administratif*).

34. On ne peut parler légitimement de l'unité du jacobinisme ou, encore plus, du libéralisme, qu'après une étude fine de leurs divergences et tensions internes sur les enjeux historiques précis auxquels ils devaient répondre. Le retour aux textes s'impose, me semble-t-il.

III. 1 - CASIMIR PÉRIER : DISCOURS D'INVESTITURE DU 18 MARS 1831

Chambre des députés¹

Présidence de M. Dupin aîné, Vice-Président

Séance du vendredi 18 mars 1831.

Les tribunes publiques, les tribunes réservées et les couloirs intérieurs de la Chambre sont remplis d'un très grand nombre de spectateurs.

M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours sont dans la tribune de la maison du roi.

A une heure et demie, M. Benjamin Delessert, vice-président, prend place au fauteuil et ouvre la séance.

Le procès-verbal est adopté.

Après la lecture du procès-verbal, M. Dupin Aîné remplace M. Delessert.

Quoique la Chambre soit de bonne heure en nombre, l'ouverture de la délibération est retardée jusqu'à l'arrivée de M. le président du conseil, qui n'est introduit que vers deux heures un quart.

MM. les ministres de la guerre, des finances, du commerce, de la marine, des relations extérieures sont présents.

M. le garde des sceaux et M. le ministre de l'instruction publique n'arrivent que plus tard dans le courant de la séance.

M. **le Président** annonce que l'ordre du jour appelle *la suite de la discussion du projet de loi relatif à la perception de nouveaux douzièmes*.

M. Salverte, premier orateur inscrit, a la parole.

M. le président du conseil demande à être entendu. (*Profond silence.*)

I. M. Casimir Périer, *président du conseil des ministres*. Messieurs, toute loi de subsides est une loi politique : en vous demandant 4 douzièmes provisoires, à défaut d'un budget légalement voté, le ministère vous demande un vote de confiance ; il importe donc que le cabinet nouvellement constitué vous fasse connaître les principes qui ont présidé à sa formation et que dirigeront sa conduite. Il faut que vous votiez en connaissance de cause et que vous sachiez à quel système de politique vous prêtez appui.

1. *Archives Parlementaires*, 2ème série, t. 67, pp. 682-685.

Lorsque le roi m'a fait l'honneur de m'appeler à former et à présider son conseil, j'ai pensé que ce conseil devait se constituer sur des principes arrêtés et convenus entre tous ses membres. Cette pensée a servi de base à la composition du cabinet. Le ministère s'est formé d'une manière toute constitutionnelle ; il prend sa force dans sa responsabilité même. Toutes ses propositions, toutes ses mesures seront l'expression d'une délibération indépendante, d'une volonté commune. Le jour où cette harmonie cesserait, serait celui de sa dissolution.

La solidarité qui nous unit et que nous avons pleinement et unanimement acceptée, nous donnera le droit d'imposer aux autorités qui nous secondent l'unité que nous avons voulue pour nous-mêmes. L'accord doit régner dans toutes les parties de l'administration. Le gouvernement doit être obéi et servi dans le sens de ses desseins ; il attend sans restriction le concours de tous ses agents ; sans ce concours, la responsabilité constitutionnelle est un vain mot ; sans ce concours, le pouvoir perd sa force et sa dignité.

Les principes que nous professons, et hors desquels nous ne laisserons aucune autorité s'égarer, sont les principes mêmes de notre Révolution. Nous devons les établir nettement, sans les exagérer, sans les affaiblir. Le principe de la Révolution de Juillet, et par conséquent du gouvernement qui en dérive, ce n'est pas l'insurrection. Le principe de la Révolution de Juillet, c'est la résistance à l'agression du pouvoir. On a provoqué la France, on l'a défiée ; elle s'est défendue, et la victoire est celle du bon droit, indignement outragé. Le respect de la foi jurée, le respect du droit, voilà donc le principe de la Révolution de Juillet ; voilà le principe du gouvernement qu'elle a fondé.

Car elle a fondé un gouvernement et non pas inauguré l'anarchie. Elle n'a point bouleversé l'ordre social, elle n'a touché que l'ordre politique. Elle a eu pour but l'établissement d'un gouvernement libre mais régulier. (*Très bien ! très bien !*) Ainsi la violence ne doit être ni au dedans ni au dehors le caractère de notre gouvernement. Au dedans tout appel à la force, au dehors toute provocation à l'insurrection populaire, est une violation de son principe. Voilà la pensée, voilà la règle de notre politique intérieure et de notre politique étrangère.

II. À l'intérieur, notre devoir est simple. Nous n'avons point de grande expérience constitutionnelle à tenter. Nos institutions ont été réglées par la Charte de 1830. La session présente a résolu plusieurs hautes questions législatives. La Chambre qui vous succédera posera et décidera celles qui lui sont réservées. C'est d'elle et d'elle seule que nous devons désormais attendre les perfectionnements réclamés avec tant d'impatience. Jusqu'au jour où elle se réunira, que peut donc demander la France à son gouvernement ? De l'action. Il faut que l'ordre soit maintenu, les lois exécutées, le pouvoir respecté. C'est d'ordre égal et de pouvoir que la société a besoin ; car c'est faute d'ordre et de pouvoir qu'elle se laisse gagner par la défiance, source unique des embarras et des périls du moment.

En effet, les partis sont faibles : le mal est dans les esprits. Inquiets et divisés, ils accueillent toutes les craintes et les soupçons. De là des alternatives d'irritation et de découragement, l'indécision de quelques autorités ; de là le ralentissement de cette activité productive qui fait le repos et la richesse de la société ; de là enfin, cette détresse des intérêts privés qui menace la prospérité publique.

Ainsi la société prend l'alarme.

Elle demande secours et se défie d'elle-même, lorsqu'elle possède dans son sein tous les éléments de la force et de la durée.

L'habileté des factions accroît et explique cette sorte de terreur artificielle qui seule peut leur ouvrir des chances de succès et favoriser leurs efforts.

Notre ambition est de rétablir la confiance ; nous adjurons tous les bons citoyens de ne pas s'abandonner eux-mêmes ; le gouvernement, loin de les abandonner, n'hésitera jamais à se mettre à leur tête. (*Vive adhésion au centre.*)

Qu'ils se fient dans notre ferme résolution de ne souffrir aucune atteinte à la tranquillité publique, aucun empiètement sur l'autorité de la loi. La France a conquis ses droits ; elle est libre, mais elle cesserait de l'être réellement par le désordre : point de désordre sans oppression ; et le pouvoir qui maintient la paix publique assure en effet la liberté.

Les partis, nous les connaissons.

Celui du gouvernement déchu nous menace dans l'ombre et s'efforce, mais obscurément, de souiller notre cause en irritant ses défenseurs.

Surveillé et réprimé sévèrement, il sera réduit à ce sentiment de son impuissance qui seul peut faire son salut.

Comme notre intention est de ne laisser aucune violence impunie, aucun prétexte ne sera laissé à la violence. Il faut prévenir dans leur cause ces représailles odieuses qui semblent accuser l'insuffisance des lois et la faiblesse du pouvoir. (*Nouvelle adhésion.*)

Toute sédition est un crime, quelque drapeau qu'elle arbore. Toute violence est un commencement d'anarchie. Nous vous proposons des lois propres à réprimer la violence et la sédition.

Leurs coupables tentatives, si elles se renouvelaient impunément, feraient un jour au gouvernement des ennemis de tous ceux dont elles compromettraient la situation. Elles attaqueraient l'un après l'autre tous les liens de la société. Elles attenteraient, ici à la liberté de l'industrie, là à la liberté des cultes, que nous devons protéger comme le droit le plus précieux des consciences qui l'invoquent.

Il faut que la sécurité et la tranquillité renaissent. C'est le vœu de tous les intérêts dont la longue souffrance nous afflige profondément ; c'est le besoin du crédit public, si nécessaire à la force de l'Etat, et qui ne peut se rétablir tant que l'alarme et l'incertitude suspendront toutes les spéculations de l'industrie particulière. C'est une nécessité pour les élections qui doivent s'accomplir. Elles ne sauraient être libres et sincères au milieu du trouble ; car les menaces des émeutes peuvent, tout aussi bien que celle du pouvoir, intimider les consciences et forcer les suffrages. (*Vive sensation.*)

Enfin, Messieurs, il importe au repos et surtout à l'honneur de la France qu'elle ne semble pas aux yeux de l'univers une société dominée par la violence et la passion.

III. La politique étrangère, Messieurs, se lie, en effet, à la politique intérieure. Pour l'une et l'autre, le mal et le remède sont les mêmes. Le mal, c'est encore la défiance. On voudrait amener la France à se défier de l'Europe et l'on cherche à répandre que l'Europe se défie de notre Révolution.

S'il en était ainsi, l'Europe se tromperait, Messieurs, et ce serait à la France et à son gouvernement de l'en convaincre. Encore une fois, la Révolution n'a point institué le règne de la force.

Armée pour défendre ses droits, la France sait respecter les droits des autres ; sa politique a d'autres règles que les passions.

Nous voulons la paix si nécessaire à la liberté. Nous voudrions et nous ferions la guerre, si la sûreté ou l'honneur de la France étaient en péril ; car alors la liberté aussi serait menacée, et nous en appellerions, avec une patriotique confiance, au courage de la nation. Au premier signal, la

France serait prête, et le roi n'a point oublié que c'est dans les camps qu'il apprit pour la première fois à servir la patrie². (*Bravo ! bravo !*)

Messieurs, le principe de non-intervention a été posé : nous l'adoptons ; c'est-à-dire que nous soutenons que l'étranger n'a pas le droit d'intervenir à main armée dans les affaires intérieures.

Ce principe nous le pratiquons pour notre propre compte ; nous le professerons en toute occasion. Est-ce à dire que nous nous engagerons à porter nos armes partout où il ne sera pas respecté ? Messieurs, ce serait une intervention d'un autre genre ; ce serait renouveler les prétentions de la Sainte-Alliance ; ce serait tomber dans la chimérique ambition de tous ceux qui ont voulu soumettre l'Europe au joug d'une seule idée et réaliser la monarchie universelle. Ainsi entendu, le principe de non-intervention servirait de masque à l'esprit de conquête.

Nous soutiendrons le principe de non-intervention en tout lieu par la voie des négociations. Mais l'intérêt ou la dignité de la France pourraient seuls nous faire prendre les armes. Nous ne concédons à aucun peuple le droit de nous forcer à combattre pour sa cause et le sang des Français n'appartient qu'à la France. (*Très bien ! très bien !*)

Les cabinets qui nous ont précédés ont repoussé l'intervention armée en Belgique. Cette politique eût été la nôtre. Cet exemple, nous l'adoptons. En de telles questions, la France n'en doutez pas, tiendra toujours ce langage qui sied à la grandeur de son nom.

Jamais nous ne nous défendrons d'une vive sympathie pour les progrès des sociétés européennes. Mais leurs destinées sont dans leurs mains et la liberté doit toujours être nationale. Toute provocation étrangère lui nuit et la compromet. De la part des particuliers, c'est un mauvais service rendu aux peuples ; de la part des gouvernements, c'est un crime contre le droit des gens. La France n'exhortera le monde à la liberté que par l'exemple pacifique du développement régulier de ses institutions et de son respect pour les droits de tous. (*Nouvelles marques d'adhésion.*)

Mais si l'Europe, qui veut la paix (nous en avons reçu les assurances les plus positives au nom de toutes les puissances), méconnaissait jamais la loyauté de notre politique, si nos frontières étaient menacées, si la moindre atteinte était portée à la dignité de la France, assurez-vous, Messieurs, que la France serait aussitôt défendue et vengée. (*Oui ! oui !*) De nombreuses mesures ont été déjà prises pour mettre notre pays sur un pied formidable ; elles ont occupé, même au milieu des travaux d'une première réorganisation, le ministre habile qui le premier présida au gouvernement de notre armée ; elles ont été largement développées par les soins d'un illustre maréchal, dont la gloire n'a plus rien à attendre des chances de la guerre, et qui sait trouver dans les travaux du ministère l'occasion d'une nouvelle renommée³.

Sur les diverses mesures propres à assurer la défense du pays, M. le ministre de la guerre vous donnera les explications plus précises et les plus satisfaisantes. Nous achèverons ce qui a été commencé ; nous ferons plus, et une proposition vous est soumise, qui attestera notre sollicitude pour le premier des intérêts de la patrie.

Messieurs, nous vous demandons la permission de vous parler avec une entière franchise. Nous avons dû, avant de rien entreprendre, nous rendre un compte exact de la situation du pays. Il nous importait de constater l'état des choses, et nous devons vous le présenter sans détour. Nous avons confiance dans la fortune de la France et pour qu'elle ait confiance en elle-même, il faut que nous,

2. Le roi Louis-Philippe avait en effet servi, comme officier d'état-major, dans les armées révolutionnaires. Il avait pris part aux batailles de Valmy et de Jemmapes, avant d'émigrer, avec Dumouriez, en avril 1793.

3. Il s'agit du Maréchal Soult.

qui répondons de ses plus grands intérêts, nous lui disions tout haut ce qui se dit tout bas ; la vérité est bonne à dire aux nations comme aux rois. (*Sensation.*)

Il nous faut, Messieurs, de grandes ressources. Celles que nous avons trouvées en arrivant au pouvoir sont évidemment insuffisantes pour parer à toutes les chances de l'avenir. Avec le retour du calme et de la confiance, le crédit s'élèverait sans doute au niveau des besoins : mais prêts à nous servir du crédit, nous ne voulons pas rester à sa merci. Il y a telles circonstances où il serait imprudent d'user des moyens de crédit que vous avez accordés au gouvernement, parce que le résultat en serait faible et incertain. Nous aimerions mieux alors et, dès ce moment, nous nous décidons à nous adresser à la nation, en vous demandant la faculté de reprendre à l'impôt direct ce que le dégrèvement lui a rendu. Peut-être n'userons-nous pas de cette ressource ; mais la prévoyance, mais le soin de notre propre responsabilité nous obligent à assurer l'avenir. Nous ne voulons rien faire, ni rien négliger ; et c'est au nom de la nécessité, au nom de l'intérêt évident du pays, que nous demandons au pays un sacrifice.

Remarquez que nous ne voulons que les moyens de compléter notre système de défense sans nuire à aucun service public ; nous ne voulons qu'armer la paix et garantir notre indépendance. La France sait combien d'autres sacrifices la guerre exigerait d'elle et ce que coûtent aux nations le plaisir de combattre et la gloire de vaincre.

Mais nous nous bornons jusqu'ici à des apprêts purement défensifs. Malgré les prédictions trop hâtives, la nécessité de la guerre n'est pas venue, nous ne nous laisserons pas entraîner à la devancer ; l'exigence bruyante des factions ne saurait dicter nos déterminations. Nous ne reconnaissons pas plus aux émeutes le droit de nous forcer à la guerre, que le droit de nous pousser dans la voie des innovations publiques. (*Vive adhésion.*) Le gouvernement d'une nation civilisée trouve ailleurs ses principes d'action et ne consulte que la justice et la raison d'Etat.

L'Europe comprendra cette politique ; car cette politique est franche et décidée. Elle est le lien du conseil, elle est la condition de son existence. L'Europe désire fortement la paix ; c'est son vœu déclaré et son intérêt manifeste. Et pourquoi voudrait-elle la guerre ? Pourquoi la sagesse des trônes redouterait-elle cette Révolution dont le premier résultat a été de populariser la monarchie en la réconciliant avec la liberté ? (*Sensation.*)

Dans cette situation, nous osons espérer que les puissances de l'Europe s'entendront bientôt pour réduire leurs forces militaires et que les peuples, rassurés sur le maintien de la paix, seront soulagés de ce fardeau accablant qui pèse sur tous les Etats.

IV. Hâtons, Messieurs, le moment du désarmement général par notre politique. Que le respect pour tous les droits succède enfin aux menaces de la violence. Car la violence les outrage tous. Au dedans, la violence c'est la sédition ; au dehors, c'est l'envahissement et la conquête ; au dedans, nous voulons l'ordre, sans sacrifice pour la liberté ; au dehors, nous voulons la paix, sans qu'il en coûte rien à l'honneur. En rétablissant le pouvoir dans ses droits, nous croyons travailler au maintien de la paix ; mais en même temps, nous pensons à assurer à la France des ressources pour la guerre. Car, plus calme, plus unie, plus riche, elle sera plus redoutable ; et ce n'est qu'aux gouvernements forts, l'histoire en dépose, qu'il a été donné de remporter des victoires.

C'est avec assurance, Messieurs, que j'expose ces principes. Ils sont les vôtres. Ils sont ceux de cette opposition persévérante au sein de laquelle j'ai combattu pendant 15 ans, et qui, parvenue maintenant au pouvoir, n'abandonnera ni ses amis, ni ses opinions. C'est la cause de cette opposition toute nationale qui a triomphé en Juillet. Ne me sera-t-il pas permis de dire que cette cause est la mienne et que c'est pour la servir, pour assurer à la Révolution de Juillet ses légitimes conséquences, que j'ai accepté le fardeau du pouvoir. (*Marques d'adhésion.*)

Mais ce n'est pas seulement en mon nom que je viens parler, Messieurs ; c'est au nom du gouvernement du roi. Nos principes d'administration intérieure, nos principes sur la paix et la guerre sont l'expression de notre unanime conviction ; chacun de nous en accepte la commune responsabilité. Forts de nos intentions, nous vous demandons franchement votre concours pour quelques jours encore ; nous vous promettons loyauté, dévouement, fermeté. Nous refuserez-vous votre appui ?

Voix nombreuses : Non ! Non !

M. **Casimir Périer**, *président du conseil*. Pour la paix comme pour la guerre, pour l'ordre comme pour la liberté, pour le crédit comme pour le commerce, pour la Révolution de Juillet comme pour la Charte d'août, ce que nous demandons à la Chambre et au pays, c'est un accord, c'est une confiance sans laquelle rien n'est possible, avec laquelle tout est facile. La confiance est communicative. Qu'elle règne enfin ; qu'elle reparaisse entre les défenseurs d'une même cause. Sachons nous honorer, même en nous divisant ; et résistons à ce besoin de haïr et de soupçonner, qui envenime tout et qui dégrade calomnieusement jusqu'aux plus nobles caractères, jusqu'aux plus pures renommées. Oublions-nous donc que leurs discordes ont perdu nos ennemis ? N'aurions-nous lutté tant d'années sous la bannière constitutionnelle que pour rompre nos rangs et nous disperser au moment d'assurer enfin son triomphe ?

Suspendons, Messieurs, d'irritants débats. Le ministère n'aspire point à dominer les opinions. Mais il réclame le secours des bons citoyens pour tirer la France de cette incertitude qui la désole, pour gagner en paix le jour où la raison publique, par la voix des électeurs, jugera sa conduite et décidera de son sort. Jusque-là, il compte sur tous ceux qui veulent la France calme et libre ; il les appelle au nom de la patrie, de la patrie forte, armée, glorieuse, et cependant inquiète. C'est à vous surtout, qu'il s'adresse, Messieurs ; c'est avec votre appui, c'est sous l'inspiration des conseils de cette tribune, qu'il espère consolider et maintenir, contre des vœux et des efforts ennemis, la Révolution telle que la France l'a faite, le gouvernement tel que la Charte l'a constitué.

Vous connaissez maintenant, Messieurs, les principes du cabinet. Mais il faut dès aujourd'hui que la France et la Chambre soient pleinement éclairées sur l'Etat des affaires. Nous vous demandons de suspendre cette discussion sur les douzièmes provisoires qui ne peut amener que des résultats incomplets et de nommer une commission spéciale, une commission d'enquête qui prendra pleine et rigoureuse connaissance de l'Etat du Trésor, de ses besoins, de ses ressources, recevra toutes les communications, examinera toutes les propositions du ministre des finances, dressera enfin, de concert avec nous, l'inventaire exact de la situation financière du pays. C'est par une sincérité sans réserve que nous voulons dissiper les alarmes excessives et acquitter notre responsabilité envers l'avenir. Nous osons compter qu'en un tel moment, et en présence d'un tel devoir, aucun des membres de cette Chambre ne s'en éloignera avant de nous avoir prêté l'indispensable appui que nous vous demandons. (*Mouvement général d'une vive adhésion. Applaudissements aux centres.*)

III. 2 - ALAIN LAQUIÈZE : « UNE PREMIÈRE, LE DISCOURS D'INVESTITURE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL CASIMIR PÉRIER »

Pourquoi avoir choisi ce texte de Casimir Périer ? Parce qu'il s'agit du premier discours d'investiture d'un Président du conseil devant la Chambre des députés en France. Il y a donc un intérêt tout particulier à étudier un texte d'intervention politique qui illustre la genèse du régime parlementaire en France, c'est-à-dire un régime politique en vertu duquel l'exécutif a des comptes à rendre au législatif, ce qui se caractérise techniquement par la responsabilité politique des ministres devant l'Assemblée.

Mais au-delà de cet intérêt historique, il me semble que ce texte peut également être commenté, en ce qu'il est un bon exemple d'une catégorie particulière de texte d'action politique : le discours d'investiture parlementaire d'un Premier ministre.

Comment étudier ce discours ? Ce que je voudrais suggérer ici, c'est qu'un tel texte qui apparaît, au premier abord, daté historiquement et assez pauvre quant à son contenu, peut en réalité être l'objet de plusieurs niveaux de lectures qui me paraissent, pour chacun d'entre eux, avoir leur pertinence, du moins quand on prend la précaution de les distinguer nettement. Le risque serait effectivement de mélanger ces différents points de vue, ce qui entraînerait de l'opacité dans la compréhension du texte et certainement le reproche de faire de l'anachronisme.

Je propose donc d'analyser ce texte en adoptant successivement plusieurs angles d'attaque différents. Deux remarques doivent être faites au préalable :

1^{ère} remarque : la multiplicité de points de vue possibles est bien entendu justifiée par la nature même du texte en examen. Il n'est pas certain en effet que les différentes perspectives adoptées ci-après puissent s'appliquer à tout type de texte politique. En particulier, le niveau de lecture que j'appelle institutionnel ou juridique n'aura guère sa raison d'être dans certains types de discours politiques (intervention au cours d'une campagne électorale, prise de parole d'un chef de parti devant des militants...)

2^{ème} remarque : chacun de ces points de vue, je le répète, a sa pertinence et il me paraît, à la réflexion, hasardeux de faire prévaloir l'un par rapport à l'autre. Chacun d'entre eux nous apporte un éclairage différent sur le texte. Je rejoins ici l'analyse d'Umberto Eco qui considère que même un texte fermé, conçu pour un lecteur modèle très défini, dans l'intention d'en diriger d'une manière répressive la coopération, peut autoriser différentes interprétations tout aussi valides¹.

Quatre niveaux de lectures peuvent être successivement mis en évidence :

Le premier est *contextuel*. Il s'agit de retracer, en historien, la genèse du texte à partir des événements du temps, de retracer ses conditions d'élaboration, de parler de son ou de ses auteurs, de dégager ce que ces derniers ont voulu faire... C'est ici que peut prendre place la recherche

1. V. Umberto Eco, *Lector in fabula. Le rôle du lecteur*, Paris, Grasset, Biblio Essais, 1985, pp. 73-74. On peut du reste assimiler le discours d'investiture parlementaire à un texte plutôt fermé, en ce qu'il s'adresse à un auditeur modèle défini, le député, et vise à obtenir sa coopération par des arguments persuasifs.

des intentions de l'auteur ou des auteurs du texte ; c'est ici également que l'on peut tenter de juger la différence entre les objectifs visés et les résultats obtenus.

Le deuxième est *formel* ou *textuel*. Il s'agit de procéder à un commentaire littéral du texte. Il convient de prendre le texte au sérieux en relevant sa structure, les mots utilisés, les mots manquants, les pronoms personnels (les « je », les « ils », les « nous »...), les destinataires visés dans le texte... C'est à l'aide de ce type d'analyse, sans doute la plus familière pour les philosophes et les littéraires, que l'on peut dégager ce que Lucien Jaume appelle « l'effet de sens », c'est-à-dire ce que le texte exprime au-delà de ce qui est dit en s'adressant à un ou plusieurs destinataires qu'il va désigner². On vise ici à dégager l'enjeu politique du texte, ses effets politiques, attendus ou non, le ou les auditoires constitués par le texte.

Le troisième est *institutionnel* ou *juridique*. On s'efforcera de relever dans le texte lui-même et dans ses conséquences ce qui fait sens du point de vue du droit constitutionnel, ici de l'histoire du régime parlementaire. Il faut analyser le texte, ainsi que les réactions des députés à qui il s'adresse, comme le témoignage d'un précédent, c'est-à-dire de la naissance d'un usage appelé à devenir, avec le temps et la répétition, une coutume, révélatrice, parmi d'autres, de l'émergence du parlementarisme.

Le quatrième est *politique*. L'analyse du discours peut permettre de déceler un vocabulaire politique, un langage du politique que le gouvernant utilise, quelles que soient les époques. Plus précisément, ce document pourrait ainsi révéler certaines formulations-types de l'homme d'Etat dans le cadre d'un régime représentatif, c'est-à-dire d'un régime politique qui met en avant la délibération et l'exigence de publicité.

I – NIVEAU DE LECTURE CONTEXTUEL

Ce texte est par conséquent un discours prononcé par le tout nouveau Président du conseil Casimir Périer, le 18 mars 1831, devant la Chambre des députés. L'événement est jugé important par les contemporains, comme en témoignent l'afflux de spectateurs dans les tribunes, la présence du duc d'Orléans et du duc de Nemours et le nombre de députés présents. Il y a visiblement une grande tension au moment où Périer va parler. Les *Archives Parlementaires* notent un « *profond silence* » lorsque le président du conseil demande à être entendu.

Casimir Périer a été pressenti par les émissaires du roi Louis-Philippe (notamment Montalivet) à la suite des mouvements insurrectionnels qui ont secoué Paris (sac de Saint-Germain l'Auxerrois, lieu de rassemblement des légitimistes, le 14 février 1831, et de l'archevêché de Paris) et la province, et que n'ont pu prévenir, ni vraiment juguler le ministère précédent, celui du banquier Laffitte, homme politique falot, sans véritable autorité et indécis sur la conduite à tenir : il n'a en effet aucune politique déterminée ni à l'intérieur, ni vis-à-vis de l'étranger. Benoît Yvert parle de « sa nullité crasse en politique extérieure »³, alors que l'Europe de la Sainte-Alliance est au bord de l'explosion. La Révolution de juillet 1830, ayant fait des émules en Italie et en Belgique, inquiète les grandes puissances

2. Pour l'analyse du discours, l'effet de sens est un sens spécifique qui apparaît en contexte et en situation et ne peut être saisi que par inférence ; il se distingue du sens littéral qui s'attache aux mots des phrases : v. Patrick Charaudeau, Dominique Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Le Seuil, 2002, pp. 207-208.

3. Benoît Yvert (dir.), *Dictionnaire des ministres (1789-1989)*, Paris, Perrin, 1990, p. 149.

européennes (Angleterre, Autriche, Prusse...) qui sont prêtes à l'intervention pour défendre l'idée monarchique. La France est donc au bord de l'anarchie et de la guerre.

Confronté à cette situation de crise, le roi Louis-Philippe, sur les conseils de ses proches, se résout à contrecœur à demander à Casimir Périer qui était un des chefs de l'opposition libérale avant 1830 et le leader du parti de l'ordre à partir de juillet 1830, de remplacer l'homme du « mouvement » qu'est Laffitte. Il faut insister sur la grande réticence de Louis-Philippe à l'égard de la personnalité de Périer dont il redoute, à juste titre, l'esprit d'indépendance et la détermination à gouverner seul.

Les mémorialistes (François Guizot, Victor de Broglie, Charles de Rémusat...) et les historiens ont décrit par le menu comment Périer a posé ses conditions au roi Louis-Philippe pour gouverner (réunion du Conseil des ministres chez Périer en l'absence du roi, communication des dépêches télégraphiques en premier au Président du conseil, choix par ce dernier des ministres, notamment du baron Louis aux Finances...) Après de nombreuses hésitations, Périer accepte de prendre la direction du ministère et ajoute à la fonction de la Présidence du conseil, celle de ministre de l'Intérieur. Il est nommé le 13 mars 1831, à la tête du nouveau ministère, à la grande satisfaction des puissances étrangères. Il en est le véritable chef, évinçant quasi-complètement le roi Louis-Philippe de toute direction politique active.

Cinq jours après, le vendredi 18 mars 1831, il prononce son discours – programme, dans lequel il énonce les principes de sa politique : l'ordre et la paix. L'ordre, ce n'est pas uniquement, de manière prosaïque, le maintien de l'ordre public, mais aussi le maintien de l'ordre constitutionnel, c'est-à-dire de la Charte qui a constitué la Monarchie de Juillet, en d'autres termes, l'alliance de l'ordre et de la liberté. La paix, c'est garantir aux puissances européennes que la France ne soutiendra pas, par les armes, les agitations révolutionnaires dans les autres pays européens – alors même qu'elle a vécu une nouvelle révolution – et qu'elle mènera une politique extérieure pacifique en Europe, tout en faisant respecter par les autres puissances sa liberté de choisir son régime politique. C'est la politique de Résistance, qui sera bientôt appelée la politique du 13 mars, que reprendront à leur compte plusieurs cabinets de la Monarchie de Juillet (1^{er} ministère Soult du 11 octobre 1832, ministère Soult-Guizot de novembre 1840.)

Ce discours est le reflet du « système » de Casimir Périer, pour reprendre son propre mot, qu'il exposait dans ses entretiens avec ses intimes et notamment avec Charles de Rémusat qui fut son collaborateur le plus proche, son homme de confiance qu'il connaissait depuis plusieurs années. Rémusat était même apparenté à Casimir Périer, ayant épousé, en 1825, une de ses nièces. C'est d'ailleurs lui qui a rédigé le discours, ainsi qu'il le reconnaît dans ses *Mémoires*⁴. Mais il n'a fait que « donner la forme du langage public à des propos de conversation »⁵ tenus par Périer lui-même. Le discours a donc été pensé et inspiré par ce dernier, rédigé vraisemblablement entre le 13 et le 18 mars par Rémusat, réputé pour ses qualités d'écrivain, et sans doute relu, voire amendé par Périer lui-même. Victor de Broglie qui qualifie le discours, dans ses *Souvenirs*, de « manifeste du parti conservateur », explique que ce discours « était l'œuvre du parti tout entier représenté dans ce qu'il avait de plus résolu et de plus sensé ; chaque idée avait été mûrement pesée ; chaque expression passée au crible d'un examen loyal et sévère (...) »⁶. Il n'y a pas vraiment de place pour l'improvisation.

4. Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, Paris, Plon, 1959, t. 2, pp. 463 et s.

5. *Ibid.*, t. 2, p. 464.

6. Victor de Broglie, *Souvenirs 1785-1870*, Paris, Calmann-Lévy, 1886, t. IV, p. 235.

L'effet politique du discours fut considérable, en raison de son propos net et ferme où semblait passer un souffle de commandement et la détermination d'une politique si sûre de ses moyens et de son but. Lamartine dira, dans une lettre intime du 24 mars 1831, à propos de Périer : « Son discours, comme discours ou verbe politique, est, à mon avis, ce qui a été dit de plus juste et de mieux articulé depuis la Restauration. Si les éléments du gouvernement ne crèvent pas dans la main de cet homme, il pourra gouverner. » Guizot écrit de son côté : « La charrette est retournée du bon côté, voilà le fait. Depuis quelques jours même, elle commence à marcher et l'effet en est déjà visible... Amis ou ennemis, tous prennent Périer au sérieux. C'est beaucoup, c'est plus de la moitié. »⁷

Et il est vrai que ce discours a pour effet de cristalliser les positions politiques : celles de la majorité parlementaire, acquise à la Résistance, qui s'affirme face à l'opposition de gauche qui critique vivement la posture de Casimir Périer (La Fayette, les républicains...). Rarement, par la suite, sous le règne de Louis-Philippe, un cabinet ne parviendra à marquer aussi fermement sa position. D'autres discours de Périer suivront pour réaffirmer les mêmes principes, afin de rallier à lui les députés qui n'étaient pas unis alors par les liens de structuration partisane que nous connaissons aujourd'hui. Par le verbe et les menaces de démission, il se constitue une majorité parlementaire nécessaire pour faire adopter les grandes lois d'organisation publique qui vont asseoir le régime de la monarchie orléaniste sur des bases solides. Cette politique ferme de la Résistance perdurera après la mort de Périer, intervenue le 16 mai 1832 du fait de l'épidémie de choléra qui sévissait alors à Paris et d'une santé fragile, jusque dans le cabinet suivant, le premier ministère Soult du 11 octobre 1832.

II – NIVEAU DE LECTURE FORMEL OU TEXTUEL

Ce niveau de lecture entend s'intéresser plus particulièrement à la structure du texte et à la signification que revêt l'utilisation de certains mots. Quand bien même le discours a été longuement mûri, il ne s'agit pas d'affirmer ici qu'il est totalement maîtrisé par ses auteurs et que le choix des mots retenus ou écartés, ainsi que les effets produits du texte sont nécessairement le résultat d'une décision intentionnelle.

Plusieurs points doivent être ici relevés :

- Les césures du texte :

§ 1 - § 5 : il s'agit de la présentation du système politique du ministère. Certains mots clés apparaissent déjà : les « principes », la « solidarité », la « responsabilité », la « paix » et l' « ordre ».

§ 6 - § 20 (début par : « A l'intérieur, notre devoir est simple ») : Périer présente ici son programme de politique intérieure.

§ 21 - § 37 (commence par : « La politique étrangère, Messieurs, se lie en effet à la politique intérieure ») : Périer présente son programme de politique étrangère.

§ 38 - § 43 (début par : « Hâtons, Messieurs, le moment du désarmement général pour notre politique », jusqu'à la fin) : c'est la fin du discours, dans lequel Périer, après avoir rappelé les principes de sa politique, demande la confiance aux députés.

7. Ces deux citations sont tirées de Paul Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, Paris, Plon, 4ème édition, 1909, t. 1er, pp. 408-409.

- Les mots utilisés ou manquants : certains termes sont beaucoup utilisés (le terme « principe » au singulier ou au pluriel : 17 fois ; la « confiance » : 8 fois ; « l'ordre » : 7 fois, la « paix », la « solidarité » ...). Notons également l'utilisation de certains termes, caractéristique du discours d'investiture parlementaire : outre « la confiance », on relève l'« appui » (et non le soutien), ce qui traduit la marque de respect que l'on veut montrer à l'égard des députés qui sont censés détenir, en dernière instance, le pouvoir, et dont le ministère procède. On retrouve, par exemple, l'utilisation de ces termes dans la déclaration d'investiture de Pierre Mendès-France du 17 juin 1954 : « Aujourd'hui, je ne demande la *confiance* de l'Assemblée que pour un premier délai de quatre semaines qui seront consacrées à mon premier objectif : le « cessez-le-feu » indochinois (...). Si vous estimez (...) que je puis être utile, que je puis contribuer au rétablissement de la paix à laquelle tout le pays aspire, si vous croyez que mon programme est conforme à l'intérêt national, vous devrez m'accorder votre *appui* et, plus encore, m'aider dans l'accomplissement de ma tâche. »⁸

D'autres termes en revanche ne sont pratiquement pas cités : le « Roi » (seulement au début du texte), « Louis-Philippe », ce qui semble traduire, de la part de l'orateur, un souci de tirer sa légitimité de la Chambre et non du souverain.

- Il convient de relever également le sens, historiquement daté, de certains mots : « gouvernement » désigne parfois le régime politique, parfois le pouvoir exécutif ; « parti » désigne une tendance politique et non une organisation structurée ayant pour but de conquérir le pouvoir⁹. Les auteurs du texte sont bien sûr étroitement dépendants de la signification, alors couramment reconnue, des mots qu'ils emploient.

- Il faut également prêter attention à l'utilisation des pronoms personnels qui désignent celui qui parle ou celui au nom desquels l'orateur parle : au début, c'est le « je » qui alterne avec « le ministère » (§ 2) ; puis, dès le 3^{ème} § vient le « nous » qui désigne l'ensemble des ministres et renvoie à la solidarité qui unit les ministres.

Le « nous » désignant l'ensemble des ministres est utilisé jusqu'au § 38 qui constitue le tournant du discours. L'importante déclaration, « Hâtons, Messieurs, le moment du désarmement général (...) », marque un changement de ton. L'impératif à la première personne du pluriel s'adresse aux ministres et aux députés : il traduit un souci d'associer ces destinataires de la parole du Président du conseil à l'action gouvernementale. Quelques lignes plus loin, on retrouve le « nous » désignant uniquement les ministres : « au-dedans, nous voulons l'ordre (...) »

Vient ensuite l'important § 39, dans lequel l'orateur, tout en rappelant le parcours de l'opposition à la monarchie traditionnelle jusqu'à 1830¹⁰, entremêle les pronoms :

« C'est avec assurance, Messieurs, que *j'expose* ces principes. Ils sont les *vôtres*. Ils sont ceux de *cette opposition persévérante* au sein de laquelle *j'ai* combattu pendant 15 ans, et qui, parvenue maintenant au pouvoir, n'abandonnera ni ses amis, ni ses opinions. C'est la cause de cette

8. C'est moi qui souligne. Ce discours est reproduit sur le site internet www.notre.republique.free.fr.

9. Comme le note Jean Charlot (*Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 2^{ème} édition, 1971, pp. 11 et s.), le terme « parti » recouvre au XIX^{ème} siècle, un grand nombre de significations, sans renvoyer à la structure institutionnelle qu'il désignera par la suite.

10. En décrivant ce qu'a été l'opposition libérale sous la Restauration, puis son accession aux affaires en 1830, Périer nous éclaire aussi sur ce qu'il est. Cet éclairage apparaît d'autant plus explicite que l'orateur se présente comme ayant été un membre de cette opposition. D'une certaine manière, on peut donc dire qu'en peignant, il se dépeint aussi, pour reprendre la phrase de Savonarole, citée par Lucien Jaume au début de son commentaire du texte de Le Chapelier.

opposition toute nationale qui a triomphé en Juillet. Ne *me* sera-t-il pas permis de dire que cette cause est *la mienne* (...) »

Cet entremêlement se poursuit au § 40 :

« Mais ce n'est pas seulement en *mon* nom que *je* viens parler, Messieurs ; c'est au nom du gouvernement du roi. *Nos* principes d'administration, *nos* principes sur la paix et la guerre sont l'expression de notre unanime conviction ; chacun de *nous* en accepte la commune responsabilité. Forts de *nos* intentions, *nous vous* demandons franchement *votre* concours pour quelques jours encore ; *nous vous* promettons loyauté, dévouement, fermeté. *Nous* refuserez-vous *votre* appui ? »¹¹

Et le § 41 révèle un nouveau glissement du « nous » :

Au début, il désigne les ministres. Puis le retour à l'impératif à la première personne du pluriel renvoie aux ministres et aux députés : « Sachons nous honorer, même en nous divisant ; et résistons à ce besoin de haïr et de soupçonner qui envenime tout (...) »

Il y a là une volonté de convaincre son auditoire et de lui faire croire que l'on fait partie de la même communauté. Pour cela, l'orateur recourt à différents procédés stylistiques, dont l'autobiographie, l'utilisation de l'impératif à la première personne du pluriel, ainsi que le lyrisme cornélien où l'on retrouve la patte de Rémusat : « N'aurions-nous lutté tant d'années sous la bannière constitutionnelle que pour rompre nos rangs et nous disperser au moment d'assurer enfin son triomphe ? » Cette phrase interrogative témoigne de l'apothéose dramatique du discours.

Puis l'apaisement intervient au § 42 : « Suspendons, Messieurs, d'irritants débats. » C'est le retour au « nous » désignant seulement les ministres, face aux « vous » des députés. Le § 43 équivaut, pour sa part, à une demande d'appui du « nous » au « vous ».

- Les adversaires : Périer n'hésite pas à désigner ses adversaires, même s'il ne le fait pas expressément. Quand il évoque le parti du « gouvernement déchu (qui) nous menace dans l'ombre » (§ 14), il fait allusion aux légitimistes, partisans de la branche aînée des Bourbons, écartée du pouvoir en 1830. Lorsqu'il déclare que « toute sédition est un crime, quelque drapeau qu'elle arbore. Toute violence est un commencement d'anarchie » (§ 17), il vise les républicains, tentés par l'action violente pour renverser le pouvoir en place. L'idéologie se donne à voir dans la dénonciation de groupes hostiles, identifiés de manière implicite, que le gouvernement se propose de combattre.

- Les destinataires : les destinataires, visés dans le texte, ne sont pas les mêmes au fil du discours. Il s'agit des députés au § 1 ; de l'administration au § 3 ; de la société et des citoyens (§ 8, 11, 12) ; des députés (« Messieurs ») aux § 20 et 21 ; des « puissances de l'Europe » (§ 36-37) ; des « députés » (§ 38) ; des « citoyens », puis des députés (§ 42).

On prendra bien soin de distinguer ici entre l'auditoire présent, auquel Périer s'adresse, et qui s'exprime, à certains moments, par des marques d'adhésion, et les sujets destinataires qui sont construits par l'acte d'énonciation du locuteur¹². L'auditoire présent que Périer entend convaincre, ce sont les députés ; les sujets destinataires, auxquels s'adresse idéalement l'orateur par-delà

11. C'est moi qui souligne dans les deux passages cités.

12. Pour reprendre une distinction de Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (dir.), *op. cit.*, pp. 168 et s.

l'hémicycle, sont l'administration, la société, les citoyens, les puissances de l'Europe. Il convient également de noter que les ministres sont, au sein de la Chambre, en position intermédiaire, étant à la fois témoins silencieux de l'échange entre le Président du conseil et les députés, et destinataires directs ou allocutaires, c'est-à-dire désignés par le locuteur et appelés éventuellement à prendre leur tour de parole. Comme l'indique par exemple Périer : « Sur les diverses mesures propres à assurer la défense du pays, M. le ministre de la guerre vous donnera des explications plus précises et les plus satisfaisantes. » (§ 31.)¹³

- Les marques d'adhésion : le discours prononcé par Périer est visiblement très apprécié de la majeure partie des députés, ainsi qu'en témoignent les fréquentes marques d'adhésion qui interviennent en moyenne, une fois passées les premières minutes du discours, tous les deux paragraphes. Les appréciations (*vive adhésion au centre, nouvelle adhésion, bravo ! bravo ! Très bien ! Très bien ! Sensation, enfin Mouvement général d'une vive adhésion. Applaudissements aux centres*) démontrent que le discours obtient un succès sans réserve sur la plupart des bancs de l'assemblée.

Quelles sont les conséquences que l'on peut tirer de toutes ces observations de forme ?

Casimir Périer affirme qu'il est le véritable chef du gouvernement, que c'est lui qui est le patron et non pas le roi, ce qui tend à écorner la vision d'un régime parlementaire dualiste que l'on a généralement de la Monarchie de Juillet. Il est le patron pour mener une politique qu'il annonce (« les principes ») et qu'il fait savoir non seulement aux députés, mais à travers eux aux ministres et plus largement à l'administration, aux citoyens français, enfin aux différentes puissances européennes. Il entend obtenir le soutien fidèle des députés, d'où son recours à des procédés stylistiques déjà évoqués, tels que la première personne du pluriel qui englobe le gouvernement et les députés, et l'impératif qui incite à une action en commun.

Les principes que Périer prétend défendre et incarner, ce sont les principes de la Monarchie de Juillet. Il entend légitimer le régime issu de la Révolution de 1830, différemment de ce qu'entreprendra Guizot avec sa théorie de la quasi-légitimité. Contrairement à ce dernier qui entend minimiser la portée des Trois Glorieuses et souligner la continuité entre la Restauration et la Monarchie de Juillet, Périer met en avant la rupture opérée par la « Révolution » de 1830, en même temps que son caractère fondateur. Sa justification du régime de Juillet s'effectue en deux temps (v. les § 4-5 et § 38-40 qui se répondent) :

- 1^{er} temps : la Monarchie de Juillet est issue d'une Révolution qui n'est pas une insurrection mais la résistance à l'agression du pouvoir, celui de Charles X. Cette Révolution de 1830 n'est pas l'anarchie, ce n'est pas un événement négatif mais elle a fondé un régime politique libre et régulier. Périer fait l'éloge d'un système politique modéré, à la fois libéral et maintenant l'ordre, fondé sur le respect du droit, garantissant enfin la paix intérieure et extérieure. Il propose un juste milieu entre l'autoritarisme monarchique d'un Charles X et l'anarchie républicaine.

- 2^{ème} temps : pendant quinze ans, sous la Restauration, explique Casimir Périer, j'ai été dans l'opposition (libérale), tout comme vous, et je défendais les principes qui ont finalement

13. On notera, dans les § 30 et 31, les égards publics accordés par le Président du conseil au ministre de la Guerre, le Maréchal Soult, qui s'était montré réticent à l'élévation de Périer à la tête du ministère.

trionphé en 1830. J'incarne désormais à la tête du ministère ces principes qui sont ceux de la Monarchie de Juillet (l'ordre dans le respect du droit et de la Charte, la paix) que j'entends défendre et consacrer contre les menées de factions hostiles au régime, que sont les légitimistes et les républicains.

Il est incontestable que le discours de Périer a atteint son but, c'est-à-dire celui de rassembler une grande majorité de députés et de citoyens autour de son action, tout en rassurant les grandes puissances de l'Europe. Il suffit de constater les réactions des députés au cours de la séance ou leurs déclarations quelques jours après, ainsi que le vote massif qui intervient le 8 avril 1831 – les députés se prononcent en effet à 227 voix contre 32 pour la loi présentée par le gouvernement, signifiant ainsi la confiance accordée au ministère – pour se rendre compte que l'effet visé par l'orateur a largement été atteint¹⁴. Il n'est du reste pas interdit de penser que l'effet effectivement produit du discours a dépassé les espérances de son auteur qui ne pensait peut-être pas pouvoir rallier aussi vite et aussi largement la classe politique française à ses positions.

III - NIVEAU DE LECTURE INSTITUTIONNEL OU JURIDIQUE

Le discours de Casimir Périer peut également être vu comme une manifestation de l'émergence du parlementarisme.

À l'occasion d'un projet de loi de finances (les 4/12èmes provisoires : il faudrait parler ici de loi de finances rectificative), le ministère dirigé par Casimir Périer demande un vote de confiance aux députés, c'est-à-dire qu'il conditionne l'existence du cabinet à un vote favorable des députés à ce projet de loi. Il engage sa responsabilité politique devant la Chambre, ce qui lui donne l'autorité dont il a besoin pour s'affirmer par rapport au Roi. « Le ministère « prend sa force dans sa responsabilité même », déclare Casimir Périer dès le début du discours (§ 2), jouant ainsi sur les deux sens du terme « responsabilité. » Etre aux responsabilités, c'est être responsable, c'est-à-dire avoir des comptes à rendre.

On notera que quelques jours auparavant, Jacques Laffitte, son prédécesseur à la Présidence du conseil, avait également engagé la responsabilité de son ministère à l'occasion de la discussion d'un projet de loi concernant la création de 200 millions d'obligations du Trésor royal et l'aliénation de 300 000 hectares de bois (11 mars 1831)¹⁵. Le projet de loi avait été adopté par les députés, mais cela n'empêcha pas Laffitte de devoir démissionner deux jours après, abandonné par le roi et ses ministres.

Outre le lien étroit entre les questions financières et la naissance du régime parlementaire qui se caractérise par une progression du pouvoir de contrôle du Parlement sur l'exécutif, notamment en matière budgétaire¹⁶ (« toute loi de subsides est une loi politique », explique Périer en commençant), on relève plusieurs éléments qui accèdent l'existence d'un régime parlementaire :

14. On pourrait donc dire que l'effet produit du discours a coïncidé avec l'effet visé. Sur cette question, Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (dir.), *op. cit.*, pp. 208-209.

15. V. les *Archives Parlementaires*, 2ème série, t. 67, p. 567.

16. Sur ce point, v. Alain Laquièze, *Les origines du régime parlementaire en France (1814-1848)*, Paris, PUF, coll. Léviathan, 2002, pp. 202 et s. et 341 et s.

- L'affirmation de la prééminence d'un Président du conseil : c'est Périer qui est appelé à constituer et à présider le conseil, ainsi qu'à en définir le programme. On notera du reste qu'il a demandé à ses ministres, notamment le Maréchal Soult qui ne l'appréciait guère, d'intervenir après lui pour confirmer la ligne programmatique définie par le Président du Conseil¹⁷.

- L'affirmation de la solidarité ministérielle : la solidarité, liée à la responsabilité, est ce qui fait la force du ministère en régime parlementaire, notamment face au Chef de l'État. Cette solidarité ministérielle renvoie à l'unité nécessaire du pouvoir exécutif pour agir, qui s'oppose en quelque sorte à la multiplicité des opinions au sein du Parlement, du fait de l'exigence de la délibération publique ; cette unité permet en particulier au cabinet de s'imposer face à l'administration. Au-delà, la solidarité est liée à l'existence même du ministère : « le jour où cette harmonie cesserait, serait celui de sa dissolution » (fin du § 2.) La phrase est, d'une certaine manière, prophétique, puisque le désaccord entre les ministres sera la cause première de la dislocation des combinaisons ministérielles sous la Monarchie de Juillet.

- La clarté programmatique : dès le début de son discours, Casimir Périer affirme qu' « il importe donc que le cabinet nouvellement constitué, vous fasse connaître les principes qui ont présidé à sa formation, et que dirigeront sa conduite. » (§ 1) Périer est déterminé à préciser quelle sera la politique conduite par son ministère, afin que les députés se prononcent en connaissance de cause pour ou contre cette politique.

- La recherche d'une majorité parlementaire claire : pour gouverner, Périer a besoin d'une majorité nette et stable qui le soutienne. Dans ce but, il engage la responsabilité de son ministère sur des projets de loi qui sont autant d'éléments de son programme. Il recourra, à plusieurs reprises, à cette technique de la question de confiance, d'autant plus nécessaire qu'il n'existe pas alors de partis structurés¹⁸.

- La volonté d'établir la plus grande transparence, notamment en ce qui concerne le budget de l'État : § 32 : « il nous importait de constater l'état des choses, et nous devons vous le présenter sans détour (...) il faut que nous (...) lui disions tout haut ce qui se dit tout bas : la vérité est bonne à dire aux nations comme aux rois. » § 42 : « il faut dès aujourd'hui que la France et la Chambre soient pleinement éclairées sur l'état des affaires. » D'où la demande de réunion d'une commission d'enquête qui prendra pleine et rigoureuse connaissance de l'état du Trésor, de ses besoins, etc.

Casimir Périer met donc les députés devant leurs responsabilités et tente de dégager cette donnée fondamentale du régime parlementaire : la logique binaire majorité/opposition. Il recherche une majorité compacte et disciplinée, sans doute la plus large possible, qui va soutenir clairement sa politique d'ordre à l'intérieur et de paix à l'extérieur, sous peine d'entraîner sa démission. Ce discours sans concessions fut, comme on l'a déjà dit, bien reçu par la Chambre qui adopta le projet des douzièmes provisoires, le 8 avril 1831, par 227 voix contre 32.

17. V. le discours du Maréchal Soult, Ministre de la guerre, reproduit aux *Archives Parlementaires*, 2ème série, t. 67, p. 685.

18. Sur les questions de confiance posées par Casimir Périer, v. Alain Laquièze, *op. cit.*, p. 339.

On relève toutefois une ambiguïté entre le début et la fin du texte qui explique le délai relativement long entre la date du discours demandant la confiance (18 mars) et le vote (8 avril). En effet, Périer commence en demandant explicitement un vote de confiance : « Messieurs, toute loi de subsides est une loi politique : en vous demandant 4 douzièmes provisoires, à défaut d'un budget légalement voté, le ministère vous demande un vote de confiance (...) » (§ 1). Mais il termine son discours en proposant un ajournement de la discussion : « Vous connaissez maintenant, Messieurs, les principes du cabinet. Mais il faut dès aujourd'hui que la France et la Chambre soient pleinement éclairées sur l'état des affaires. Nous vous demandons de suspendre cette discussion sur les douzièmes provisoires qui ne peut amener que des résultats incomplets, et de nommer une commission spéciale, une commission d'enquête qui prendra pleine et rigoureuse connaissance de l'état du Trésor, de ses besoins, de ses ressources (...) dressera enfin, de concert avec nous, l'inventaire exact de la situation financière du pays. » (§ 43).

Cette ambiguïté est éclairante, en ce qu'elle permet de mettre en évidence le caractère encore perfectible d'une technique parlementaire en gestation. On sait en effet que dans un régime parlementaire, le discours posant la question de confiance est immédiatement suivi par un débat et un vote, le jour même ou le lendemain, sur la confiance à apporter au gouvernement. Tel n'est pas le cas ici.

IV – NIVEAU DE LECTURE POLITIQUE

On peut trouver dans ce texte un certain nombre d'éléments récurrents du discours de l'homme d'État en régime parlementaire :

- Le diagnostic de la situation politique et sociale est sombre : la société française est au bord de l'anarchie, les factions s'agitent à l'intérieur et la France est menacée d'une guerre face à l'Europe de la Sainte Alliance qui s'inquiète de la Révolution de 1830. Il existe une situation de crise politique et sociale grave.

Toutes proportions gardées, on pourrait comparer ce diagnostic au constat effectué par Pierre Mendès-France en 1954 ou par Jacques Chaban-Delmas qui, dans son discours à l'Assemblée Nationale sur la nouvelle société du 16 septembre 1969, pouvait dire : « De cette société bloquée, je retiens trois éléments essentiels au demeurant liés les uns aux autres de la façon la plus étroite : la fragilité de notre économie, le fonctionnement souvent défectueux de l'Etat, enfin l'archaïsme et le conservatisme de nos structures sociales. »¹⁹

Nous sommes dans un processus classique de dramatisation et de mise en scène oratoire de la crise. L'homme politique met en avant, au début de son discours, la perte de confiance qui touche la société et les individus.

- Face à ce constat de crise politique et sociale, le nouveau Président du Conseil doit rassurer tant les honnêtes citoyens que les puissances étrangères ; il doit rétablir la confiance, ce qui passe par le rappel de la définition classique du pouvoir exécutif, ainsi que par la restauration de l'État. Comme le montre le § 6 : « Que peut donc demander la France à son gouvernement ? De l'action. Il faut que l'ordre soit maintenu, les lois exécutées, le pouvoir respecté. C'est d'ordre égal et de pouvoir que la société a besoin (...) » Avec l'établissement du

19. Discours disponible sur le site internet www.notre.republique.free.fr.

nouveau gouvernement, la confiance et la paix vont régner, l'ordre normal va reprendre : « (...) ce que nous demandons à la Chambre et aux pays, c'est un accord, c'est une confiance, sans laquelle rien n'est possible, avec laquelle tout est facile. La confiance est communicative. Qu'elle règne enfin ; qu'elle reparaisse entre les défenseurs d'une même cause. » (§ 41)

Dans son discours de politique générale du 3 juillet 2002, Jean-Pierre Raffarin commence par insister sur l'importance de restaurer la sécurité et l'autorité républicaine : « D'abord, l'État : un État attentif, un État qui n'est pas trop dispersé. Un État qui veut se recentrer sur ses missions régaliennes et réaffirmer ce qu'on attend de lui, c'est-à-dire l'autorité républicaine. » Vers la fin de son discours, il explique : « La confiance est la valeur démocratique la plus précieuse. Confiance du peuple, confiance du Parlement, confiance du Président. La confiance est la clef du mouvement. Confiance pour la croissance, confiance pour l'espérance, confiance pour la France. »²⁰

- Comment faire pour assurer cette confiance ? Il faut agir rapidement en prenant certaines mesures, telles que l'établissement d'un audit financier, afin de se rendre compte de la situation du pays. C'est ainsi que Périer demande la nomination d'une commission d'enquête parlementaire qui dressera l'inventaire exact de la situation financière du pays. On retrouvera cette initiative lors de la constitution de certains gouvernements de la Vème République : pensons au gouvernement d'Édouard Balladur en 1993 et à celui de Lionel Jospin en 1997.

Casimir Périer veut accorder plus d'argent à la défense, afin de protéger la sécurité de la France et des Français (§ 33 et s.). Mais le Président du conseil donne néanmoins des garanties : 1) il faut donner juste ce qu'il faut à la défense, « sans nuire à aucun service public » (§ 34), parce qu'il s'agit d'assurer les autres missions de l'État ; 2) le but, purement défensif, est de garantir l'indépendance de la France, car donner toujours plus d'argent à l'armée et à la marine n'est jamais apprécié par la population.

- On note enfin l'utilisation de procédés classiques pour ce qui concerne l'appel à la confiance des Français et des députés, ce qui implique de :

a) mettre en avant l'impératif du rassemblement : « Notre ambition est de rétablir la confiance ; nous adjurons tous les bons citoyens de ne pas s'abandonner eux-mêmes ; le gouvernement, loin de les abandonner, n'hésitera jamais à se mettre à leur tête » (§ 11). « Nous voulons la paix si nécessaire à la liberté. Nous voudrions et nous ferions la guerre, si la sûreté ou l'honneur de la France étaient en péril ; car alors la liberté aussi serait menacée, et nous en appellerions, avec une patriotique confiance, au courage de la nation. Au premier signal, la France serait prête (...) » (§ 24) Le rassemblement est mis en valeur dans une culture politique qui se pense elle-même comme divisée²¹, ce qui était certainement le cas de la culture politique française de la Monarchie de Juillet.

b) Mobiliser les Français à travers les députés, en leur tenant un discours de vérité. « La vérité est bonne à dire aux nations comme aux rois » (§ 32), dit Périer, causant la sensation dans la Chambre. C'est ce que l'on appellerait aujourd'hui le parler-vrai.

20. On pourra comparer avec la déclaration de politique générale de Lionel Jospin du 19 juin 1997 qui propose d'abord de faire retour à l'esprit républicain, ce qui nécessite en particulier d'avoir un État qui inspire le respect, avant de terminer sur ces mots : « Mesdames et Messieurs les députés, je le dis avec gravité et avec résolution : je vous demande votre confiance parce qu'en conscience et en vérité, pour notre pays, j'ai confiance. » (voir le site internet : www.archives.premier-ministre.gouv.fr)

21. Comme le fait remarquer Jean-Marie Denquin, *Vocabulaire politique*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 1997, p. 111.

c) Faire appel à l'effort. Comme la situation est grave et qu'il convient de sauvegarder l'intérêt de la communauté, il faut appeler le pays à l'esprit de sacrifice (§ 33). « La France a besoin aujourd'hui que chacun lui donne un peu de lui-même », a pu déclarer Jean-Pierre Raffarin dans son discours du 3 juillet 2002.

d) Se montrer calme et déterminé : l'homme d'Etat obéit à ses propres principes ; ce n'est pas la rue qui dicte sa conduite, ce n'est pas elle non plus qui gouverne, comme a pu le dire récemment Jean-Pierre Raffarin. En 1831, Périer expliquait déjà : « Nous ne reconnaissons pas plus aux émeutes le droit de nous pousser dans la voie des innovations publiques. Le gouvernement d'une nation civilisée trouve ailleurs ses principes d'action, et ne consulte que la justice et la raison d'État. » (§ 35)

Je ferai, pour terminer, deux observations :

1) Il me semble qu'un tel texte d'action politique, loin d'être anecdotique ou historiquement daté, peut faire l'objet de lectures différentes qui me paraissent chacune avoir leur intérêt, du moment qu'on les distingue bien. Sans doute, une grille d'interprétation peut nous éclairer sur les enjeux politiques et sociaux qu'un tel texte recouvre pour la société française du début de la Monarchie de Juillet, mais d'autres grilles de lecture peuvent également nous renseigner sur la dichotomie entre effet visé et effet produit par le texte, sur la genèse du régime parlementaire français ou sur les procédés récurrents utilisés par l'homme d'État s'adressant aux députés, lorsqu'il cherche à obtenir leur confiance.

2) Il serait fructueux, du point de vue scientifique, de procéder à une analyse systématique de ce type de discours d'action politique qu'est la déclaration d'investiture d'un Premier ministre s'adressant à l'Assemblée. L'étude de tous les discours d'investiture de Président du conseil ou de Premier ministre depuis la Monarchie de Juillet jusqu'à la Vème République rendrait de grands services, tant du point de vue de l'histoire des « idéopraxies », pour reprendre le concept forgé par Lucien Jaume, que de l'histoire du régime parlementaire en France.

ALAIN LAQUIÈZE

PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

IV. 1 - MUSSOLINI : DISCOURS À UDINE DU 20 SEPTEMBRE 1922¹

[1]² Avec le discours que j'ai l'intention de prononcer devant vous, je fais une exception à la règle que je me suis imposée : c'est-à-dire de limiter au minimum possible les manifestations de mon éloquence. Oh, s'il était possible de l'étrangler, comme conseillait un poète, l'éloquence verbeuse, prolixe, ne concluant pas, démocratique, qui nous a fourvoyés pendant si longtemps ! Moi, je³ suis donc sûr, ou au moins je me flatte d'avoir cette espérance, que vous n'attendez pas de moi un discours qui ne soit pas pleinement fasciste, c'est-à-dire squelettique⁴, âpre, direct et dur.

[2] N'attendez pas la commémoration du 20 septembre. Certes, l'argument serait tentant et flatteur. Il y aurait pléthore d'éléments de méditation, en réexaminant par quel prodige de forces impondérables et à travers quels et combien de sacrifices de peuples et d'hommes, l'Italie a pu obtenir son unité non encore totale, parce qu'on ne pourra parler d'unité totale avant que Fiume et la Dalmatie et les autres terres ne soient retournées à nous, accomplissant ainsi ce rêve orgueilleux qui fermente dans nos esprits [*Applaudissements retentissants*]⁵.

[3] Mais je vous prie de considérer qu'aussi avec le *Risorgimento* et à travers le *Risorgimento* italien, qui va de la première tentative insurrectionnelle par un détachement de cavalerie légère, qui s'est déroulée à Nola, et finit avec la brèche de *Porta Pia* en 1870, deux forces entrent en jeu : l'une est la force traditionnelle, la force conservatrice, la force nécessairement un peu statique, rétrograde, la force de la tradition de la maison de Savoie et piémontaise ; l'autre, la force insurrectionnelle et révolutionnaire, qui montait de la meilleure partie du peuple et de la bourgeoisie ; et c'est seulement à travers la conciliation et l'équilibre de ces deux forces que nous avons pu réaliser l'unité de la Patrie. Quelque chose de similaire se vérifie peut-être aussi aujourd'hui et je me propose d'en parler par la suite.

[4] Mais pourquoi (vous l'êtes-vous jamais demandé ?) l'unité de la patrie se résume-t-elle dans le symbole et le mot Rome ? Il faut que les fascistes oublient absolument (s'ils ne le faisaient pas ils seraient mesquins) les accueils plus ou moins ingrats que nous eûmes à Rome en octobre de l'année dernière et il faut avoir le courage de dire qu'une partie des responsabilités de tout ce qui advint, est due à quelques-uns de nos éléments qui n'étaient pas à la hauteur de la situation. Et il ne faut pas confondre Rome avec les Romains, avec ces centaines de soi-disant « réfugiés du fascisme » qui

1. Ce discours a été publié le 21 septembre 1922 dans le *Popolo d'Italia*, journal créé par Mussolini en 1914, devenu après la guerre le principal organe de presse du parti fasciste. Cette traduction s'appuie sur la reproduction du texte original dans deux ouvrages différents ; tout d'abord dans l'*Autobiografia del fascismo, antologia di testi fascisti 1919-1945*, de Renzo de Felice, Einaudi, 2001, p. 117-125 ; ensuite dans l'*Opera omnia di Benito Mussolini*, sous la direction de Edoardo e Duilio Susmel (vol. XVIII, *Dalla conferenza di Cannes alla marcia su Roma (14 gennaio 1922 – 30 ottobre 1922)*, Firenze, La Fenice, 1956, pp. 411-421).

La traduction proposée a été élaborée par nos soins. Nous remercions vivement Irene di Jorio qui a bien voulu la relire et nous faire part de ses précieux conseils.

2. Nous avons numéroté les paragraphes afin de faciliter les renvois dans le commentaire qui suit. Ce choix méthodologique correspond à l'esprit du travail du séminaire.

3. En italien, le pronom personnel sujet est compris dans le verbe. Mussolini ajoute fréquemment un pronom personnel redondant par rapport au sujet, pour renforcer l'effet oratoire. Nous traduisons donc en l'occurrence « *io sono* » par « *moi, je* ».

4. Cette traduction littérale (*scheletrico*), à défaut d'élégance, a toutefois le mérite de respecter le langage de Mussolini. En effet, ce dernier recourait fréquemment au lexique médical (cf. Erasmo Leso, *La lingua italiana e il fascismo*, Consorzio provinciale di pubblica lettura, Bologna, 1978). De manière générale, notre traduction se veut la plus littérale possible.

5. Entre crochets, nous avons maintenu les réactions de la foule. Dans l'anthologie de Renzo de Felice ces notations ont été supprimées.

sont à Rome, à Milan, et dans quelques autres centres d'Italie, et qui font naturellement de l'antifascisme pratique et criminel.

[5] Mais si Mazzini, si Garibaldi tentèrent trois fois d'arriver à Rome, et si Garibaldi avait donné à ses chemises rouges le dilemme tragique, inexorable de « ou Rome ou la mort », cela signifie que chez les hommes du *Risorgimento* italien, Rome avait une fonction essentielle de premier ordre à accomplir dans la nouvelle histoire de la nation italienne. Nous élevons donc, avec une âme pure et vide de rancœurs notre pensée à Rome, qui est l'une des rares villes de l'esprit qui soient au monde, parce qu'à Rome, entre ces sept collines si chargées d'histoire, s'est opéré l'un des plus grands prodiges spirituels dont l'histoire se souvient ; une religion orientale, non comprise de nous, est devenue une religion universelle, reprenant sous une autre forme cet empire que les légions consulaires de Rome avaient étendu jusqu'aux extrêmes confins de la terre. Et nous pensons faire de Rome la ville de notre esprit, une ville purifiée, désinfectée de tous les éléments qui la corrompent et la salissent ; nous pensons faire de Rome le cœur battant, l'esprit vif de l'Italie impériale dont nous rêvons [*Applaudissements prolongés*].

[6] Quelqu'un pourrait nous objecter : « Etes-vous dignes de Rome, avez-vous les jarrets, les muscles, les poumons suffisamment capables pour hériter et transmettre les gloires et les idéaux d'un Empire ? ». Et alors, les critiques acerbes s'obstinent à voir dans notre jeune et exubérant organisme des signes d'incertitude.

[7] On nous parle du phénomène de l'autonomisme fasciste : je dis aux fascistes et aux citoyens que cet autonomisme n'a aucune importance. Ce n'est pas l'autonomisme des idées et des tendances. Le fascisme ne connaît pas de tendances. Les tendances sont le triste privilège des vieux partis, qui sont des associations comicales diffusées dans tous les pays et qui n'ayant rien à dire ni à faire, finissent par imiter ces sordides prêtres d'Orient qui discutaient sur toutes les questions du monde pendant que Byzance périssait. Les rares, sporadiques tentatives d'autonomie fasciste ou sont liquidées, ou sont en voie de liquidation, parce qu'elles représentent seulement des revanches de nature personnelle.

[8] Venons à un autre argument : la discipline. Moi, je suis pour la discipline rigide. Nous devons nous imposer à nous-mêmes une discipline de fer, parce qu'autrement, nous n'aurons pas le droit de l'imposer à la nation. Et c'est seulement à travers la discipline de la nation que l'Italie pourra se faire entendre dans le concert des autres nations. La discipline doit être acceptée. Quand elle n'est pas acceptée, elle doit être imposée. Nous repoussons le dogme démocratique selon lequel on devrait procéder éternellement par sermons, par prédications et prêches⁶ de nature plus ou moins libérale. A un moment donné, il faut que la discipline s'exprime, dans la forme, sous l'aspect d'un acte de force et de commandement. J'exige donc, et je ne parle pas aux militants de la région du Frioul qui sont (laissez-moi le dire) parfaits par leur sobriété et leur bonne tenue, austérité et sérieux, mais je parle pour les fascistes de toute l'Italie qui doivent avoir un dogme portant un seul nom : *discipline*⁷ ! C'est seulement en obéissant, c'est seulement en ayant l'orgueil humble mais sacré d'obéir que se conquiert ensuite le droit de commander. Une fois l'effort accepté, vous pouvez l'imposer aux autres. Avant, non. De cela, les fascistes de toute l'Italie doivent s'en rendre compte. Ils ne doivent pas interpréter la discipline comme un rappel d'ordre administratif, ou comme une peur des chefs qui craignent la rébellion d'un troupeau. Cela non, parce que nous ne sommes pas des chefs comme tous les autres, et nos forces ne peuvent en aucun cas porter le nom de troupeau. Nous sommes une milice, mais justement parce que nous nous

6. « *Per sermoni, per prediche e Predicozzi* ». Ce type de redondance est également caractéristique du discours mussolinien.

7. En italique dans l'édition originale.

sommes donné cette constitution spéciale nous devons faire de la discipline le point suprême de notre vie et de notre action [*Applaudissements bruyants*].

[9] Et j'en viens à la violence. La violence n'est pas immorale. La violence est quelquefois morale. Nous contestons à tous nos ennemis le droit de se plaindre de notre violence, parce que comparée à celles qui se commirent dans les années funestes de 1919 et de 1920, et comparée à celle des bolcheviques de Russie, où deux millions de personnes ont été exécutées et où deux autres millions d'individus gisent en prison, notre violence est un jeu d'enfants. D'autre part, notre violence est résolutive, parce qu'à la fin de juillet et d'août, en quarante-huit heures de violence systématique et guerrière, nous avons obtenu ce que nous n'aurions pas obtenu en quarante-huit années de prédication et de propagande [*Applaudissements*]. Donc, quand notre violence est résolutive d'une situation gangreneuse⁸ elle est moralissime, sacro-sainte et nécessaire. Mais, ô amis fascistes, et je parle aux fascistes d'Italie, il faut que notre violence ait des caractères spécifiques, fascistes. La violence de dix contre un doit être répudiée et condamnée [*Applaudissements*]. La violence qui ne s'explique pas doit être répudiée. Il y a une violence qui libère et une violence qui enchaîne ; il y a une violence qui est morale et une violence qui est stupide et immorale. Il faut proportionner la violence à la nécessité du moment, ne pas en faire une école, une doctrine, un sport. Il faut que les fascistes évitent soigneusement, avec des gestes de violence sporadique, individuelle, non justifiée, de gâcher les brillantissimes et splendides victoires des premiers jours d'août [*Applaudissements*]. C'est ce qu'attendent nos ennemis, lesquels de certains épisodes, et disons le franchement, de certains épisodes malvenus comme celui de Tarante, sont induits à croire et à espérer ou à se flatter que la violence, étant devenue une espèce de deuxième nature, quand nous n'avons plus une cible sur laquelle l'exercer, nous l'exerçons sur nous ou contre nous ou contre les nationalistes. Or, les nationalistes divergent de nous sur certaines questions, mais il faut dire la vérité et c'est celle-ci : dans toutes les batailles où nous avons combattu, nous les avons eus à nos côtés [*« Bien ! »*. *Applaudissements*].

[10] Peut-être que parmi eux, il y a des dirigeants, des chefs qui ne voient pas la nature du fascisme comme nous la voyons nous-mêmes, mais il faut reconnaître et proclamer et dire que les chemises bleues à Gênes, à Bologne, à Milan et dans d'autres centaines de localités furent aux côtés des chemises noires [*Applaudissements*]. Par conséquent l'épisode de Tarante est infiniment désagréable et je souhaite que les dirigeants du fascisme agissent dans le sens qu'il reste un épisode isolé à oublier, dans une réconciliation locale et dans une affirmation de sympathie et de solidarité nationale.

[11] Autre argument qui peut se prêter aux espérances de nos adversaires : les masses. Vous savez que je n'adore pas la nouvelle divinité : la masse. C'est une création de la démocratie et du socialisme. Seulement parce qu'ils sont nombreux ils doivent avoir raison. Absolument pas. L'opposé se vérifie souvent, c'est-à-dire que le nombre est contraire à la raison. En tout cas, l'histoire démontre que toujours des minorités, insignifiantes au départ, ont produit de profonds bouleversements dans les sociétés humaines. Nous n'adorons pas la masse, même si elle est pourvue de tous les sacro-saints calcs aux mains et au cerveau⁹. Et en revanche nous portons, dans l'examen des faits sociaux, des conceptions, des éléments au moins nouveaux dans l'ambiance italienne. Nous, nous ne pouvons pas repousser ces masses. Elles venaient à nous. Devions-nous peut-être les accueillir avec des coups de pied dans les jarrets ? Sont-elles sincères ? Sont-elles insincères ? Viennent-elles à nous par conviction ou par peur ? Ou parce qu'elles espèrent obtenir de nous ce qu'elles n'ont pas obtenu des *socialpussisti*¹⁰ ? Cette question est pratiquement sans intérêt, parce que le moyen de pénétrer dans

8. « *Cancrenosa* ». Sur l'emploi du vocabulaire médical, voir note 4.

9. « *I sacrosanti calli alle mani ed al cervello* ». Cette expression constitue un bel exemple des inventions linguistiques mussoliniennes.

10. *Socialpussismo* : ce néologisme mussolinien fait allusion au *Partito Ufficiale Socialista* (PUS) et à la gangrène (pus).

l'intimité de l'esprit n'a pas encore été trouvé. Nous avons dû faire du syndicalisme. Nous en faisons. On dit : « Votre syndicalisme finira par être en tout et partout similaire au syndicalisme socialiste ; vous devrez par nécessité de choses faire de la lutte des classes ».

[12] Les démocrates, une partie des démocrates, cette partie qui semble avoir pour seul but de troubler les eaux, continue depuis Rome (où trop de journaux sont publiés, dont beaucoup ne représentent personne ou rien) à manœuvrer en ce sens.

[13] Pour commencer, notre syndicalisme diverge de celui des autres, parce que nous n'admettons la grève des services publics pour aucun motif. Nous sommes pour la collaboration de classes, spécialement dans une période, comme l'actuelle, de crise économique très aiguë. Nous cherchons donc à faire pénétrer dans la cervelle de nos syndiqués cette vérité et cette conception. Mais il faut dire, avec la même franchise, que les industriels et les employeurs ne doivent pas faire de chantage, parce qu'il y a une limite au-delà de laquelle on ne peut aller ; et les industriels et les employeurs, la bourgeoisie, pour le dire en un mot, la bourgeoisie doit se rendre compte que dans la nation il y a aussi le peuple, une masse qui travaille, et on ne peut penser à la grandeur de la nation si cette masse qui travaille est inquiète, oisive, et que le devoir du fascisme est d'en faire un tout organique avec la nation pour l'avoir demain, quand la nation a besoin de la masse, comme l'artiste a besoin de la matière brute pour forger ses chefs-d'œuvre.

C'est seulement avec une masse insérée dans la vie et dans l'histoire de la nation, que nous pourrons faire une politique étrangère.

[14] Et je suis arrivé au thème qui est en ce moment d'une actualité grandissime. A la fin de la guerre, il est évident qu'on a pas su faire la paix. Il y avait deux voies : ou la paix de l'épée ou la paix de la justice approximative. Au contraire, sous l'influence d'une mentalité démocratique délétère, la paix de l'épée ne s'est pas faite en occupant Berlin, Vienne, Budapest, et la paix approximative de la justice ne s'est pas faite non plus.

[15] Les hommes, beaucoup de ceux qui étaient ignares en histoire et en géographie (et il semble que ces fameux experts, que nous pourrions appeler d'une manière italienne techniciens, en fussent autant que leurs responsables, et qu'ils aient décomposé et recomposé la carte géographique de l'Europe) ont dit : « Du moment que les Turcs causent des ennuis à l'Angleterre, supprimons la Turquie. Du moment que l'Italie, pour devenir une puissance méditerranéenne, doit avoir l'Adriatique comme son golfe interne, nions à l'Italie les justes revendications d'ordre adriatique ». Qu'est-ce qui va arriver ? Il arrive que le traité le plus périphérique vole naturellement en éclats avant les autres. Mais puisque tout consiste dans la construction de ces traités, parce que tous sont en relation entre eux, ainsi la désagrégation, l'éclatement du traité de Sèvres reconduit éventuellement le danger que les autres traités finissent également de la même façon.

[16] L'Angleterre, à mon avis, démontre qu'elle n'a plus une classe politique à la hauteur de la situation. En effet vous voyez que jusqu'ici, depuis quinze ans, un seul homme incarne la politique anglaise. Il n'a pas été encore possible de le remplacer. Lloyd George, qui, selon tous ceux qui le connaissent intimement, est un piètre avocat, représente la politique de l'Empire depuis trois lustres ! L'Angleterre, même en cette occasion, révèle la mentalité mercantile d'un empire qui vit sur ses rentes et qui exècre tout effort qui lui coûte du sang. Il fait appel aux *Dominions*, à la Yougoslavie et à la Roumanie. D'autre part, si les choses se compliquent dans ce sens, vous voyez pointer l'éternel et indestructible cosaque russe, qui change de nom, mais qui ne change pas d'âme. Qui a armé la Turquie de Kemal Pasha ? La France et la Russie. Qui peut armer l'Allemagne de demain ? La Russie. C'est une grande chance pour notre politique étrangère, c'est une grande chance qu'à côté d'une armée qui a des traditions très glorieuses, l'armée nationale, il y ait l'armée fasciste.

[17] Il faudrait donc que nos ministres des Affaires Etrangères sachent jouer aussi cette carte et la jettent sur le tapis vert en disant : « Gare à vous parce que l'Italie ne fait plus une politique de renoncement ou de lâcheté, ça coûtera ce que ça coûtera ! [Applaudissements prolongés. Acclamations enthousiastes pour Fiume italienne, pour la Dalmatie italienne. Un drapeau aux couleurs de Fiume est porté en triomphe, dans un enthousiasme indescriptible, sur l'estrade. La démonstration se renouvelle et dure encore cinq minutes].

[18] Je disais donc que, pendant que dans les autres pays on commence à avoir une claire conscience de la force représentée par le parti fasciste, même à propos de politique étrangère, nos ministres ont toujours une attitude de soumission. Ils nous demandent quel est notre programme. J'ai déjà répondu à cette question, qui voudrait être insidieuse, à l'occasion d'une petite réunion à Levanto devant trente ou quarante fascistes et je ne supposais pas que mon discours, mon discours familial, eût une si vaste répercussion.

[19] Notre programme est simple : nous voulons gouverner l'Italie. On nous dit : « des programmes ? ». Mais des programmes il y en a même trop. Ce ne sont pas les programmes de sauvetage qui manquent à l'Italie. Ce sont les hommes et la volonté ! [Applaudissements]. Il n'y a pas un Italien qui n'a pas ou qui ne croit pas posséder la méthode sûre pour résoudre certains des problèmes les plus obsédants de la vie nationale. Mais je crois que vous êtes tous convaincus que notre classe dirigeante est défailante. La crise de l'État libéral est écrite dans cette défailance. Nous avons fait une guerre splendide du point de vue de l'héroïsme individuel et collectif. Après avoir été soldats, les Italiens en « 18 » étaient devenus des guerriers. Je vous prie de remarquer la différence essentielle.

[20] Mais notre classe politique a conduit la guerre comme une affaire d'administration ordinaire. Ces hommes, que nous connaissons tous et dont nous avons à l'esprit l'image physique, nous paraissent désormais comme dépassés, éreintés, sans enthousiasme, comme des vaincus. Moi, je ne nie pas, dans mon absolue objectivité, que cette bourgeoisie, qu'avec un titre global on pourrait appeler giolittienne, n'ait pas ses mérites. Elle les a sûrement. Mais aujourd'hui, lorsque l'Italie est en fermentation de *Vittorio Veneto*¹¹, aujourd'hui que cette Italie est exubérante de vie, d'élan, de passion, ces hommes, qui sont habitués surtout à la mystification d'ordre parlementaire, nous paraissent d'une stature qui n'est pas à la hauteur des événements [Applaudissement].

[21] Et alors il faut affronter le problème : « Comment remplacer cette classe politique, qui a toujours, dans les derniers temps, conduit une politique d'abdication face au fantoche gonflé de vent qu'était le *socialpussismo* italien ? »

[22] Moi, je crois que la substitution est rendue nécessaire et plus elle sera radicale, mieux cela vaudra. Sans doute le fascisme, qui demain prendra la nation sur les bras (quarante millions, même quarante-sept millions d'Italiens), endosse une terrible responsabilité. Il est à prévoir que les déçus seront nombreux, puisqu'il y a toujours une désillusion : ou avant ou après, mais toujours, dans le cas où on agit comme dans le cas où on ne fait rien.

[23] *Amis !*

Comme la vie de l'individu, celle des peuples implique une certaine quantité de risques. On ne peut prétendre marcher toujours sur le rail Decauville¹² de la normalité quotidienne. On ne peut pas toujours s'adresser à la vie laborieuse et modeste d'un employé du Loto, et cela soit dit sans ombre d'offense pour les employés des susdits « casinos d'État ». A un moment donné il faut qu'hommes

11. *Vittorio Veneto* : grande victoire militaire italienne entraînant le reflux définitif des autrichiens, le 29 octobre 1918.

12. Paul Decauville (1846-1922) est un industriel français, promoteur d'un système de voie ferrée à faible écartement, et inventeur de la « voie Decauville » très utilisée pendant le premier conflit mondial. Mussolini procède ici par analogie. La normalité politique est aussi étroite que le rail Decauville.

et partis aient le courage d'assumer la grande responsabilité de faire de la grande politique, d'essayer leurs muscles. Peut-être qu'ils échoueraient. Mais il y a des tentatives, même ratées, qui suffisent à ennoblir et à exalter pour toute la vie la conscience d'un mouvement politique, du fascisme italien. Moi, je m'étais promis de faire le discours à Naples, mais je crois qu'à Naples j'aurais d'autres sujets. Ne tardons plus à rentrer sur le terrain délicat et brûlant du régime. Beaucoup de polémiques qui furent suscitées par ma *tendenzialità*¹³ sont oubliées, et chacun s'est convaincu que cette *tendenzialità*-là n'est pas née si soudainement. Elle représentait, par contre, une pensée précise. Il en est toujours ainsi. Certaines attitudes semblent soudaines au grand public, lequel n'est pas concerné et n'est pas obligé de suivre les transformations lentes, souterraines, d'un esprit inquiet et désireux d'approfondir certains problèmes, toujours sous de nouveaux aspects. Mais le tourment est là, intime, quelquefois tragique. Vous ne devez pas penser que les chefs du fascisme n'ont pas le sens de cette tragédie individuelle, surtout tragédie nationale. Cette fameuse *tendenzialità* républicaine devait être une espèce de tentative de réparation de beaucoup d'éléments qui étaient venus à nous seulement parce que nous avons gagné. Ces éléments-là ne nous plaisent pas. Ces gens qui suivent toujours le char du vainqueur et qui sont disposés à changer de drapeaux si la chance tourne, sont des gens que le fascisme doit tenir en grande suspicion et sous la plus sévère surveillance.

[24] Une profonde transformation de notre régime politique est-elle possible, voici la question, sans toucher l'Institution monarchique ? C'est-à-dire : est-il possible de rénover l'Italie sans mettre en jeu la monarchie ? Et quelle est l'attitude de principe du fascisme face aux institutions politiques ?

[25] Notre attitude face aux institutions politiques ne nous engage dans aucun sens. Au fond les régimes parfaits existent seulement dans les livres des philosophes. Moi, je pense que si l'on avait appliqué exactement, alinéa par alinéa, les théories de Platon dans la cité grecque, un désastre se serait produit. Un peuple qui se trouve très bien sous des formes républicaines ne pense jamais à avoir un roi. Un peuple qui n'est pas habitué à la république désirera ardemment le retour à la monarchie. On a bien voulu mettre sur le crâne carré des Allemands le bonnet phrygien ; mais les Allemands haïssent la république ; et pour le fait qu'elle a été imposée par l'Entente et qu'elle a été une espèce d'*Ersatz*¹⁴, ils trouvent en Allemagne une autre raison d'aversion pour cette République.

[26] Donc les formes politiques ne peuvent être approuvées ou désapprouvées face à l'éternité, mais elles doivent être examinées en rapport direct avec la mentalité, l'état de l'économie, les forces spirituelles d'un peuple déterminé. [*Une voie crie* : « *Vive Mazzini !* »] Tel est le principe. Maintenant je pense qu'on pourrait rénover profondément le régime, en laissant de côté l'institution monarchique. Au fond, et je me réfère au cri de l'ami¹⁵, le même Mazzini, républicain, maître de doctrines républicaines, n'a pas considéré ses doctrines incompatibles avec le pacte monarchique de l'unité italienne. Il l'a subi, il l'a accepté. Ce n'était pas son idéal, mais on ne peut pas toujours trouver l'idéal.

[27] Nous laisserons donc de côté, hors de notre jeu, qui aura d'autres cibles très visibles et formidables, l'institution monarchique, parce que nous pensons aussi qu'une grande partie de l'Italie verrait avec suspicion une transformation du régime qui irait jusqu'à ce point-là.

[28] Nous aurions peut-être du séparatisme régional, puisque cela arrive toujours ainsi. Aujourd'hui beaucoup sont indifférents face à la monarchie ; demain ils seraient, par contre,

13. « *Tendenzialità* » : la tendance. Nous avons laissé le mot italien car, dans le langage politique, il désignait la « tendance républicaine » de Mussolini, sans adjonction systématique de l'adjectif « républicaine ». Le lecteur peut s'en rendre compte par lui-même dans ce texte.

14. En italique dans le texte.

15. Allusion à l'intervention précitée d'un individu dans le public.

sympathisants, favorables et ils se trouveraient des motifs sentimentaux très respectables pour attaquer le fascisme qui aurait frappé cette cible.

[29] Au fond, moi, je pense que la monarchie n'a aucun intérêt à s'opposer à ce qu'il faut désormais appeler la révolution fasciste. Ce n'est pas son intérêt, parce que si elle le faisait, elle deviendrait tout de suite une cible, et, si elle devenait une cible, il est certain que nous ne pourrions pas l'épargner parce que ce serait pour nous question de vie ou de mort. Celui qui peut sympathiser avec nous ne peut se retirer dans l'ombre. Il doit rester dans la lumière. Il faut avoir le courage d'être monarchiste. Pourquoi sommes-nous républicains ? Dans un certain sens parce que nous voyons un monarque pas suffisamment monarque. La monarchie représenterait donc la continuité historique de la nation. Une tâche très belle, une tâche d'une importance historique incalculable.

[30] D'un autre côté, il faut éviter que la révolution fasciste ne remette tout en jeu. Il faut laisser quelque point ferme, pour ne pas donner l'impression au peuple que tout s'écroule, que tout doit recommencer, parce qu'alors à la vague d'enthousiasme du premier temps suivraient des vagues de panique et peut-être d'autres succéderaient, qui pourraient emporter la première. Désormais les choses sont très claires ; démolir toute la superstructure socialistoïde-démocratique.

[31] Nous aurons un État qui fera ce simple discours : « L'État ne représente pas un parti, l'État représente la collectivité nationale, il comprend tout le monde, il dépasse tout le monde, il protège tout le monde et il affronte tous ceux qui portent atteinte à son imprescriptible souveraineté » [*applaudissements retentissants et prolongés*].

[32] Voilà l'État qui doit sortir de l'Italie de *Vittorio Veneto*. Un État qui ne donne pas localement raison au plus fort ; un État différent de l'État libéral, qui en cinquante ans n'a pas su s'équiper d'une typographie pour faire son journal lors d'une grève générale des typographes ; un État qui est à la merci de l'omnipotence, de la feu omnipotence socialiste ; un État qui croit que les problèmes peuvent être résolus du seul point de vue politique, parce que les mitrailleuses ne suffisent pas s'il n'y a pas l'esprit qui les fasse chanter. Tout l'attirail de l'État s'écroule comme un vieux décor de théâtre d'opérette, quand il n'y a pas la plus intime conscience d'accomplir un devoir, même une mission. Voici pourquoi nous voulons dépouiller l'État de tous ses attributs économiques. Ça suffit avec l'État cheminot, avec l'État facteur, avec l'État assureur. Ça suffit avec l'État exploitant les dépenses de tous les contribuables italiens et aggravant les finances épuisées de l'État italien. Il reste la police, qui protège les honnêtes gens des attentats, des voleurs et des délinquants ; il reste le maître éducateur des nouvelles générations ; il reste l'armée, qui doit garantir l'inviolabilité de la Patrie et il reste la politique étrangère. [*Applaudissements*].

[33] Qu'il ne soit pas dit que l'État si vidé reste petit. Non ! Il reste une très grande chose, puisque tout le domaine des esprits lui reste, pendant qu'il abdique le domaine de la matière. [*Ovation prolongée*].

[34] Et maintenant, mes amis, moi, je crois avoir suffisamment parlé [*cris de : « Non ! Non ! »*] et je pense que vous partagez aussi cette opinion.

[35] *Citoyens !*

Moi, je vous ai exposé synthétiquement mes idées. Elles suffisent, à mon avis, à les identifier. On demande toujours le signalement du mouvement, mais plus que ceci...

Si notre mentalité ne suffisait pas, il y a notre méthode, il y a notre activité quotidienne que nous n'avons pas l'intention de renier, tout en veillant à ce qu'elle n'exagère pas, ne dépasse pas les bornes et ne nuise pas au fascisme. Et quand je prononce ces mots, je les dis intentionnellement, parce que si le fascisme était un mouvement comme tous les autres, alors le geste de l'individu ou du groupe aurait une importance relative. Mais notre mouvement est un mouvement qui a donné beaucoup de sang rouge vermeil. Il faut s'en souvenir quand on fait preuve d'autonomisme et

quand on est indiscipliné. Il faut penser aux morts d'hier, surtout. Il faut penser qu'un tel autonomisme et une telle indiscipline peuvent chatouiller aussi les bas instincts du fauve *socialpussista*, qui est vaincu, fatigué, mais qui cuve encore secrètement les propos de la révolte ; que nous empêcherons avec une action collective et en gardant toujours notre épée sèche. Au fond les Romains avaient raison : « Si tu veux la paix, prépare à la guerre. » Ceux qui prouvent qu'ils ne sont pas prêts à la guerre, n'ont pas de paix et ils ont la déroute et la défaite.

[36] Ainsi nous disons à tous nos adversaires : « Il ne suffit pas que vous dressiez trop de drapeaux tricolores sur vos taudis et cercles vinicoles. Nous voulons vous voir à l'épreuve. Il sera nécessaire de vous garder un petit moment dans une sorte de quarantaine politique et spirituelle. Vos chefs, qui pourraient vous réinfecter, seront mis en condition de ne pas nuire ». Seulement comme cela, en évitant de tomber dans les préjugés de la quantité, nous réussirons à sauver la qualité et l'âme de notre mouvement, qui n'est pas éphémère et transitoire, puisqu'il dure depuis quatre ans, et quatre ans, dans ce siècle de tempête, équivalent à quarante. Notre mouvement est encore dans la préhistoire et encore en voie de développement et l'histoire commence demain. Ce que le fascisme a fait jusqu'ici est œuvre négative. Maintenant il faut qu'il reconstruise. Ainsi il montrera sa noblesse, ainsi il montrera sa force, son âme.

[37] *Amis !*

Moi, je suis certain que les chefs du fascisme feront leur devoir. Je suis aussi certain que les simples soldats le feront. Avant de procéder aux grandes tâches, procédons à une inexorable sélection de nos troupes. Nous ne pouvons pas emmener nos *impedimenta* ; nous sommes une armée de vélites, avec quelques braves, solides territoriaux en arrière-garde. Mais nous ne voulons pas que parmi nous il y ait des éléments déloyaux.

[38] Moi, je salue Udine, cette chère vieille Udine, à laquelle me lient tant de souvenirs. Par ses amples routes, sont passées des générations et des générations d'Italiens qui étaient la fleur pourpre de notre race. Beaucoup de ces jeunes et très jeunes dorment maintenant du sommeil qui n'a plus de réveil dans les petits cimetières isolés des Alpes ou dans les cimetières le long de l'Isonzo, redevenu le fleuve sacré d'Italie.

[39] *Habitants d'Udine ! Fascistes ! Italiens !*

Rassemblez l'esprit de nos inoubliables morts et faites-en l'esprit ardent de la Patrie immortelle. *[Une immense, triple ovation salue la fin du vigoureux discours. La foule sort alors lentement du théâtre, parmi des acclamations renouvelées et continues à l'Italie, au fascisme, à Mussolini. Des chaînes de chemises noires doivent s'employer pour freiner l'impétuosité de la foule enthousiaste qui veut écouter Mussolini et lui serrer la main].*

IV. 2 - JOËL HAUTBERT : « VERS LA MARCHÉ SUR ROME : DISCOURS DE MUSSOLINI À UDINE »

Mussolini prononce ce discours un peu plus d'un mois avant la fameuse marche sur Rome qui précède son accession à la tête du gouvernement. A Udine, pour la première fois, le futur maître de l'Italie fasciste annonce en public, quoique de manière encore voilée, son intention de prendre Rome. Ce discours a par conséquent une relation directe avec la vie politique immédiate. L'expression sans détour d'une volonté ferme vise à préparer les esprits et les cœurs à l'action qui se met en place, soit pour la mener, soit pour l'accepter. Le tribun doit nécessairement en expliquer la légitimité, déterminer les alliés comme les adversaires et enfin, puisqu'il s'agit de prendre le pouvoir, donner quelque idée de la politique qu'il mènera ultérieurement. Ce discours, caractéristique de la stratégie discursive mussolinienne, révèle une démarche pragmatique et opportuniste, qui se veut adaptée aux circonstances du temps. Le moment du « coup de force » n'est pas choisi au hasard. L'Italie subit une crise gouvernementale profonde marquée par la chute du gouvernement Facta en juillet. Afin d'empêcher l'arrivée au pouvoir du parti national fasciste, l'Alliance du Travail, soutenue par le parti socialiste italien, décide de lancer un mouvement social d'envergure, baptisé « grève légale ». Les squadristes étouffent dans l'œuf le mouvement prolétarien. La rue appartient aux fascistes. A ce moment précis, Mussolini n'a jamais été aussi près du pouvoir. La question est de savoir comment il va y parvenir ! Si la prise du pouvoir est évoquée dans le discours d'Udine, aucune mention explicite n'en précise encore les modalités. L'orateur plante le cadre général du combat annoncé, il dénombre et classe les forces en présence, puis donne les grandes lignes de la politique fasciste vis-à-vis de chacune d'elles. Depuis quelques mois, Mussolini mène un double jeu : l'action violente des squadristes d'une part, l'action parlementaire de l'autre, puisque trente-cinq députés ont été élus en 1921 sur une liste du bloc national¹. Mussolini ne souhaite pas parvenir au faîte de l'État par la seule voie insurrectionnelle, mais la menace du recours à la force s'avère indispensable pour faire plier le régime en place.

D'aucuns présentent le fascisme comme une contre-idéologie, en mettant en avant les revirements politiques de Mussolini. Internationaliste, leader de la branche révolutionnaire du parti socialiste et directeur de l'Avanti² en 1914, le voilà après la guerre, chef d'un mouvement nationaliste et défenseur de l'ordre économique libéral. De même, les évolutions futures du régime au cours du ventennio fascista accèdent l'idée d'une absence de vue politique à long terme chez le guide du parti national fasciste. Une telle analyse nous paraît un tant soit peu superficielle. Le discours que nous nous proposons d'étudier, tout en évoquant la stratégie globale de la prise du pouvoir et les obstacles à contourner, s'appuie sur une culture politique et anthropologique qui, au-delà des vicissitudes de la vie politique italienne et internationale, va perdurer tout au long de l'histoire du régime.

1. Cette concentration regroupant des libéraux et des conservateurs avait pour but de barrer la route aux socialistes et aux démocrates-chrétiens.

2. Principal organe de presse du parti socialiste italien.

ANNONCE VOILÉE DE LA MARCHÉ SUR ROME ET DE LA STRATÉGIE POLITIQUE

L'entreprise insurrectionnelle a vraisemblablement été décidée à Milan, dans la seconde quinzaine d'août. Le 24 août, Mussolini aurait dit devant des proches : « Le moment pour nous est propice ; je dirais même qu'il est inespéré. Si le gouvernement est intelligent, il nous donnera le pouvoir pacifiquement. S'il n'est pas intelligent, nous le prendrons par la force. Nous devons marcher sur Rome pour l'arracher des mains des politiciens pusillanimes et ineptes. Quand la cloche sonnera, nous marcherons comme un seul homme »³. Rome, symbole de « l'unité de la patrie », est omniprésente au début du discours d'Udine. La volonté de renverser le régime en place est manifeste : « Nous pensons faire de Rome la ville de notre esprit » [5]⁴. « Notre programme est simple. Nous voulons gouverner l'Italie » [19] écrit-il plus loin. Le calendrier de l'action envisagée est-il déjà prêt ? Il semble que le moment, les circonstances de l'action aient été planifiées. « Je m'étais promis de faire le discours à Naples, mais je crois qu'à Naples, j'aurais d'autres sujets » [23] affirme Mussolini⁵.

Pour parvenir à ses fins, il doit concilier deux attitudes apparemment opposées ; canaliser l'énergie du parti fasciste d'une part et rassurer les milieux conservateurs d'autre part.

Mussolini doit imposer sa volonté et son style d'action à ses subordonnés, sans nuire pour autant à l'enthousiasme militant. « Je suis pour la discipline rigide » [8] prévient-il d'emblée. Au cours des mois antérieurs, Mussolini s'est heurté aux initiatives intempestives des éléments fascistes les plus fougueux et les plus intransigeants. Il a même menacé de quitter le mouvement (il démissionne de la commission exécutive des fasci en août 1921) après la révolte des *ras*⁶. Les grandes figures du fascisme agraire (Grandi, Farinacci...) profitent de la moindre occasion pour faire cavalier seul et suivent sans enthousiasme la ligne « modérée » définie par Mussolini, conduisant à la « constitutionnalisation » du fascisme. Or, Mussolini a gagné la partie en transformant le mouvement en parti le 7 novembre 1921, et en énonçant un programme plutôt conservateur. Toutefois la victoire demeure précaire, car en mars 1922, Balbo et Grandi relancent l'idée de placer le poète d'Annunzio à la place de Mussolini. C'est pourquoi, l'orateur s'adresse à eux avec beaucoup de mesure. Lorsqu'il mentionne un événement malheureux au cours duquel les fascistes ont commis des excès, Mussolini demande plus qu'il n'impose : « Je souhaite que les dirigeants du fascisme agissent dans le sens qu'il reste un épisode isolé à oublier » [10].

La docilité du parti aux manœuvres politiques du chef ne doit pas brider l'audace et le courage des fascistes. Ce qui manque à l'Italie, selon le tribun, « ce sont les hommes et la volonté ! » [19]. Le succès repose sur la volonté sans faille des militants, sur leur énergie farouche. A cette époque déjà, un voile mystique s'étend sur les rassemblements fascistes. Ces derniers commencent par l'appel aux morts du mouvement, la foule répondant d'une seule voix « présent » à l'appel de chaque nom. Mais l'unanimité existe-t-elle vraiment ? L'évolution politique du mouvement fasciste a provoqué « une avalanche de critiques et de contestations »⁷ de la part des éléments les plus anciens, issus de la gauche. Les méthodes fascistes violentes et les largesses doctrinales exercent un attrait certain sur les

3. Cité par Pierre Milza, *Mussolini*, Fayard, 1999, p. 299.

4. Les chiffres entre crochets renvoient aux numéros de paragraphe du discours.

5. La marche sur Rome débute le 27 août à minuit. Pour une étude approfondie des circonstances de la marche sur Rome, voir Renzo de Felice, *Mussolini il fascista. La conquista del potere, 1921-1925*, Einaudi, 1995. Cette maison d'édition a mis en vente en 2001 une version multimedia de la monumentale biographie de Mussolini rédigée par Renzo de Felice.

6. *Ras*, vient du nom des chefs de guerre éthiopiens. Ce nom fut donné par Mussolini lui-même pour désigner les chefs du parti, tout-puissants dans leurs fiefs respectifs.

7. Renzo de Felice, *Brève histoire du fascisme*, Audibert, 2002, p. 29.

nouveaux militants, anciens combattants et « petits-bourgeois ». Mussolini prend garde à ne pas trop démoraliser ou inquiéter les fascistes qui craignent, à des titres divers, l'abandon de l'esprit révolutionnaire. Cela est d'autant plus nécessaire que la mise en place du parti s'est accompagnée de la création d'une véritable armée fasciste⁸, plus disciplinée et docile que l'ancien mouvement, mais animée d'une même volonté. Le passage du discours sur l'usage fasciste de la violence met particulièrement en relief la stratégie mussolinienne.

Dans le même temps, il veille à ne pas effrayer les milieux conservateurs⁹. Pour les faire céder quasi légalement, il faut calmer leurs inquiétudes tout en maintenant bien haut le verbe qui incite à l'insurrection. Mussolini temporise, alterne l'apaisement et la menace. Son positionnement face aux hommes qui tiennent les institutions étatiques épouse les lignes mêmes du profil audacieux, violent et discipliné exigé des membres du parti. Ainsi, dans le même discours, les mêmes mots, les mêmes phrases s'adressent à deux publics différents maintenus en éveil. La stratégie discursive repose sur le contraste. La négociation politique légale accompagne la tournée des bivouacs en vue d'un soulèvement illégal.

Cette ambivalence voulue et étudiée est menée à bien jusqu'au bout. Elle se matérialise même le 30 octobre dans le changement de tenue vestimentaire du vainqueur. Mussolini se présente le matin devant le roi en chemise noire. Il aurait alors tenu les propos suivants : « Que Votre Majesté excuse ma mise, mais j'arrive tout droit de la bataille, qui s'est déroulée sans effusion de sang »¹⁰. Le même jour, dans l'après-midi, Mussolini obtient une seconde entrevue avec le roi pour lui présenter son gouvernement. Cette fois-ci, il vient en frac et porte un chapeau haut de forme, conformément à la bienséance politique et aux usages les plus élémentaires.

Tournée vers l'action, la péroration de Mussolini n'est pas pour autant vide de tout contenu idéologique ou doctrinal. Le choix des modes d'action révèle déjà en lui-même une pensée. De plus, l'exposé de la politique que le parti fasciste compte mener à bien une fois au pouvoir suppose nécessairement quelques références doctrinales, même s'il est difficile de donner une vision unitaire à un mouvement manquant singulièrement d'homogénéité doctrinale. Il nous semble plus judicieux de parler de culture politique présente tout au long du discours, à laquelle Mussolini se réfère explicitement ou implicitement. Cette culture, il la possède depuis bien longtemps et elle n'est pas l'exclusivité du fascisme, même si ce mouvement va en faire son fonds de commerce. Le substrat doctrinal et anthropologique présent dans le discours dépasse le seul parti fasciste et son expression constante se veut conquérante et rassembleuse. De plus, la pensée mussolinienne, nourrie par la lecture de Sorel, de Nietzsche, de Marx est résolument tournée vers le primat de l'action. En 1932, paraît dans l'*Enciclopedia italiana* un article intitulé « Fascisme », écrit par Mussolini et Giovanni Gentile, commençant par ces mots : « Le fascisme, comme toute solide conception politique, unit la pratique à la théorie ; c'est une action à laquelle adhère une doctrine et c'est une doctrine qui, en surgissant d'un certain système de forces historiques, continue à en faire partie intégrante et à agir sur celles-ci de l'intérieur »¹¹. Par conséquent, les variations sur tel ou tel point de la doctrine politique ne doivent pas surprendre outre mesure. En revanche, l'esprit et la méthode ne changent guère.

8. 320 000 adhérents répartis en 2200 faisceaux.

9. Nous qualifions ici de « conservateurs » les milieux institutionnels, c'est-à-dire le roi, son entourage, l'armée et la haute administration, les hommes politiques qui se succèdent au gouvernement.

10. Cité par Pierre Milza, *Mussolini*, Fayard, 1999, p. 307. L'auteur souligne justement que « victorieux sur le plan politique, il tenait à maquiller son succès en *pronunciamiento* » (*ibid.*)

11. *Enciclopedia italiana*, vol. XIV, 1932, p. 847-851, cité par Enzo Traverso, *Le totalitarisme. Le XXème siècle en débat*. Points, essais, 2001, p. 124.

Dans le déroulement du discours, la plupart des développements poursuivent le triple objectif que nous venons de définir : l'arrivée de Mussolini au pouvoir, ce qu'elle implique pour les Italiens (fascistes et non-fascistes), et enfin l'architecture politique globale de ce que sera le fascisme au pouvoir. L'interaction entre ces trois éléments est systématique, ce que nous allons examiner dans un premier temps à travers les acteurs du discours.

LES ACTEURS DU DISCOURS

Mussolini s'adresse en priorité à ses troupes, aux fascistes présents devant lui. Mais le discours dépasse largement les seuls fascistes d'Udine, voire les seuls habitants de la ville. En réalité, les « interlocuteurs » du tribun sont non seulement les fascistes, l'ensemble des fascistes d'Italie, mais aussi les nationalistes, les libéraux, le roi et avec lui l'armée, sans oublier les ennemis du parti, bref, le peuple italien dans sa globalité. En effet, le texte est tiré du *Popolo d'Italia*, journal créé par Mussolini en 1914, où ses grands discours sont reproduits. La publication dans un journal, dès le lendemain de l'intervention orale, donne bien sûr un écho national à ses propos. Mussolini le sait et en use volontiers.

A quel titre parle Mussolini ?

Il emploie en alternance la première personne du singulier et la première personne du pluriel, en fonction des objectifs et des effets recherchés. Le recours très fréquent à un pronom personnel redondant par rapport au sujet (« Moi, je »¹²) renforce l'autorité de l'orateur. Il s'adresse à son auditoire en qualité de chef, placé au-dessus de ses troupes et de son parti qu'il personnifie. Mussolini assume la direction du parti, impose sa volonté et ses choix tactiques (« Moi, je vous ai exposé synthétiquement mes idées. Elles suffisent, à mon avis, à les identifier » [35]). Le culte du chef, corollaire de la personnalisation du pouvoir dont nous avons ici une illustration lexicale, précède d'ailleurs la prise du pouvoir par Mussolini¹³. Toutefois, lorsqu'il donne une direction à l'action fasciste, lorsqu'il veut canaliser l'énergie de ses troupes, il n'engage pas systématiquement sa volonté personnelle, comme le prouve la fréquence d'emploi du verbe « falloir ». L'emploi d'un verbe impersonnel permet de présenter l'action envisagée comme objectivement nécessaire, indépendamment ce que pense le chef (« Il faut que notre violence ait des caractères spécifiques, fascistes » [9]). D'un autre côté, cette tournure lexicale impersonnelle démontre que la maîtrise de l'appareil du parti n'est pas totale. Nous pouvons avancer un autre argument linguistique. Mussolini ne dit jamais « je veux » ou « je demande ». Il « exige » une seule fois¹⁴. Le plus souvent il dit « je pense », « je crois », « je souhaite ». Ce dernier verbe est justement utilisé vis-à-vis des chefs subalternes, auxquels Mussolini ne donne jamais d'ordre strict, ou alors sous une forme détournée (« Moi, je suis certain que les chefs du fascisme feront leur devoir »¹⁵ [37]).

Le recours au « nous » place l'orateur dans une autre perspective, à vrai dire, pour être plus précis, dans une double perspective. Tout d'abord, ce n'est plus le chef au-dessus de ses troupes qui parle. Mussolini s'exprime en qualité de membre du mouvement fasciste, du parti, dont il épouse les aspirations, les souffrances et l'idéal (« l'Italie impériale dont nous rêvons » [5]). Il se place à côté des autres, le parti formant un bloc unitaire (« nous sommes une milice » [8]), uni par des liens

12. Sur la rhétorique mussolinienne voir aussi Paola Desideri, « Il linguaggio politico mussoliniano : procedure pragmatiche e configurazioni discorsive », in *Parlare fascista, Movimento operaio e socialista*, 1984, n°1, p. 42.

13. Cf. Emilio Gentile, *Qu'est-ce que le fascisme ?*, Gallimard, Folio Histoire, 2004, p. 192 et s.

14. Il exige le respect du « dogme » de la discipline (cf. [8]).

15. L'autre passage où il s'adresse aux chefs du fascisme a déjà été cité : « Je souhaite que les dirigeants du fascisme agissent dans ce sens... ». Deux allusions de ce genre en quelques lignes, cela devient significatif.

d'amitié. La conjonction de l'autorité du chef et des liens d'amitiés donne l'image d'une exhortation confiante et pleine de sollicitude, quasi patriarcale (« Mais, ô amis fascistes... » [9]). Par ailleurs, les exigences politiques, que Mussolini ne juge pas opportun d'énoncer à la première personne du singulier, apparaissent comme celles de l'ensemble du parti. S'il ne dit jamais « je veux », ce verbe est en revanche conjugué à la première personne du pluriel à quatre reprises¹⁶. Cette diversité d'approche se retrouve encore dans les adresses qui précèdent d'importants développements : « amis » ou « citoyens ». Suivant l'objectif poursuivi, il parle en qualité de chef un peu paternaliste demandant avec confiance, ou en qualité de chef d'un parti organisé et discipliné, devant marcher en bon ordre.

Ensuite, l'emploi de la première personne du pluriel l'autorise à élargir son rayonnement. Il parle non seulement au nom des fascistes, mais aussi au nom de l'ensemble du peuple italien. L'analyse de la situation internationale issue de la guerre, au centre du discours, rencontre un écho très favorable parmi les anciens combattants et dans l'ensemble du peuple italien. Mussolini se fait le porte-parole de tous les déçus, de tous ceux qui estiment que l'Italie a été trompée puisque ses revendications territoriales n'ont pas obtenu gain de cause. Il magnifie la grandeur de l'esprit de sacrifice en disant, « nous avons fait une guerre splendide du point de vue de l'héroïsme individuel et collectif » [19]. L'emploi du « nous » permet au tribun d'identifier la pensée des individus qui l'écoute, à sa propre personne et à sa propre pensée. Ainsi, Mussolini passe avec une grande facilité d'une expression purement personnelle, à la revendication au nom de son parti ou au nom de tout le peuple italien.

A qui s'adresse-t-il ?

Cette diversité de mode d'expression se retrouve dans l'analyse des destinataires des propos de l'orateur. Cette fois-ci, nous nous intéressons non pas aux catégories d'individus au nom desquelles l'orateur parle, mais aux personnes à qui il parle. La perspective est différente même si l'on retrouve parfois les mêmes catégories de personnes (fascistes, peuple italien). Fort logiquement, dans l'optique de la prise du pouvoir, les propos de Mussolini dépassent largement le cadre restreint des auditeurs présents à Udine. Il prend bien soin d'ailleurs de le préciser. « Je ne parle pas aux militants de la région du Frioul... mais je parle pour les fascistes de toute l'Italie » [8]. Le souci impératif d'une discipline ferme concerne tous les fascistes afin que l'efficacité de l'action soit assurée. De même, la maîtrise du parti par Mussolini doit être comprise par tous les Italiens. L'organisation des faisceaux et la constitutionnalité du parti justifient l'aptitude des fascistes à prendre en main le gouvernement. Même lorsqu'il évoque des problèmes internes au parti fasciste, Mussolini prend à partie l'ensemble des Italiens. Au sujet des velléités d'indépendance de quelques chefs locaux, il affirme : « Je dis aux fascistes et aux citoyens que cet autonomisme n'a aucune importance » [7].

Ce même souci de faire tomber les réticences politiques et populaires explique l'analyse de Mussolini à l'égard des nationalistes, des diverses classes sociales et des démocrates. Il est significatif que tous ces gens ne soient pas qualifiés d'ennemis. Les « démocrates » critiqués à un moment du discours ne forment qu'une minorité de l'ensemble (« Les démocrates, une partie des démocrates... » [12]). La classe politique régnante, pourtant totalement discréditée aux yeux de Mussolini (« hommes (...) dépassés, éreintés, sans enthousiasme » [20]), non seulement n'essuie aucune attaque frontale, mais bénéficie même d'une relative clémence dans le jugement : « Je ne nie pas, dans mon absolue objectivité, que cette bourgeoisie, qu'avec un titre global on pourrait appeler « giolittienne », n'ait pas ses mérites [20] ». Giolitti, seul homme politique cité, symbolise le système parlementaire et libéral italien¹⁷. Voilà un bel exemple de tendance à l'apaisement, d'autant plus facilement compréhensible que

16. « Nous voulons gouverner l'Italie » [19], « Nous voulons dépouiller l'État... » [32], « Nous voulons vous voir à l'épreuve... » [36], « Nous ne voulons pas que parmi nous il y ait des éléments déloyaux » [37].

17. Cinq fois président du Conseil entre 1892 et 1921.

les fascistes élus à la chambre des députés le 15 mai 1921 appartenaient à un bloc comprenant diverses tendances de droite. Les fascistes seront d'ailleurs minoritaires au sein du premier ministère mussolinien.

Mussolini s'adresse aussi indirectement au roi (toujours « la monarchie », jamais « le roi »), en évoquant le respect du système politique monarchique. Comme à l'égard de la classe politique en place, il veut rassurer le chef de l'État, mais dans le même temps, il fait peser la menace d'une action de force en cas d'opposition : « Je pense que la monarchie n'a aucun intérêt à s'opposer à ce que désormais il faut appeler la révolution fasciste » [29]. A travers le roi, l'armée est directement visée. La réussite de l'action exige la neutralité de l'armée. Or, l'armée est avant tout fidèle au roi. En s'assurant de la neutralité bienveillante du monarque, le parti fasciste évite un affrontement qu'elle ne peut envisager sérieusement de remporter¹⁸.

Derniers interlocuteurs du discours, les socialistes sont les ennemis (« Nous disons à nos adversaires ... » [36]). Il s'agit des fameux « *socialpussisti* ». Le néologisme mussolinien, qui recourt rappelons-le au lexique médical (pus, gangrène), tranche radicalement avec les locutions pleines de vie utilisées au bénéfice du fascisme, « jeune et exubérant organisme » [6], ou du peuple italien, « en fermentation de *Vittorio Veneto* » [20]. Ce sont les seuls ennemis nommément désignés par Mussolini en tant que personnes, en tant que groupe politique identifiable. Le discours contient certes de violentes diatribes contre le libéralisme et la démocratie, mais ces attaques théoriques ne sont pas individualisées contre une force politique particulière. Dans l'optique de la prise de pouvoir, Mussolini n'a pas intérêt à multiplier les adversaires. D'autre part, la cible est intelligemment choisie puisque l'hostilité à l'égard des socialistes ne regarde pas les seuls fascistes. La menace de révolution socialiste, réelle ou non¹⁹, faisait peur aux Italiens en général et aux « conservateurs » en particulier, c'est-à-dire à ceux que Mussolini veut convaincre. L'Italie émerge tout juste du *biennio rosso* (deux années rouges), dont le fascisme sort vainqueur²⁰.

LA CONSTRUCTION DU DISCOURS

Le discours se divise selon nous en six parties de taille inégale. Dans un premier temps, Mussolini évoque sa volonté de prendre le pouvoir et la capacité du parti fasciste à gouverner ([1] à [5]). Ensuite, Mussolini s'adresse plus spécifiquement aux fascistes et présente les caractères, l'esprit du mouvement : unité, discipline, emploi justifié de la violence ([6] à [9]). Puis, il s'adresse aux alliés potentiels, ceux à qui il tend la main, ou qu'il ne veut pas effaroucher : les nationalistes, certains démocrates, la bourgeoisie et les ouvriers, bref la nation italienne ([10] à [13]). Ensuite, la situation politique issue de la guerre fait l'objet de longs développements. Cette situation rend nécessaire un gouvernement énergique pour que l'Italie obtienne ce qu'elle aurait dû avoir ([14] à [22]). Il lui reste enfin à garantir les milieux conservateurs sur la question du régime et le maintien de l'État monarchique ([23] à [34]). Il achève sa péroraison comme il l'a commencée, par une invitation à l'action ([35] à [39]).

Nous ne reprenons pas l'ensemble du discours, mais simplement quelques passages suffisamment développés pour être significatifs, où la triple finalité précédemment évoquée (la prise du pouvoir, les moyens pour y parvenir et enfin « l'idéologie ») nous apparaît clairement.

18. L'idée selon laquelle l'arrivée au pouvoir de Mussolini résulterait d'une négociation avec le roi a toujours des partisans. Dans ce cas, la marche sur Rome n'aurait été qu'un artifice destiné à camoufler cet accord secret.

19. Les socialistes à l'époque hésitent entre la voie légale et la voie révolutionnaire. Mussolini ironise sur l'ambiguïté de leur position... qui est pourtant la sienne aussi (Cf. Paolo Pombeni, « La rappresentanza politica », in *Storia dello stato italiano*, a cura di Raffaele Romanelli, p. 101-103).

20. Cf. Adrian Lyttelton, *La conquista del potere. Il fascismo del 1919 al 1929*, Laterza, Bari, 1982.

Prendre Rome

La prise du pouvoir suppose une entreprise de nature militaire, violente. C'est une révolution. Le mot revient plusieurs fois dans le discours, mais sans excès puisque c'est une révolution semi-légale qui est souhaitée. Elle n'est pas dépourvue de légitimité selon Mussolini, qui reprend le cri de Garibaldi « ou Rome ou la mort » [5]. La référence à l'un des grands hommes de l'unité italienne tempère la violence de l'expression, accordant ainsi une légitimité historique à l'action fasciste. Mussolini inscrit son action dans la continuité du *Risorgimento*²¹ italien, explicitement cité. Cavour, Garibaldi et Mazzini patronnent le coup de force mussolinien. Comme hier, Rome doit être prise, car « Rome avait une fonction essentielle de premier ordre à accomplir dans la nouvelle histoire de la nation italienne » [5]. L'analogie historique est poussée jusqu'au vêtement. Les chemises noires de Mussolini valent bien « les chemises rouges » de Garibaldi. Bien que le tribun s'en défende, la date du discours tombe à point nommé. Cinquante-deux ans plus tôt, le 20 septembre 1870, les troupes piémontaises pénétraient dans la Rome papale par la brèche de la *Porta Pia*. Ce fut une action insurrectionnelle ! Ainsi, pour Mussolini, les fascistes n'inventent rien, ils renouvellent l'action des grands ancêtres fondateurs de l'unité italienne. L'histoire de l'Italie se répète et poursuit son chemin sur la même voie : « quelque chose de similaire, peut-être, se vérifie aussi aujourd'hui » [3].

Dans ce même passage du discours, Mussolini aborde la méthode d'action, toujours sur le mode de la comparaison historique. Le succès du renversement politique repose sur l'entente entre le parti fasciste et l'institution monarchique. Il faut une alliance équilibrée entre la force révolutionnaire et la force conservatrice, à l'image du succès de l'unité italienne entre 1848 et 1870 : « C'est seulement à travers la conciliation et l'équilibre de ces deux forces que nous avons pu réaliser l'unité de la patrie » [3]. L'appel du pied au soutien, ou du moins à la neutralité de la maison de Savoie est on ne peut plus clair. Cette dernière est présentée honorablement, mais de telle façon que son caractère conservateur ne heurte pas les sensibilités révolutionnaires fascistes : « force nécessairement un peu statique, rétrograde, force de la tradition... » [3]. Ainsi, l'allusion à la révolution d'une part et l'union souhaitée avec la Couronne de l'autre illustrent le double jeu mussolinien. Dans le même temps, lorsqu'il s'adresse plus spécifiquement aux fascistes, la même stratégie apparaît. Les fascistes forment une élite pleine de vie et désireuse d'action, en tout point semblable aux hommes du *Risorgimento* formant « la force insurrectionnelle et révolutionnaire, qui montait de la meilleure partie du peuple et de la bourgeoisie ». Mussolini a besoin de cette volonté, de cet enthousiasme révolutionnaire. Il l'appuie. Toutefois, cet élan doit être sans excès, canalisé, discipliné. Evoquant le mauvais accueil des Romains un an auparavant, à l'occasion du congrès fondateur du parti, il incite les militants à l'oubli (« Il faut que les fascistes oublient absolument les accueils plus ou moins ingrats... » [4]). Il va encore plus loin en reconnaissant des outrages commis par des fascistes. « Il faut avoir le courage de dire qu'une partie des responsabilités de tout ce qui advint, est dû à quelques-uns de nos éléments qui n'étaient pas à la hauteur de la situation » [4].

Ce passage relatif à la conquête de Rome a également un intérêt idéologique et programmatique. L'allusion à Mazzini, riche d'enseignements, dépasse le seul souci de légitimer l'action future par le précédent historique. Selon Mazzini, Rome était le moteur de l'histoire italienne. Comme lui, Mussolini croit en la dimension universelle de Rome, de « ces sept collines si chargées d'histoire » [5]. Mazzini voyait dans Rome la capitale de l'esprit. Pour cet auteur déiste et universaliste, qui domine Rome domine le monde. Il y eut la première Rome, la Rome antique qui fut l'une des références de l'État fasciste. Puis il y eut la Rome chrétienne. Au passage, l'antichristianisme originaire²² de Mussolini

21. A l'origine, c'est le nom du journal créé par Cavour en 1847.

22. Quelques articles de Mussolini dans la presse socialiste d'avant-guerre contiennent de vives attaques contre l'institution ecclésiastique et les mystères de la foi catholique. Lorsqu'il était en Suisse, un pasteur évangéliste nommé Alfredo Tagliatela vint un jour débattre avec lui sur l'existence de Dieu. Mussolini commença ainsi

transpire de ses propos : « une religion orientale, non comprise de nous, est devenue une religion universelle » [5]. L'Église ne s'est pas imposée par la qualité de son message évangélique, mais par sa seule présence à Rome. Toutefois la présentation de la Rome chrétienne démontre l'habileté manœuvrière de Mussolini, car la neutralité du ton ne l'expose pas trop aux critiques des catholiques. La troisième Rome sera la Rome fasciste. « Nous pensons faire de Rome la ville de notre esprit, une ville purifiée, désinfectée... » [5]. Cette troisième Rome sera-t-elle conquérante, comme le furent à des titres divers les deux premières ? Mussolini fait explicitement allusion à « l'Italie impériale dont nous rêvons » [ibid.]. C'est un programme politique que Mussolini essaiera ensuite de mettre en œuvre. Ceux qui évoquent la volonté universaliste du fascisme s'appuient volontiers sur ce passage pour justifier leur analyse.

Fascisme et monarchie

L'analyse de Mussolini relative à l'État et au régime révèle le même souci d'atteindre simultanément trois objectifs. Le « terrain délicat et brûlant du régime » [23] est évoqué sans détours : « Est-il possible de rénover l'Italie sans mettre en jeu la Monarchie ? » [24]. Le début du passage vise à satisfaire le désir d'action des fascistes. Notons d'ailleurs que tout ce développement commence par « amis » et non « citoyens ». « On ne peut rester toujours sur le rail Decauville de la normalité » [23] affirme Mussolini, justifiant ainsi le soulèvement et l'action révolutionnaire. Soit dit en passant, on ne peut pas dire que depuis 1919 la normalité ait été la caractéristique principale du mouvement fasciste... Certains fascistes attendent une authentique révolution, sanglante, transformant en profondeur les institutions. Quelques mois plus tard, Curzio Malaparte (à l'époque Curzio Suckert) cosigne un ouvrage avec le futuriste Ardengo Soffici où l'on trouve les mots suivants : « Nous aurions dû remplir Rome de morts en octobre dernier »²³. Mussolini exalte l'énergie des fascistes qui ne sont pas des hommes médiocres, la noblesse d'âme de ceux qui sont prêts à tout risquer pour sauver l'Italie par une action d'éclat, quel qu'en soit le prix. « Il y a des tentatives, mêmes ratées, qui suffisent à ennoblir et à exalter pour toute la vie la conscience d'un mouvement politique, du fascisme italien » [ibid.]. Cette justification de l'esprit insurrectionnel, que l'action soit ou non couronnée de succès, reste très générale, sans précision sur le contenu. L'orateur galvanise les énergies, un point c'est tout. L'impérieux souffle révolutionnaire tranche avec le résultat somme toute limité de ce que sera cette prise du pouvoir, du moins dans un premier temps.

L'orateur retourne, comme dans tout le discours, à une relative normalité constitutionnelle. Son propos s'avère plus conservateur sur le fond. Il n'existe pas de régime parfait. « Les formes politiques ne peuvent être approuvées ou désapprouvées face à l'éternité » [26]. Mussolini parle à la première personne du pluriel pour affirmer un lieu commun. C'est la position du parti fasciste, de tous les fascistes. Puis il passe à la première personne du singulier. « Je pense qu'on pourrait rénover profondément le régime en laissant de côté l'institution monarchique » [ibid.]. Cette fois-ci Mussolini donne son opinion personnelle, qui ne rencontre pas forcément l'assentiment des autres principaux chefs du parti. La position qu'énonce Mussolini est d'ailleurs nouvelle, son attachement ancien au système républicain étant connu. C'est pourquoi, il cite sa fameuse *tendenzialità*, tendance républicaine, qu'il est prêt à abandonner. Toutefois, l'emploi du conditionnel démontre que l'opinion n'est pas affirmée avec trop de force, afin sans doute de faire croire à une discussion possible au sein du parti et de laisser planer un doute dans l'esprit des conservateurs. Pour donner plus de poids à son opinion, Mazzini est appelé une nouvelle fois à la rescousse. La légitimité historique provenant du *Risorgimento* surgit à nouveau.

son argumentation. Il demanda à une personne de l'assistance de lui prêter une montre et dit d'un ton théâtral : « Je donne cinq minutes à Dieu, s'il existe, pour me foudroyer. Si, passé ce temps, il ne l'a pas fait, c'est qu'il n'existe pas » (Cité par Pierre Milza, *op. cit.*, p. 72).

23. Tiré de *Battaglia fra due vittorie*, 1923, p. 190.

Le double jeu est ici encore évident. L'acceptation du système monarchique apaise les craintes de bouleversement profond des institutions et rassure l'armée. Mais une menace perdue, l'orateur suspend une épée de Damoclès au-dessus de la monarchie, « cible possible » en cas d'opposition au fascisme. « Si elle devenait une cible, il est certain que nous ne pourrions l'épargner » [29]. L'incertitude pèse sur l'éventuelle opposition monarchique (emploi du conditionnel), la réaction fasciste, elle, ne fait pas l'ombre d'un doute (emploi de l'indicatif). Et juste après, jouant toujours du clair-obscur, Mussolini tempère à nouveau son propos, en affirmant qu' « il faut éviter que la Révolution fasciste ne remette tout en jeu » [30].

L'État fasciste

Puis le discours met l'accent sur ce que sera l'État fasciste. Ce programme doit réunir les fascistes et les conservateurs, face à l'ennemi commun socialiste. Reprenant les grandes lignes du programme annoncé en décembre 1921, débarrassé de la démagogie de 1919, Mussolini ne souhaite aucune remise en cause de l'économie de type capitaliste et de l'appareil de production. Il s'attire ainsi la sympathie des milieux patronaux, l'État restant limité sur le plan économique. L'État doit assurer ses fonctions traditionnelles de police, de défense et de détermination de la politique étrangère du pays. En revanche, Mussolini annonce l'un des points capitaux de la doctrine fasciste. L'État abandonne la matière, mais s'adjuge la totalité de la formation des caractères et des esprits ! « Il reste le maître éducateur des nouvelles générations » [32]. « Tout le domaine des esprits lui reste » [33]. Cette mission éducatrice attribuée à l'État n'est pas une invention fasciste et une nouveauté en Italie. Le mythe moderne de l'Italien nouveau était défendu par les hommes du *Risorgimento*, comme Mazzini ou De Sanctis²⁴. En 1870, L'Italie, politiquement unifiée, n'existait pas encore en tant que nation²⁵. Il fallait donc la créer. Un homme politique de la fin du XIX^{ème} siècle, Massimo d'Azeglio, affirmait : « nous avons fait l'Italie, maintenant nous devons faire les Italiens... Et pour faire l'Italie avec les Italiens, il ne faut pas être pressé ».

Mussolini, lui, est pressé. Sa pensée s'inscrit dans la continuité de l'héritage révolutionnaire français de l'État-nation²⁶, auquel s'ajoute le courant anthropologique déterministe qui domine le XIX^{ème} siècle, mélange détonant attribuant à l'État le pouvoir de modeler l'esprit et le caractère des Italiens. Mussolini, dans un autre passage du texte, compare d'ailleurs la mission du fascisme au travail de l'artiste. « Le devoir du fascisme est d'en [la masse] faire un tout organique (...) comme l'artiste a besoin de la matière brute pour forger ses chefs-d'œuvre » [13]. Dans la continuité du *Risorgimento*,

24. Sur cette question, voir Emilio Gentile, *Qu'est-ce que...?*, p. 364 et s. « L'Italien nouveau et la régénérescence de la nation ». Voir aussi du même auteur, *La religion fasciste*, Perrin, Paris, 2002 (édition italienne en 1993), et *Le religioni della politica. Fra democrazie e totalitarismi*, Laterza, 2001, p. 50-55

25. Nous citons à titre d'exemple l'opinion d'Antonio Gramsci. « Le préjugé selon lequel l'Italie a toujours été une nation complique toute l'histoire et demande des acrobaties intellectuelles antihistoriques. C'est pourquoi il ne pouvait pas y avoir, dans l'histoire du XIX^{ème} siècle, d'unité nationale, car il manquait l'élément permanent : le peuple-nation », *Cahiers de prison, cahiers 1, 2, 3, 4 et 5*, Gallimard, NRF, 1996, p. 315.

26. Selon George L. Mosse, « le nationalisme fut l'héritier du jacobinisme, un nationalisme moderne, démocratique et, dans un premier temps, révolutionnaire qui s'opposait au nationalisme favorable à l'ordre politique et social existant. C'est ce nationalisme démocratique en lutte contre l'ancien régime et favorable à une unité nationale plus significative qui constitua peut-être le lien le plus important entre la Révolution française et le fascisme », *La révolution fasciste*, Seuil, Paris, 1999, p. 105 et plus généralement tout le chapitre intitulé « Le fascisme et la Révolution française » p. 101-130. Nous précisons que Mosse réunit le fascisme italien et le nazisme sous le vocable « fascisme ».

Selon de nombreux auteurs, parmi lesquels Renzo de Felice ou François Furet, l'évolution de Mussolini en 1914 en faveur de l'intervention dans la guerre trouve sa justification dans la possibilité de créer réellement une unité italienne, transformant l'ordre social ancien. La guerre offre des circonstances exceptionnelles pour créer l'Italien nouveau, et récupérer enfin les terres italiennes entre les mains de la trop conservatrice Autriche. Pour François Furet, « L'originalité du néo-nationalisme mussolinien est ainsi de s'inscrire dans l'héritage le plus révolutionnaire du *Risorgimento*, pour en accomplir enfin la promesse » (*Le passé d'une illusion*, Fayard, 1995, p. 202). Renzo de Felice écrit pour sa part que « quand il a fondé le *Popolo d'Italia*, Mussolini s'est engagé dans une stratégie révolutionnaire bien précise : il voit en effet dans la guerre la possibilité d' « accoucher » la révolution. Cette position, il va la partager avec les interventionnistes révolutionnaires et démocrates, pour qui son journal devient un terrain de rencontre », *Brève histoire...*, p. 24.

mais en allant beaucoup plus loin dans la configuration du rôle de l'État, le futur gouvernement fasciste devra « faire » les Italiens, ces derniers n'existant dès lors plus en dehors de l'État. Le fascisme au pouvoir n'abandonnera jamais cette idée. Nous avons là, la principale expression de la volonté totalitaire du fascisme, que Mussolini définit dans un texte fameux : « L'État fasciste, qui est la forme la plus haute et la plus puissante de la personnalité, est une force intellectuelle et morale, qui résume toutes les formes de la vie humaine »²⁷.

Joël Hautebert

Professeur d'histoire du droit à l'Université d'Angers

27. Article « Fascisme » paru en 1932 dans le volume XIV de l'*Enciclopedia italiana* (p. 847-851), rédigé par Mussolini et Giovanni Gentile. Traduction française tirée de l'ouvrage d'Enzo Traverso, *op. cit.*, p. 128.

CEVIPOF

CENTRE DE RECHERCHES POLITIQUES DE SCIENCES PO

*98, rue de l'Université
75007 Paris*

Tél. 33 (0)1 45 49 51 05

e-mail : info@cevipof.sciences-po.fr

Site Internet : www.cevipof.msh-paris.fr

Quatre contributions, d'abord présentées dans le groupe « Controverses », au CEVIPOF, proposent, en choisissant un texte bref (Machiavel, Le Chapelier, Casimir Périer, Mussolini), un essai d'interprétation et de méthode : comment lire ce type de texte, que l'on peut appeler « textes d'intervention politique » et qui mettent en œuvre une pensée politique se mesurant au concret de l'action ? Ce n'est pas d'un point de vue extérieur, ni immédiatement par le contexte, ni en fonction d'une doctrine préexistante, que l'interprète peut faire apparaître cette pensée : c'est chaque fois en interrogeant la syntaxe, la rhétorique du texte, et l'ensemble de la démarche argumentative. Ensuite, la stratégie argumentative peut être mise en relation avec son contexte historique. Comme on le constatera ici, la pensée politique ne réside pas seulement dans les ouvrages théoriques ou dans les doctrines, mais aussi au sein de la société, dans les controverses qui s'y déroulent par l'intermédiaire de tel relais ou tel porte parole.

Auteurs : Thierry Ménissier, maître de conférences de philosophie politique (Université Pierre Mendès-France/Grenoble 2), Lucien Jaume, directeur de recherche au CNRS (CEVIPOF), Alain Laquieze, professeur de droit public (Université d'Angers), Joël Hautebert, professeur d'histoire du droit (Université d'Angers).